



**HAL**  
open science

# L'@euthanasie dans le milieu des courses hippiques de galop : état des lieux et question éthique

Marie-Catherine Casaroli

► **To cite this version:**

Marie-Catherine Casaroli. L'@euthanasie dans le milieu des courses hippiques de galop : état des lieux et question éthique. Médecine vétérinaire et santé animale. 2023. dumas-04334579

**HAL Id: dumas-04334579**

**<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-04334579v1>**

Submitted on 11 Dec 2023

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

ANNEE 2023 THESE : 2023 – TOU 3 – 4093

---

# EUTHANASIE DANS LE MILIEU DES COURSES HIPPIQUES DE GALOP : ÉTAT DES LIEUX ET QUESTION ÉTHIQUE

---

THÈSE D'EXERCICE

pour obtenir le titre de  
DOCTEUR VÉTÉRINAIRE

DIPLOME D'ÉTAT

*présentée et soutenue publiquement  
devant l'Université Paul-Sabatier de Toulouse*

*par*

**CASAROLI Marie-Catherine**

**Directrice de thèse : M<sup>me</sup> Élodie LALLEMAND**

---

## JURY

**PRÉSIDENTE :**

Aude FERRAN

Maître de conférence à l'École Nationale Vétérinaire de TOULOUSE

**ASSESEURS :**

Élodie LALLEMAND

Maître de conférence à l'École Nationale Vétérinaire de TOULOUSE

Lydie BRET

Maître de conférence à l'École Nationale Vétérinaire de TOULOUSE



**Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation  
ÉCOLE NATIONALE VÉTÉRINAIRE DE TOULOUSE**

**Liste des directeurs/assesseurs de thèse de doctorat vétérinaire**

**Directeur : Professeur Pierre SANS**

**PROFESSEURS CLASSE EXCEPTIONNELLE**

- M. **BAILLY Jean-Denis**, *Hygiène et industrie des aliments*
- M. **BERTAGNOLI Stéphane**, *Pathologie infectieuse*
- M. **BOUSQUET-MELOU Alain**, *Pharmacologie, thérapeutique*
- M. **BRUGERE Hubert**, *Hygiène et industrie des aliments d'origine animale*
- M. **CONCORDET Didier**, *Mathématiques, statistiques, modélisation*
- M. **DELVERDIER Maxence**, *Anatomie pathologique*
- M. **FOUCRAS Gilles**, *Pathologie des ruminants*
- Mme **GAYRARD-TROY Véronique**, *Physiologie de la reproduction, endocrinologie*
- M. **GUERIN Jean-Luc**, *Aviculture et pathologie aviaire*
- Mme **HAGEN-PICARD Nicole**, *Pathologie de la reproduction*
- M. **MEYER Gilles**, *Pathologie des ruminants*
- M. **SCHELCHER François**, *Pathologie médicale du bétail et des animaux de basse-cour*
- Mme **TRUMEL Catherine**, *Biologie médicale animale et comparée*

**PROFESSEURS 1<sup>ère</sup> CLASSE**

- Mme **BOULLIER Séverine**, *Immunologie générale et médicale*
- Mme **BOURGES-ABELLA Nathalie**, *Histologie, anatomie pathologique*
- Mme **CADIERGUES Marie-Christine**, *Dermatologie vétérinaire*
- M. **DUCOS Alain**, *Zootecnie*
- M. **GUERRE Philippe**, *Pharmacie et toxicologie*
- M. **JACQUIET Philippe**, *Parasitologie et maladies parasitaires*
- Mme **LACROUX Caroline**, *Anatomie pathologique, animaux d'élevage*
- Mme **LETRON-RAYMOND Isabelle**, *Anatomie pathologique*
- M. **LEFEBVRE Hervé**, *Physiologie et thérapeutique*
- M. **MAILLARD Renaud**, *Pathologie des ruminants*
- Mme **MEYNADIER Annabelle**, *Alimentation animale*

**PROFESSEURS 2<sup>ème</sup> CLASSE**

- Mme **CAMUS Christelle**, *Biologie cellulaire et moléculaire*
- M. **CORBIERE Fabien**, *Pathologie des ruminants*
- Mme **DIQUELOU Armelle**, *Pathologie médicale des équidés et des carnivores*
- M. **MATHON Didier**, *Pathologie chirurgicale*
- M. **MOGICATO Giovanni**, *Anatomie, imagerie médicale*
- M. **NOUVEL Laurent**, *Pathologie de la reproduction*
- Mme **PAUL Mathilde**, *Epidémiologie, gestion de la santé des élevages avicoles*
- M. **VOLMER Romain**, *Microbiologie et infectiologie*

## **MAITRES DE CONFERENCES HORS CLASSE**

- M. **BERGONIER Dominique**, *Pathologie de la reproduction*
- Mme **BIBBAL Delphine**, *Hygiène et industrie des denrées alimentaires d'origine animale*
- M. **JAEG Jean-Philippe**, *Pharmacie et toxicologie*
- M. **LYAZRHI Faouzi**, *Statistiques biologiques et mathématiques*
- Mme **PALIERNE Sophie**, *Chirurgie des animaux de compagnie*
- Mme **PRIYEMENKO Nathalie**, *Alimentation*

## **MAITRES DE CONFERENCES CLASSE NORMALE**

- M. **ASIMUS Erik**, *Pathologie chirurgicale*
- Mme **BRET Lydie**, *Physique et chimie biologiques et médicales*
- Mme **BOUHSIRA Emilie**, *Parasitologie, maladies parasitaires*
- M. **CARTIAUX Benjamin**, *Anatomie, imagerie médicale*
- M. **COMBARROS Daniel**, *Dermatologie vétérinaire*
- M. **CONCHOU Fabrice**, *Imagerie médicale*
- Mme **DANIELS Hélène**, *Immunologie, bactériologie, pathologie infectieuse*
- Mme **DAVID Laure**, *Hygiène et industrie des aliments*
- M. **DIDIMO IMAZAKI Pedro**, *Hygiène et industrie des aliments*
- M. **DOUET Jean-Yves**, *Ophthalmologie vétérinaire et comparée*
- Mme **FERRAN Aude**, *Physiologie*
- M. **FUSADE-BOYER Maxime**, *Microbiologie et infectiologie*
- M. **GAIDE Nicolas**, *Anatomie pathologique*
- Mme **GRANAT Fanny**, *Biologie médicale animale*
- Mme **JOURDAN Géraldine**, *Anesthésie, analgésie*
- M. **JOUSSERAND Nicolas**, *Médecine interne des animaux de compagnie*
- Mme **LALLEMAND Elodie**, *Chirurgie des équidés*
- Mme **LAVOUE Rachel**, *Médecine Interne*
- M. **LE LOC'H Guillaume**, *Médecine zoologique et santé de la faune sauvage*
- M. **LIENARD Emmanuel**, *Parasitologie et maladies parasitaires*
- Mme **MEYNAUD-COLLARD Patricia**, *Pathologie chirurgicale*
- Mme **MILA Hanna**, *Elevage des carnivores domestiques*
- M. **VERGNE Timothée**, *Santé publique vétérinaire, maladies animales réglementées*
- Mme **WASET-SZKUTA Agnès**, *Production et pathologie porcine*

## **INGENIEURS DE RECHERCHE**

- M. **AUMANN Marcel**, *Urgences, soins intensifs*
- M. **AUVRAY Frédéric**, *Santé digestive, pathogénie et commensalisme des entérobactéries*
- M. **CASSARD Hervé**, *Pathologie des ruminants*
- M. **CROVILLE Guillaume**, *Virologie et génomique cliniques*
- Mme **DIDIER Caroline**, *Anesthésie, analgésie*
- M. **DELPONT Mattias**, *Clinique Aviaire*
- Mme **DUPOUY GUIRAUTE Véronique**, *Innovations thérapeutiques et résistances*
- Mme **GAILLARD Elodie**, *Urgences, soins intensifs*
- Mme **GEFFRE Anne**, *Biologie médicale animale et comparée*
- Mme **GRISEZ Christelle**, *Parasitologie et maladies parasitaires*
- Mme **JEUNESSE Elisabeth**, *Bonnes pratiques de laboratoire*
- Mme **LAYSSOL-LAMOUR Catherine**, *Imagerie Médicale*
- Mme **POUJADE Agnès**, *Anatomie pathologique Vétérinaire*
- Mme **PRESSANTI Charline**, *Dermatologie vétérinaire*
- M. **RAMON PORTUGAL Felipe**, *Innovations thérapeutiques et résistances*
- M. **REYNOLDS Brice**, *Médecine interne des animaux de compagnie*
- Mme **ROUCH BUCK Pétra**, *Médecine préventive*
- Mme **SAADA Chloé**, *Gestion intégrée de la santé des ruminants*

*À mon jury de thèse,*

**À Madame le Docteur Aude FERRAN,**

Maître de conférence en physiologie à l'École Nationale Vétérinaire de Toulouse,

Qui a accepté de présider ce jury de thèse.

Sincères remerciements.

**À Madame le Docteur Élodie LALLEMAND,**

Maître de conférence en chirurgie des équidés à l'École Nationale Vétérinaire de Toulouse,

Ma directrice de thèse, qui a accepté de me soutenir dans ce projet, pour m'avoir accompagnée et guidée au cours de son élaboration.

Merci pour sa patience et ses conseils.

**À Madame le Docteur Lydie BRET,**

Maître de conférence en physique et chimie biologique et médicale à l'École Nationale Vétérinaire de Toulouse,

Qui me fait l'honneur de participer à ce jury, et pour son intérêt pour le sujet.

Sincères remerciements.



# Table des matières

<b>Liste des abréviations.....</b>	<b>11</b>
<b>Liste des figures .....</b>	<b>13</b>
<b>Liste des tableaux .....</b>	<b>15</b>
<b>Liste des graphiques.....</b>	<b>17</b>
<b>Introduction.....</b>	<b>19</b>
<b>Partie 1 - Bibliographie.....</b>	<b>21</b>
<b>I- Les courses hippiques de galop .....</b>	<b>21</b>
a. Les chevaux de course de galop .....	21
i. Valeur.....	21
ii. Races.....	21
iii. Age .....	22
iv. Économique.....	22
v. Fragilité .....	23
b. Nombre de courses et d'hippodrome .....	23
i. Nombre de courses.....	23
ii. Décroissance du nombre d'hippodromes .....	24
iii. Entretien et importance de l'état de la piste .....	24
c. Aspect financier.....	26
i. Entreprises impliquées .....	26
ii. PMU .....	26
iii. Financement.....	28
d. Acteurs de la filière.....	32
i. Nombre.....	32
ii. Propriétaires .....	33
iii. Entraîneurs .....	33
iv. Novices pouvant présenter des idées reçues.....	34
v. Image des courses hippiques.....	35
<b>II- Lésions.....</b>	<b>36</b>
a. Fracture du squelette axial.....	37
i. Description.....	37
ii. Occurrence.....	38
iii. Traitement .....	38

iv.	Impact économique.....	39
v.	Pronostic.....	39
b.	Fracture du squelette appendiculaire : différents types de fractures.....	40
i.	Description.....	41
ii.	Traitement.....	44
iii.	Impact économique.....	45
iv.	Pronostic.....	45
v.	Facteurs déterminants.....	46
vi.	Recherche.....	46
c.	Affections traumatiques de l'articulation du boulet.....	46
i.	Particularités de l'articulation du boulet.....	46
ii.	Maladie ostéochondrale palmaire du boulet.....	47
iii.	Fractures condylaires.....	49
d.	Lésions tendineuses et ligamentaires graves.....	51
i.	Description.....	51
ii.	Fréquence.....	51
iii.	Traitement.....	52
iv.	Impact économique.....	52
v.	Pronostic.....	53
vi.	Facteurs déterminants.....	53
e.	Euthanasie.....	55
<b>III-</b>	<b>Législation sur les hippodromes.....</b>	<b>55</b>
a.	Code des courses.....	55
b.	Présence fondamentale du vétérinaire.....	56
c.	Nombre d'euthanasie.....	57
d.	Comparaison avec d'autres pays.....	57
<b>IV-</b>	<b>Éthique.....</b>	<b>58</b>
a.	Définition éthique et euthanasie.....	58
i.	Éthique.....	58
ii.	Euthanasie.....	58
b.	Bien-être animal.....	59
i.	Définition.....	59
ii.	Chevaux de course.....	61
c.	Dénonciation.....	61
d.	Responsabilité des propriétaires et du vétérinaire.....	61
e.	Protocole d'euthanasie recommandé.....	62
i.	Médical.....	62

ii.	Autres méthodes d'euthanasie .....	62
iii.	Vérification de la mort .....	63
iv.	Équarrissage.....	63
f.	Causes éthiques d'euthanasie .....	63
g.	Remplacement des chevaux de courses.....	65
h.	Nouveauté .....	66
<b>Partie 2 - Questionnaire .....</b>		<b>69</b>
<b>I-</b>	<b>Objectif.....</b>	<b>69</b>
<b>II-</b>	<b>Matériel et méthode .....</b>	<b>69</b>
a.	Échantillonnage .....	69
i.	Contexte de l'étude .....	69
ii.	Catégorie de population interrogée .....	69
b.	Réalisation du questionnaire.....	69
i.	Type de répondant .....	69
ii.	Connaissance des courses hippiques .....	70
iii.	Connaissance de la notion d'euthanasie .....	70
iv.	Courses hippiques et euthanasie.....	70
c.	Diffusion du questionnaire .....	70
d.	Critère d'inclusion .....	71
e.	Collecte des données.....	71
<b>III-</b>	<b>Résultats.....</b>	<b>72</b>
a.	Nombre de réponses .....	72
b.	Différentes catégories de populations .....	72
i.	Sexe.....	72
ii.	Tranche d'âge .....	72
iii.	Activité professionnelle .....	73
iv.	Lien avec le milieu des courses hippiques.....	74
c.	Connaissance sur l'euthanasie .....	74
i.	Motifs d'euthanasie .....	74
ii.	Impact psychologique sur le vétérinaire qui la réalise .....	76
iii.	Décision finale de l'euthanasie .....	79
iv.	Acceptabilité de l'euthanasie pour motif économique .....	81
d.	Connaissance des courses hippiques .....	83
i.	Nécessité d'une vétérinaire sur hippodrome.....	83
ii.	Nombre de courses hippiques en France par an.....	84
iii.	Devenir d'un cheval blessé dans le monde des courses hippiques .....	86

e.	Lien entre l'euthanasie et les courses hippiques .....	89
i.	Nombre d'euthanasie en France en 2019 .....	89
ii.	Euthanasie abusive dans le milieu des courses hippiques .....	91
iii.	Lésions pouvant mener à l'euthanasie .....	94
f.	Champs libres .....	96
<b>IV-</b>	<b>Discussion .....</b>	<b>97</b>
a.	Perspective du questionnaire.....	97
i.	Choix de l'étude .....	97
ii.	Biais.....	97
iii.	Difficultés .....	98
iv.	Perspectives du questionnaire .....	99
b.	Opinion sur l'euthanasie .....	99
i.	Les différents motifs d'euthanasie : sujet polémique.....	99
ii.	La place du vétérinaire dans l'euthanasie .....	101
c.	Milieu des courses hippiques .....	102
i.	Nécessité indiscutable du vétérinaire .....	102
ii.	Divergence d'opinion sur le devenir du cheval blessé .....	102
d.	Lien entre les courses hippiques et l'euthanasie .....	103
i.	Nombre d'euthanasie en 2019 .....	103
ii.	Notion d'euthanasie abusive .....	104
	<b>Conclusion .....</b>	<b>107</b>
	<b>Bibliographie .....</b>	<b>111</b>
	<b>Annexes.....</b>	<b>119</b>
	<b>Questionnaire .....</b>	<b>119</b>

## Liste des abréviations

AQPS : Autre Que Pur-Sang

PSF : Piste en Sable Fibré

PMU : Paris Mutuel Urbain

GIE : Groupement d'Intérêt Économique

SECF : Société d'Encouragement du Cheval Français

FNCH : Fédération Nationale des Courses Hippiques

McIII : Troisième métacarpien

TFSD : Tendon Fléchisseur Superficiel du Doigt



## Liste des figures

Figure 1 : Taux de mortalité du type de course en fonction du terrain (Williams et al. 2001)

Figure 2 : Répartition des différentes entreprises de la filière équine (Jez et al. 2012)

Figure 3 : Répartition du chiffre d'affaires moyen en fonction du type de cheval (Jez et al. 2012)

Figure 4 : Organigramme de l'organisation de la filière des courses hippiques (Gorioux 2017)

Figure 5 : Facteurs de risque pour les fractures des chevaux de course (Malek 2021)

Figure 6 : Structure générale d'un os long (Bailliu 2014)

Figure 7 : Force appliquée aux os et fracture correspondante (Bailliu 2014)

Figure 8 : Fracture de l'olécrâne (Clinique Vétérinaire de Grosbois 2012)

Figure 9 : Lésions de la maladie ostéochondrale palmaire (Anne-Archard 2017)

Figure 10 : Radiographie d'un boulet sur un cheval présentant une maladie ostéochondrale (Anne-Archard 2017)

Figure 11 : 1 : Fracture complète déplacée du MCIII, 2 : Fracture incomplète non déplacée du MCIII (Anne-Archard 2017)

Figure 12 : Taux de récurrence et pourcentage de chevaux retournant en course, et ayant couru trois ou cinq. Courses après traitement suite à une atteinte du TFSD (O'Meara et al. 2010)

Figure 13 : Facteur de risque intrinsèque au cheval d'une tendinopathie du TFSD (Ikeda et al. 2019)

Figure 14 : Facteur de risque externe chez le cheval d'une tendinopathie du TFSD (Ikeda et al. 2019)

Figure 15 : Site à viser pour une euthanasie au pistolet (Lund et al. 2021)



## Liste des tableaux

Tableau 1 : Différents types de fracture (Dauvillier 2004)

Tableau 2 : Facteurs déterminants pour le pronostic (Dauvillier 2004)

Tableau 3 : Cinq libertés de la FAWC et 12 critères de la Welfare Quality

Tableau 4 : Répartition des réponses « autres »

Tableau 5 : Répartition des commentaires libres



## Liste des graphiques

Graphique n°1 : répartition du nombre de répondant selon leur sexe

Graphique n°2 : répartition du nombre de répondant selon leur âge

Graphique n°3 : répartition du nombre de répondant selon leur activité

Graphique n°4 : répartition du nombre de répondant selon leur présence dur un hippodrome

Graphique n°5 : différents motifs d'une demande d'euthanasie

Graphique n°6 : Différents motifs d'euthanasies fonction de l'âge des répondants

Graphique n°7 : Y a-t-il un impact psychologique sur le vétérinaire qui réalise l'euthanasie ?

Graphique n°8 : Y a-t-il un impact psychologique sur le vétérinaire qui réalise l'euthanasie ?

Fonction du sexe des répondants

Graphique n°9 : Y a-t-il un impact psychologique sur le vétérinaire qui réalise l'euthanasie ?

Fonction de l'âge des répondants

Graphique n°10 : Y a-t-il un impact psychologique sur le vétérinaire qui réalise l'euthanasie ?

Fonction de l'activité des répondants

Graphique n°11 : Décideur final de l'euthanasie

Graphique n°12 : Décideur final de l'euthanasie selon le sexe

Graphique n°13 : Décideur final de l'euthanasie selon l'âge

Graphique n°14 : Décideur final de l'euthanasie selon l'activité

Graphique n°15 : Acceptabilité de l'euthanasie pour motif économique

Graphique n°16 : Acceptabilité de l'euthanasie pour motif économique fonction du sexe

Graphique n°17 : Acceptabilité de l'euthanasie pour motif économique fonction de l'âge

Graphique n°18 : Acceptabilité de l'euthanasie pour motif économique fonction de l'activité

Graphique n°19 : Nécessité de la présence d'un vétérinaire sur hippodrome

Graphique n°20 : Nombre de courses hippique par an en France

Graphique n°21 : Nombre de courses hippique par an en France fonction de l'activité

Graphique n°22 : Nombre de courses hippique par an en France fonction de la présence sur hippodrome

Graphique n°23 : Devenir d'un cheval blessé dans le monde des courses hippiques

Graphique n°24 : Devenir d'un cheval blessé dans le monde des courses hippiques fonction de l'âge des répondants

Graphique n°25 : Devenir d'un cheval blessé dans le monde des courses hippiques fonction de l'activité des répondants

Graphique n°26 : Devenir d'un cheval blessé dans le monde des courses hippiques fonction de la présence sur hippodrome des répondants

Graphique n°27 : Nombre d'euthanasie sur hippodrome au cours de l'année 2019

Graphique n°28 : Nombre d'euthanasie sur hippodrome au cours de l'année 2019 fonction du sexe des répondants

Graphique n°29 : Nombre d'euthanasie sur hippodrome au cours de l'année 2019 fonction de l'activité des répondants

Graphique n°30 : Nombre d'euthanasie sur hippodrome au cours de l'année 2019 fonction de la présence des répondants sur hippodrome

Graphique n°31 : L'euthanasie, au cours des courses hippiques, est-elle réalisée de manière abusive ?

Graphique n°32 : L'euthanasie, au cours des courses hippiques, est-elle réalisée de manière abusive ? Fonction du sexe

Graphique n°33 : L'euthanasie, au cours des courses hippiques, est-elle réalisée de manière abusive ? Fonction de l'âge

Graphique n°34 : L'euthanasie, au cours des courses hippiques, est-elle réalisée de manière abusive ? Fonction de l'activité

Graphique n°35 : L'euthanasie, au cours des courses hippiques, est-elle réalisée de manière abusive ? Fonction de la présence sur hippodrome

Graphique n°36 : Lésions pouvant mener à l'euthanasie

Graphique n°37 : Lésions pouvant mener à l'euthanasie fonction du sexe

Graphique n°38 : Lésions pouvant mener à l'euthanasie fonction de l'activité

Graphique n°39 : Lésions pouvant mener à l'euthanasie fonction de la présence sur hippodrome

## Introduction

Le cheval a toujours occupé une place importante dans la vie de l'Homme. Comme l'a souligné Georges Louis Leclerc dans son ouvrage *Histoire naturelle des animaux, Le cheval*, « La plus noble conquête que l'Homme ait jamais faite est celle de ce fier et fougueux animal qui partage avec lui les fatigues de la guerre et la gloire des combats ; aussi intrépide que son maître, le cheval voit le péril et l'affronte, il se fait au bruit des armes, il l'aime, il le cherche et s'anime de la même ardeur ; il partage aussi ses plaisirs, à la chasse, aux tournois, à la course, il brille, il étincelle. »

Cette citation montre d'une part l'évolution de la place du cheval dans notre société, passant d'outil de travail ou de guerre, à un animal de loisir et même, plus récemment, un animal de compagnie.

Les courses hippiques sont apparues sur le sol français il y a plusieurs siècles. La première discipline, les courses de galop, proviennent d'Angleterre et ont été importées aux alentours du XVIII<sup>ème</sup> siècle par l'aristocratie. Le trot quant à lui est apparu beaucoup plus tard, en 1836 à Cherbourg. (Jez 2012) Dans cette thèse nous étudieront le galop plutôt que le trot, car c'est cette discipline qui est la plus critiquée en ce qui concerne l'euthanasie.

La place du cheval, plus particulièrement dans le milieu des courses hippiques, a été très peu étudiée en France. Pour autant, c'est une activité qui est fortement critiquée en ce qui concerne le bien-être de l'animal en général et plus particulièrement la place et les circonstances de sa fin de vie. Les courses hippiques, anciennes et populaires, suscitent à la fois passion et débat, et l'euthanasie est un des aspects particulièrement sensibles de ce milieu.

En effet, l'euthanasie dans le milieu des courses hippiques est un sujet qui reste complexe et très controversé, qui pose notamment des questions éthiques et morales. Elle consiste à mettre fin à la vie d'un cheval athlète à la suite de blessures graves survenues au cours d'une course. Ce débat soulève des problématiques concernant les conditions de vie et de travail des chevaux de course, la prise en compte de leur bien-être ainsi que la responsabilité des acteurs impliqués, qu'ils soient propriétaires, entraîneurs ou vétérinaires. On peut émettre le

postulat que la perception de l'euthanasie dans ce milieu varie en fonction des connaissances, des croyances et des expériences individuelles de chacun.

Cette étude a donc pour objectif de définir la manière dont l'euthanasie est perçue et pratiquée dans le milieu des courses hippiques. Pour ce faire, seront mises en lumière les opinions des différents acteurs de l'industrie, ainsi que celles du grand public. Nous chercherons à comprendre les facteurs qui influencent les décisions d'euthanasie, les préoccupations éthiques qu'elle impose et des éventuellement évolutions dans la perception de cette pratique.

Cette étude se développera donc en deux parties distinctes. Dans un premier temps, une analyse bibliographique sera effectuée, se concentrant sur le milieu des courses hippiques, les lésions courantes et l'euthanasie dans les courses de galop. Ensuite, la seconde partie portera sur l'étude d'un questionnaire, qui nous fournira un aperçu de la perception actuelle de l'euthanasie dans le contexte des courses hippiques en France.

## Partie 1 - Bibliographie

### I- Les courses hippiques de galop

#### a. Les chevaux de course de galop

##### *i. Valeur*

Le cheval de course a une valeur particulière et variable, elle résulte de la combinaison de plusieurs facteurs. Cette valeur dépendra de l'investissement du propriétaire et de ce qu'il décide de prioriser.

Tout d'abord une valeur affective, en particulier pour l'éleveur, mais également le propriétaire ou le soigneur qui s'en occupe régulièrement. Ensuite une valeur économique s'ajoute : en tant que cheval de sport, il incarne à la fois un loisir accompli et un investissement financier significatif. Dans certains cas, bien que cela soit de moins en moins courant, on peut également parler de valeur économique, car il s'agit d'un animal de rente. Enfin, l'activité d'élevage ajoute une dimension de valeur génétique, qui résulte d'investissements réalisés sur de nombreuses générations. (Béata et al. 2014)

##### *ii. Races*

Différentes races sont rencontrées dans le milieu des courses. Celles-ci diffèrent en fonction du type de discipline ; s'il s'agit de trot ou de galop, et même au sein du galop s'il s'agit d'obstacles (regroupant les courses de haie, de steeple et de cross) ou de plat.

Les races de courses de galop sont les anglo-arabes, les pur-sangs et les AQPS (autre que pur-sang). La race du cheval est importante pour deux raisons. La première étant que chaque race possède ses sensibilités, la deuxième est que les courses en France sont catégorisées et que donc un pur-sang adulte ne court en général pas avec un anglo-arabe. Même au sein d'une même catégorie, par exemple pour un cheval anglo-arabe, race obtenue d'un mélange de pur-sang anglais et de pur-sang français, les courses sont conditionnées en fonction du pourcentage de ce sang arabe : 50%, 25% ou 12,5%. En dessous de 12,5% de sang arabe, le cheval est considéré comme AQPS.

Nous nous concentrons sur la catégorie de course portant le plus à polémique, les courses de galop, mais il faut souligner qu'il y a moins de chevaux de galop que de chevaux de trot. En 2010, on comptait 17 403 trotteurs contre 10 481 purs-sangs en France. (Henry 2014)

En 2009, l'élevage de chevaux était constitué de la manière suivante : 9% de chevaux de galop, 16% le trot, 32% les chevaux de trait, 34% les chevaux de selle, 7% les poneys et 2% les ânes. Sur la totalité de la filière équine en France, on peut donc conclure que la part du galop est très faible. (Jez et al. 2012)

### *iii. Age*

Les courses pour les chevaux de galop commencent en général à trois ans, occasionnellement deux pour les poulains précoces dans certains hippodromes. Les deux ans courent uniquement avec les deux ans et les trois ans avec les trois ans, mais le mélange de catégories y est parfois autorisé. Ensuite, les catégories évoluent : les pur-sangs et les AQPS courent entre eux quel que soit leur âge à partir de l'âge de quatre ans. Pour les anglo-arabes, il y a deux catégories : les quatre et cinq ans et les quatre ans et au-dessus. En moyenne, un cheval de course verra sa fin de carrière arriver aux alentours de 10 ans. (Pépin 2019)

### *iv. Économique*

Sur le marché du cheval en général, 13% des chevaux sont achetés pour les courses de trot et de galop en France, à l'âge moyen de 2,6 ans pour le galop. Si on se concentre sur le marché du cheval de course, 62% sont déjà au travail au moment de l'achat, ce qui permet à l'acheteur d'anticiper les contre-performances et les défauts physiques vis-à-vis des aplombs, de la qualité des tendons ou encore de la robustesse du cheval en course.

Le prix moyen, en France, en 2019, était de 10 000€ mais la fourchette est très large, on peut trouver 20% des ventes inférieures à 3 000€ et 30% supérieures à 15 000€. L'achat peut se faire aux enchères, directement en élevage ou à réclamer (Pépin 2019) ; une course à réclamer étant « lorsque les conditions d'une course prévoient que tous les chevaux ou que certains chevaux sont à vendre pour un prix déterminé, toute personne majeure qui désire acheter un ou plusieurs des chevaux ayant participé à la course doit faire une offre d'achat à l'aide d'un bulletin de réclamation, qui doit être au moins égale au prix indiqué pour le cheval. ». L'offre la plus haute remportera le cheval. (France Galop 2023)

Il y a de grandes différences de prix en fonction de la catégorie du cheval ; un yearling au galop pourra être acheté entre 10 000 et 50 000€, alors qu'un pur-sang à l'entraînement se trouvera entre 15 000 et 30 000€. (Jez et al. 2012) Cette différence s'explique par le fait que les espoirs de qualité d'un yearling reposent entièrement sur ses origines, et peuvent donc être vendus

très chers, même avant de faire ses preuves si ses origines sont particulièrement bonnes. C'est un pari qui n'est pas toujours payant. Un cheval à l'entraînement commence déjà à montrer ce qu'il vaut, ce qui entraîne souvent une diminution du prix, et qui explique la diminution du prix moyen.

#### *v. Fragilité*

La conformation des chevaux de course de galop résulte d'une sélection pour la vitesse, ils possèdent des membres longs et fins. Le problème est qu'au cours de ces courses, les contraintes mécaniques sont extrêmes, nous avons un animal d'environ 500kg allant à une vitesse pouvant aller jusqu'à 65km/h. Or, sous ces contraintes, leur sélection pour la vitesse entraîne une grande fragilité. Une étude a montré que le risque de fracture avait une composante génétique sous-jacente chez les pur-sangs anglais. (Blott et al. 2014)

Une étude a été menée par le John Hopkins Medicine, l'objectif était de comparer trois races - les purs-sangs, les quarter-horses et les poneys de l'île d'Assateague, vis-à-vis de la taille du troisième os métacarpien, de sa densité osseuse et de son élasticité. Bien que leur objectif était de montrer que les contraintes subies par les pur-sangs à l'entraînement amènent à des remodelages osseux de la même manière que chez les haltérophiles, ils ont trouvé que la résistance de l'os et la structure étaient relativement identiques chez les trois races. Ce qui signifie que les purs-sangs ne sont pas préparés aux contraintes mécaniques qu'ils subissent. (Rozenbaum 2020)

#### *b. Nombre de courses et d'hippodrome*

##### *i. Nombre de courses*

Le premier hippodrome en France fut construit en 1776, près de Paris, dans la plaine des Sablons. Ce fut le premier hippodrome permanent, auparavant les courses se déroulaient sur des pistes temporaires aménagées, délimitées par des cordeaux (bâtons de bois reliés par des cordelettes). En 1851, on comptait 51 champs de courses en France, soit 50 en 70 ans. En effet, sur cette période, les courses hippiques étaient le sport le plus regardé en France, mais aussi en Angleterre. (Homéric 2012)

Aujourd'hui, on compte 18 000 courses de trot et galop par an en France pour 236 hippodromes. Ces courses sont courues par les 30 000 chevaux présents sur le territoire,

détenus par 10 000 propriétaires. Plus particulièrement, parmi ces courses, on trouve 62% de trot (monté et attelé), 26% de galop (plat) et 12% d'obstacle (haies, steeple-chase) en 2011. (Jez et al. 2012)

### *ii. Décroissance du nombre d'hippodromes*

Le nombre d'hippodromes en France est en diminution passant de 245 en 2010 à 235 en 2023. (Bruneau 2017; FNCH 2023)

Les problèmes subis par ces structures sont nombreux. Tout d'abord, il y a une réelle instabilité de l'emploi, difficulté qui concerne les salariés, mais aussi les employeurs. Le professionnalisme des personnes pour qui ce n'est pas l'activité principale est fortement remis en question, or, ils sont très nombreux et constituent une grande partie des acteurs de la filière. (Jez et al. 2012)

Les hippodromes font face à de nombreuses pressions qu'elles soient techniques, climatiques mais surtout financières. Pour essayer de rester rentable, certaines structures essaient de se baser sur les jours fériés et les vacances pour accueillir un maximum de public et donc augmenter leur chiffre d'affaires. Cependant, cela implique que plusieurs réunions ont lieu simultanément dans des lieux différents, ce qui impact certains entraîneurs devant par conséquent embaucher davantage de personnel pour pouvoir amener des chevaux sur les différentes réunions ou bien choisir une réunion au détriment d'une autre. (Bruneau 2017)

### *iii. Entretien et importance de l'état de la piste*

Les difficultés de la gestion d'une piste ont de nombreuses origines, notamment les aléas climatiques, la saison, l'entretien et le coût de celle-ci. Le poids de ces contraintes diffère en fonction du type de piste, mais il est toujours élevé. En 2010, on comptait 4 pistes faites en sable fibré (PSF), 31 cendrées, en mâchefer (résidu de charbon) ou en pouzzolane (roche volcanique), aussi dites en « dur », 49 en sable et enfin 182, soit la majorité, en herbe. Le climat a un impact direct sur le type de piste mis en place. Les pistes d'herbe se retrouvent en grande partie dans les régions avec un climat plus favorable et un hiver plus clément. En effet, l'herbe présente un risque plus élevé de gel, ce qui impose également une pause hivernale. Les pistes en sables sont quant à elles privilégiées dans des zones côtières, elles présentent l'avantage d'être plus souples sur des périodes sèches et moins gorgées d'eau lorsqu'arrive la pluie. Le sel apporté par l'air marin permet également de limiter le gel. Les pistes dites en

« dur » sont réservées aux régions présentant les climats les plus rudes. Les PSF sont les plus récentes et présentent le gros avantage d'être polyvalentes, car elles sont souples, mais pour autant possèdent une bonne capacité de drainage. Néanmoins, ces pistes sont peu nombreuses, seulement quatre implantées depuis 2010 du fait d'une demande d'investissement très lourde, environ un million d'euros pour une PSF. L'entretien de ces pistes est fondamental pour la sécurité du cheval en course, mais celui-ci diffère fonction du type. Les pistes en herbe nécessitent surtout du personnel et peu d'équipement. Cela consiste en un arrosage régulier et en une tonte adaptée à la saison. Elles concernent surtout les courses de galop et plus particulièrement de plat. La majorité de l'entretien se fait pendant la période dite « d'hibernation », en hiver. Les autres types de piste nécessitent moins d'interventions de personnel pour l'entretien, mais demande un investissement très supérieur au départ. (Bruneau 2017)

L'état de ces pistes est essentiel pour diminuer le risque pour les chevaux qui courent sur ce terrain, il a été démontré que les modifications subies par le sol au cours de la réunion, et surtout l'entretien de celui-ci entre les jours de courses, a un impact direct sur le risque de fracture distale d'un membre, pouvant être fatal. (Parkin et al. 2004b)

Ces fractures peuvent avoir des probabilités d'apparition différentes en fonction du type de courses, évidemment, mais aussi du type de piste. Une étude menée en Grande-Bretagne met en avant que pour les courses de plat sur herbe, les fractures les plus fréquentes sont celles concernant la première phalange. (Parkin et al. 2004a)

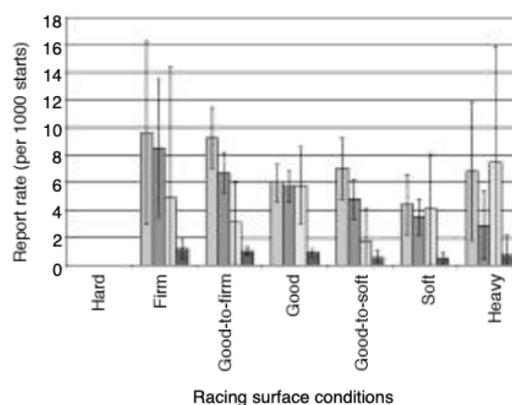


Fig 11: Fatality rate by race type and racing surface conditions (per 1000 starts). □ = Chase; ■ = Hurdle; □ = NH flat; ■ = Flat.

Figure 1 : Taux de mortalité du type de course en fonction du terrain (Williams et al. 2001)

À partir de ce graphique, issu d'une étude portant sur les blessures à la suite des différents types de courses hippiques en Angleterre entre 1996 et 1998, nous pouvons constater que le risque de mortalité est plus important lorsque le terrain est ferme, et qu'il est plus faible lorsqu'il est souple. (Williams et al. 2001)

### c. Aspect financier

#### i. Entreprises impliquées

Pour pouvoir comprendre les entreprises impliquées, il est d'abord nécessaire de préciser comment s'organise la filière équine. L'élevage représente 64% des entreprises de cette filière, les écuries de course 6% et les vétérinaires 7%.

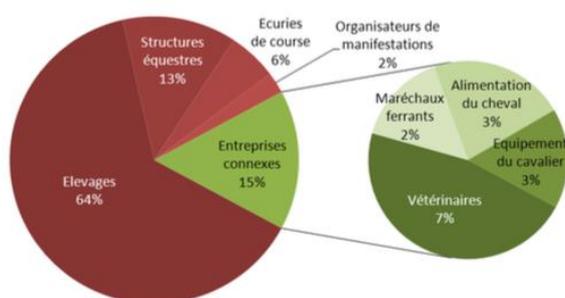


Figure 2 : Répartition des différentes entreprises de la filière équine (Jez et al. 2012)

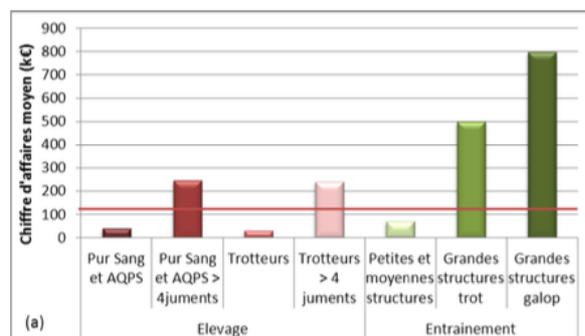


Figure 3 : Répartition du chiffre d'affaires moyen en fonction du type de cheval (Jez et al. 2012)

En effet 2 800 personnes, seulement, sont détentrices d'une licence d'entraînement, mais à cela s'ajoute les nouvelles entreprises de débouillage et de pré-entraînement qui facilitent le travail des centres d'entraînement. Bien que les écuries de courses soient représentées par un faible pourcentage dans les entreprises de la filière équine, elles génèrent un chiffre d'affaires plus important que les autres structures, alors que celui de l'élevage est lui en moyenne inférieur. (Jez et al. 2012)

#### ii. PMU

##### - Définition et création

Le PMU (Paris Mutuel Urbain) fut créé en 1930 par les Sociétés de Courses. Les prises de paris hippiques s'élevaient à 9,5 milliards d'euros en 2010, soit 77% du chiffre d'affaires de la filière

équine, dont 7 milliards d'euros qui ont été redistribués en gains aux parieurs. Il restait donc 2,5 milliards d'euros à réinjecter dans les Sociétés des Courses. En 2011, ces prises de paris atteignaient 10,2 milliards d'euros, dont 90% réalisées dans les 11 300 points de vente du pays. Mais avec l'apparition des paris en ligne le chiffre d'affaires du PMU a lentement diminué, les dirigeants ont alors décidé de mettre en place un Plan Stratégique sur 2023-2025. Ce qui a déjà permis une croissance de 10% par rapport à 2021. (Jour de Galop 2022)

En France, il y a un grand intérêt pour les paris en général et pour les paris hippiques en particulier. En effet, le pays s'élève au quatrième rang mondial dans ce domaine. Pour le moment, seulement 1,6% des paris sont réalisés en ligne. (Jez et al. 2012)

Le financement résultant des paris est essentiel pour la filière équine, les parieurs jouent les uns contre les autres et une partie des sommes sont partagées entre les gagnants en fonction des côtes. En 1985, le PMU est devenu un GIE, groupement d'intérêt économique, qui rassemble les différentes sociétés de courses.

Au cours de son histoire, les modes de paris ont changé. Dans un premier temps, ils se faisaient sur le gagnant ou sur le duo de tête uniquement. Avec le temps sont apparus le tiercé, puis la notion d'ordre ou de désordre. Aujourd'hui, tout un panel de paris hippique existe pour s'adapter aux différents types de parieurs.

L'année 2010 fût une année charnière pour le PMU, car elle a sonné la fin de son monopole sur les paris hippiques avec l'apparition d'autres plateformes, il a donc fallu diversifier l'activité du PMU à d'autres sports, pour rester concurrentiel. (Jez et al. 2012)

#### - Structure

Cette entité rassemble les cinquante-sept sociétés de course, dont les deux sociétés mères que sont France Galop et la SECF (Société d'Encouragement du Cheval Français) aussi appelée TROT.

Ce GIE est constitué de trois organismes. Tout d'abord une Assemblée Générale composée de représentants de ces cinquante-sept sociétés de courses. Cette assemblée statue sur les comptes, sur les budgets prévisionnels et nomme le président-directeur général. Ensuite un Conseil Administrateur composé de dix membres élus par l'assemblée générale. Ce conseil décide des orientations stratégiques, commerciales, économiques, financières et

technologiques du PMU. Enfin, le Comité de Direction, qui est composé de onze membres, et qui est responsable du fonctionnement du PMU. (Grison 2012b)

- Missions et activités

L'activité principale de cette organisation est la commercialisation des paris sur les courses hippiques. Ces paris peuvent être faits en point de vente, sur internet, au sein des hippodromes, par téléphone ou encore via la télévision interactive. Depuis 2010, les paris sur d'autres disciplines, via le PMU, ont été rendus possibles pour diversifier l'activité et rester en concurrence avec les autres organisations de paris.

Le résultat net du PMU est ensuite reversé aux sociétés des courses. (Grison 2012b)

iii. Financement

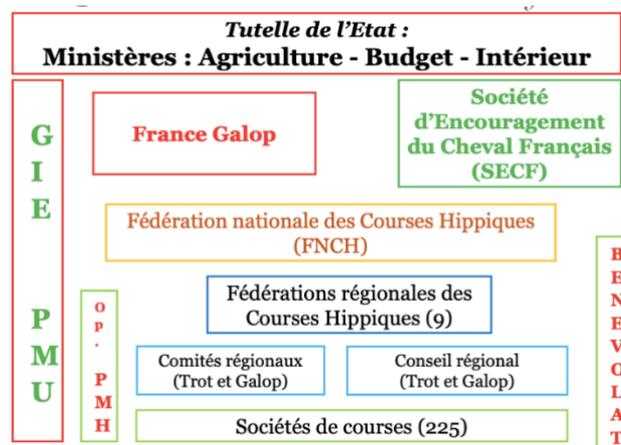


Figure 4 : Organigramme de l'organisation de la filière des courses hippiques (Gorioux 2017)

Sous la tutelle de l'état, en particulier des ministères de l'Agriculture, du Budget et de l'Intérieur, on retrouve France Galop et la SECF aussi appelée TROT. Ces deux sociétés sont toutes deux au-dessus de la Fédération Nationale des Courses Hippiques (FNCH), qui elle-même gère les neuf Fédérations Régionales des Courses Hippiques. Ces fédérations régionales sont à la tête des comités régionaux et des conseils régionaux du trot et du galop qui gèrent les 235 sociétés de courses.

Deux fonds ont également été mis en place, le fond commun des courses qui s'élève à 22 millions d'euros et le fond éperon qui lui s'élève à 8 millions d'euros.

Vingt-cinq pour cent des enjeux sont attribués au prélèvement légal, ce qui représente environ 2,3 milliards d'euros. De cette somme, 52% ira à la société des courses pour les frais de

gestions, les encouragements ou seront directement disponibles pour la société, et 47% ira à l'état distributeur pour les soutiens aux projets nationaux ou régionaux et les subventions versées à l'IFCE. Le pourcentage restant est destiné aux autorités étrangères. (Jez et al. 2012)

#### - FNCH

Cette fédération a été créée en 1997 dans l'optique de faciliter la gestion des courses en France dans les différentes spécialités, notamment en ce qui concerne l'organisation, la législation, la réglementation ou encore le contrôle des courses et des organismes associés. Elle rassemble toutes les sociétés des courses et représente l'institution de celles-ci.

C'est un organisme qui est soumis à la loi 1901 concernant les associations. Elle est composée des sociétés mères, mais aussi des autres sociétés des courses et des fédérations régionales. Elles travaillent ensemble, en collaboration.

Le Conseil d'Administration est composé d'un représentant de France Galop (société mère des courses de Galop), du TROT (société mère des courses de Trot), des autres sociétés des Courses et du GIE PMU. La présidence est assurée tour à tour pendant un an par le président de France Galop ou du TROT.

Il existe également une Commission Nationale des Régions qui est présidée par le Vice-président de la FNCH et qui est composée par les présidents et vice-présidents des fédérations régionales. Cette commission a pour mission de coordonner les actions des sociétés des courses de province et des fédérations régionales des courses en priorité, mais aussi de faire valoir les problèmes de chaque région, émettre des avis sur la situation, le fonctionnement, l'équipement et les perspectives d'évolution des sociétés de province.

Les missions de la Fédération sont de définir une politique commune pour toutes les courses (y compris sociale), coordonner l'action des membres, représenter l'institution des courses et défendre ses intérêts, fixer les orientations budgétaires (notamment avec le ministère), proposer un calendrier des Courses cohérent et proposer une politique de communication commune à l'institution des courses.

C'est donc l'interlocuteur des Courses avec les pouvoirs publics dans les discussions qui visent à fixer les orientations pour que les sociétés mères préparent leur budget. Au quotidien, elle

propose le calendrier des réunions de courses émis par les sociétés mères et gère le fond commun des courses et le produit des gains non réclamés. Une de ses activités fondamentales consiste aussi à mener des activités d'intérêt général pour ce qui est de la lutte contre le dopage par exemple. (Grisson; et Le Masne 2016a)

- France galop

Créée en 1995, cette société résulte de la fusion de la « Société d'Encouragement pour l'amélioration des races de chevaux en France », de la « Société des Steeple-chase en France », de la « Société de Sport de France » ainsi que la « Société Sportive d'Encouragement ».

C'est une association, qui elle aussi, est encadrée par la loi de 1901. Elle se compose d'un conseil d'administration de douze membres qui sont désignés par un comité de cinquante membres, comprenant les socioprofessionnels, ainsi que le conseil juridictionnel du plat et de l'obstacle. À ce noyau, s'ajoutent des éléments de l'association tels que les acteurs socioprofessionnels et les présidents des fédérations régionales.

Cette association présente une double tutelle, celle du ministère de l'Agriculture et celle du ministère chargé des Finances.

La mission première de France Galop est d'encourager l'amélioration de l'élevage des chevaux de galop. Pour ce faire, diverses mesures sont mises en place. Tout d'abord, elle organise les courses de galop et les activités qui y sont associées. De plus, elle élabore et modifie le Code des Courses si nécessaire. Par conséquent, elle a également la charge du contrôle du respect du code, de l'élaboration du calendrier des courses et la détermination des conditions d'attribution et de répartition des allocations. Cette organisation joue également un rôle direct dans l'organisation des paris.

De manière plus générale, France Galop est responsable des modalités de régulation des courses et de la filière, des promotions des courses de galop, de la gestion des installations nécessaires à l'organisation des courses mais surtout de la gestion de la sélection des chevaux dans une optique d'amélioration de la race.

Enfin France galop assume la gestion de six hippodromes que sont Longchamp, Auteuil, Saint-Cloud, Chantilly, Maisons-Laffitte et Deauville, ainsi que les centres d'entraînement associés à trois d'entre eux. (Grison 2012a)

- Fond éperon

Ce fond est un soutien financier essentiel pour le développement de projets innovants et structurants au sein de la filière équestre. Il provient du prélèvement effectué sur les enjeux sur les courses hippiques. Créé en 2005, son nom complet est « Fond d'Encouragement aux Projets Équestres Régionaux ou Nationaux ».

Le comité associé à ce fond est composé de huit membres, dont trois représentants de l'Institution des Courses (SECF, France Galop et FNCH), trois représentants des conseils Régionaux des Chevaux, un membre de la Fédération nationale du Cheval ainsi qu'une personnalité qualifiée par les autres membres. En plus de ces membres, un représentant de l'État, mandaté par le ministère chargé de l'Agriculture, assiste à chaque réunion sans droit de vote.

Les membres de ce comité sont désignés pour des mandats de quatre ans, renouvelables.

L'objectif à la base de la création du fond Éperon est de susciter et de financer des projets novateurs, pouvant avoir des retombées significatives dans les domaines tels que l'élevage, la commercialisation ou l'utilisation du cheval. Les projets financés sont inscrits dans une politique cohérente à l'échelle régionale et nationale, assurant ainsi une répartition équitable des soutiens accordés aux différentes régions et secteurs d'activité, pour une innovation harmonisée au sein de l'industrie équestre.

Ces projets peuvent englober des équipements physiques ainsi que des initiatives immatérielles, ayant un impact à l'échelle régional ou national. Cependant, ils doivent être financés à hauteur d'au moins cinquante pourcent par d'autres moyens. Les conseils régionaux sont les premiers interlocuteurs dans les procédures de demande de cette aide. (Grison; et Le Masne 2016b)

#### d. Acteurs de la filière

##### i. Nombre

La fréquentation des hippodromes varie considérablement et dépend de plusieurs paramètres. Tout d'abord, la localisation joue un rôle crucial. Actuellement, il existe 236 hippodromes en France, mais tous ne bénéficient pas de la même affluence, certains sont plus populaires, d'autres plus méconnus. Ce poids important pèse sur les présidents d'hippodromes, car le nombre de visiteurs et le chiffre générées conditionneront la possibilité de maintenir et d'entretenir les structures. Bien que les courses hippiques soient un sport bien connu de la population, le nombre de familles prenant le temps de passer une journée sur un hippodrome est en déclin. Évidemment, les grands hippodromes tels que Longchamp ou Auteuil se donnent les moyens d'attirer un maximum de public. Du fait de leur grande popularité, ils se servent beaucoup des réseaux sociaux et essaient de développer les activités annexes comme les jeux pour enfant. Néanmoins, la visibilité n'est pas uniforme pour toutes les structures. En 2022, on a pu constater que l'écart du nombre de visiteurs pouvait être très important, variant entre 10 personnes et 3 000 personnes par réunion. Ce chiffre peut même atteindre 20 000 à 30 000 personnes pour des événements particuliers tels que le Prix d'Amérique au Trot ou le Prix de Diane au Galop. (France Galop 2022)

En plus de la localisation, la saison présente également un gros impact sur les visiteurs avec une fréquentation accrue entre mai et juillet, concordant avec l'arrivée des beaux jours et très souvent des vacances.

Pour prendre un exemple concret, il y a quatre hippodromes en Corse, avec une saison hippique qui s'étale de mars à novembre. Un de ces hippodromes se trouve à Zonza, à 950 mètres d'altitude, au cœur du massif de Bavella qui est une zone touristique. Ses réunions s'enchaînent sur les mois de juillet et d'août. Du fait de ces deux facteurs, il se trouve que c'est l'hippodrome de Corse qui engendre le plus d'entrées par réunion.

En plus des profits perçus par la structure, le nombre de ces visiteurs va conditionner la conduite à tenir en cas d'accident. Plus il y aura de monde et plus il faudra mettre de moyens en œuvre pour que la prise en charge d'un cheval blessé ne soit pas faite aux yeux de tous, afin de ne pas porter atteinte à la sensibilité du public. (Gauchot et Préaud 2013)

### *ii. Propriétaires*

Les propriétaires de chevaux de Galop sont encadrés par la société mère, France Galop. Il est nécessaire pour obtenir ce statut de remplir un dossier d'agrément et de fournir un justificatif de revenus.

Il existe différentes formes d'accès à la propriété d'un cheval. Cela peut aller de la pleine propriété dans les cas les plus simples, à la location, à l'association, au syndicat voir à la société de personnes ou de capitaux. Toutes ses formes de propriété incluant plusieurs personnes posent des défis dans la prise de décision, surtout en cas d'urgence, notamment lors des interactions avec le vétérinaire en cas de problème. La décision finale revient toujours au propriétaire, mais dans ce cas, il peut y avoir des questions quant à savoir lequel des copropriétaires doit décider. En général, c'est le premier propriétaire avec qui le vétérinaire rentre en contact qui prendra la décision finale après avoir consulté les autres membres, dans la mesure du possible. Cependant cela engendre inévitablement un délai dans le processus de prise de décision.

### *iii. Entraîneurs*

L'autorisation d'entraîner est un permis délivré par les commissaires de France Galop. Il permet « à la personne physique ou morale qui en est titulaire, d'entraîner des chevaux dans les conditions fixées par le ... Code en vue de leur participation aux courses publiques ». Il s'agit d'un référent principal en ce qui concerne le bien-être des chevaux qu'il détient. Les chevaux ne peuvent être engagés dans des courses que s'ils sont déclarés à l'entraînement. Il y a deux grandes catégories d'entraîneurs : les « entraîneurs publiques », autorisés à entraîner des chevaux de différents propriétaires et les « entraîneurs particuliers », qui ne peuvent entraîner que les chevaux d'un propriétaire unique avec qui il est lié par un contrat de travail. Il peut également y avoir des autorisations d'éleveur-entraîneurs ou des permis d'entraîner délivrés au propriétaire (dans ce cas il ne peut posséder que cinq chevaux à son entraînement). (France Galop 2023)

Les propriétaires doivent entretenir de bonnes relations avec leurs entraîneurs, car celles-ci sont déterminantes. L'entraîneur s'engage à veiller au bon entretien du cheval, et est souvent le premier interlocuteur du vétérinaire, puisqu'il est celui qui est le mieux informé sur ce qui est arrivé au cheval, quand et dans quelles circonstances. Encore une fois, en cas de décision

importante et difficile à prendre telle qu'une euthanasie, une personne supplémentaire rentre dans le dialogue et la prise de décision. (Henry 2014)

#### *iv. Novices pouvant présenter des idées reçues*

Pour un public novice, souvent attiré par la curiosité envers ce sport qui peut parfois sembler extrême, la préoccupation réside dans le bien-être animal. Pour améliorer la perception que le public a de ce sport, l'image du cheval en tant qu'individu à part entière est équilibrée avec l'attrait du public pour les compétitions. Un contraste se crée fréquemment et facilement entre l'aspect compétitif et le bien-être animal. (Jez et al. 2012)

Une grande majorité du grand public tend à conclure rapidement que la compétition pousse à obtenir des performances maximales au détriment de la santé et du bien-être de l'animal. Il est alors mis en avant que le milieu des courses hippiques met ces animaux en danger avec des blessures fréquentes, parfois négligées ou mal soignées si elles entraînent une baisse de performance après récupération. (World Animal Protection 2022) En effet, ce sport intense impose de nombreuses contraintes physiques et métaboliques sur le cheval. Toutefois, le bien-être animal gagne en importance dans le monde hippique, qu'il s'agisse des éleveurs, des entraîneurs ou des propriétaires. Il est maintenant fermement établi que l'amélioration des conditions de vie du cheval ne fera qu'accroître ses performances par la suite, les deux étant liés.

Le problème actuel réside dans les réseaux sociaux : le grand public retient davantage les abus, largement plus diffusés que les efforts qui sont fait dans le milieu pour promouvoir le bien-être du cheval de sport. Ces critiques ont un réel impact et menacent l'avenir des sports équestre. L'idée serait d'éduquer le public, qui en réalité sait peu de choses de la vie d'un cheval de sport, mais avance des idées préconçues, souvent basées sur des évènements ponctuels sur les réseaux sociaux.

L'objectif, selon la cavalière de concours complet Sam YORK, serait donc de démontrer au public que les chevaux sont aimés et entretenus, et donc de mettre en avant un sport éthique. (Pinguet 2022)

Il y a de nombreuses tensions entre le bien-être éthologique du cheval, notamment son besoin de liberté, et les exigences d'une vie d'athlète. Le problème étant que ce besoin engendre une charge de travail supplémentaire pour le soigneur et surtout un risque accru pour le cheval lui-même. Un cheval en liberté à plus de risques de se blesser que dans un box. Ce qui pose

un dilemme, en particulier lorsque la valeur du cheval dépend de son état de santé, qui doit être optimal. Il est parfois difficile de faire la balance entre les deux.

La vie d'un cheval athlète entraîne nombreuses contraintes qui sont mal vues vis-à-vis du bien-être éthologique, comme les nombreux transports, qu'ils soient aériens ou terrestres. La problématique réside dans le fait que les soins sont axés sur la santé physique du cheval, et parfois au détriment de sa santé mentale ou émotionnelle, d'autant plus que celle-ci est difficile à quantifier. Les athlètes de haut niveau sont ainsi souvent en moins bonne santé psychologique, mais bien meilleurs en termes de santé physique. Les décisions sont prises en équipe par la matrice vétérinaire-propriétaire-éleveur, mais le cheval peine parfois à trouver une place dans celle-ci. (Furtado et al. 2021)

#### *v. Image des courses hippiques*

Les compétitions les plus à risques, et qui par conséquent sont les plus discutées, sont les concours complets et le steeple Chase. Le concours complet est une discipline d'équitation qui regroupe du dressage, du saut d'obstacle et du cross (galop sur terrains variés). (FFE 2023) Le steeple est une discipline de course hippique comprenant des obstacles tels que des haies, des murs ou des rivières. Ces obstacles sont plus haut et plus long que dans une course de haie, sur des distances allant de 3 000 à 5 800 mètres, la course nécessite donc une grande endurance. (Turfomania 2018)

Pourtant le public se concentre davantage sur les courses hippiques que les compétitions d'équitation, peut-être parce que le monde des courses est plus médiatisé, notamment à travers les paris. Des associations demandent l'interdiction du Grand National en steeple-chase, et sous leur pression, l'utilisation de la cravache a été limitée pendant les courses. Actuellement, les autorités des courses essaient de préserver le prestige des courses hippiques, mais elles subissent de nombreuses pressions. Elles doivent donc instaurer davantage de cadre et de règles. Le modèle et les caractéristiques sont définis par le code des courses et en cas de non-respect des amendes sont données aux jockeys ou aux propriétaires. (Jez et al. 2012)

## II- Lésions

L'Equine injury database est une base de données qui regroupe les taux de blessures fatales survenant chaque année lors des courses hippiques. Ces données sont classées en fonction de critères tel que l'âge, la race ou le type de course. En 2021, le taux de blessures fatales était de 1,39 pour mille départs, soit 0,13% des départs, ce qui implique que 99,86% des courses ont été courues sans engendrer aucune blessure. (Luce 2022)

Les facteurs de risque en ce qui concerne les lésions mortelles sont variés, ils concernent l'âge, le sexe, la conformation des sabots, le paturon plus ou moins allongé, la ferrure, la distance parcourue, le nombre de courses ou encore les périodes de repos. Elles se produisent majoritairement pendant les courses, mais aussi, dans certains cas, à l'entraînement, lorsque le cheval n'est pas à l'exercice ou lors d'accidents. (Malek 2021)

Facteurs de risque		Références
Signalement	≥ 4 ans	5,13,127
	Mâles	5,13,126,127
Appareil musculo-squelettique	Lésions locomotrices préexistantes	8,13,126
	Conformation de sabot avec des angles faibles en talons	13
	Paturon allongé	8
	Fers avec une grappe en pince	13
Exercice	Exercice intense, répété et à haute vitesse	8,13,127,129
	Grande distance cumulative parcourue	8,13,125,126,129
	> 6 000 m de galop par mois	130,131
	Première année de course	9,125
	Nombre total de courses	8,126,132
Repos	Nombre de courses par année	8,126,132
	Nombre de saisons courues	132
	Période de repos de 30 à 60 jours	13
Traitement	Administration médicamenteuse préalable à la course	126
	Pistes en terre battue	125,128,132
Modalités de course	Course de plat ou course d'obstacles	8,129
	Saison de l'année (été)	8,132
	Heure de la journée (tôt le matin)	132
	Nombre élevé de participants	9
	Nombre de tours	8
	Premiers 1,2 km	128
	Position occupée au départ	8
	Position occupée lors du dernier virage	8
	Jockey amateur	9
	Porter des œillères pour la première fois	125
Performances	Évolution positive ou négative dans le classement	8,13,125
	Chevaux gagnants plus de 1500 \$ par course	13
	Chevaux réticents au départ	3
	Importante progression pendant la course	3
	Stimulation importante du cheval (dernières 10 sec précédant la fracture)	3

Figure 5 : Facteurs de risque pour les fracture des chevaux de course (Malek 2021)

En 1998, aux États-Unis, l'incidence de la boiterie dans le milieu des courses était comprise entre 8,5 et 13,7%, ce qui engendrait un coût d'un milliard de dollars pour l'année. (Anne-Archard 2017)

a. Fracture du squelette axial

*i. Description*

Le squelette axial chez le cheval est composé du crâne et de la colonne vertébrale. Celle-ci compte 7 vertèbres cervicales, 18 thoraciques, 6 lombaires, 5 sacrées (soudées les unes aux autres et soutenant les os du bassin) et 15 à 21 coccygiennes. (Desfarges 2015)

Chaque vertèbre est constituée d'un corps vertébral, d'un processus épineux et de processus transverses. Les caractéristiques et la taille de ses éléments peuvent varier en fonction du type de vertèbre. Il est à noter que les processus épineux sont absents sur les cervicales hautes et moyennes. Par exemple, les processus transverses des vertèbres lombaires sont plus longs et larges, ce qui réduit la mobilité des vertèbres les unes par rapport aux autres. Leur nombre peut également varier en fonction des races, il diminuera pour les races dites à « dos court » tels que les chevaux arabes.

Les processus épineux dorsaux contribuent à former le garrot, et les atteintes de cette zone peuvent entraîner des déformations en cas de fracture déplacée. Pour ce qui est des processus articulaires cervicaux, une fragmentation peut causer une lésion nerveuse et nécessite une vigilance particulière. (J. Butler et al. 2000)

Les fractures du corps vertébral sont rares et peuvent entraîner des dégâts au niveau du canal neural. Parfois elles sont fines et sans déplacement, dans de tels cas, la scintigraphie est nécessaire pour la détection. Si elles sont secondaires à une ostéomyélite ou lorsque la fracture est déplacée, le pronostic peut être particulièrement sombre. (Butler et Janet A 2008)

Les fêlures et fractures des ailes de l'ilium sont, elles, très courantes chez les chevaux de courses. Elles peuvent être consécutives à un stress ou à un choc. Le pronostic peut être bon quand les articulations sacro-iliaques ou coxo-fémorales ne sont pas touchées. Cependant, le pronostic reste souvent moins bon chez les trotteurs. Une complication possible, et la plus mortelle lorsqu'elle survient, est une lacération de l'artère iliaque. En ce qui concerne les fractures du col de l'ilium, le pronostic devient plus sombre, notamment en raison de la proximité des articulations susmentionnées. (Nesen 2018)

### *ii. Occurrence*

En course d'obstacles, les fractures du squelette axial constituent la première cause de mortalité. (Hue 2010) Une étude menée en Californie en 2008 montre que les lésions de la colonne vertébrale chez les chevaux de courses correspondent à 2-10% des lésions-musculo-squelettiques qu'ils peuvent subir. (Stover et Murray 2008)

Les fêlures et fractures de stress touchant à la fois le dos et le bassin chez les chevaux de course ont une incidence de 57%. On les retrouve généralement dans des zones ayant subi des traumatismes répétés à la suite de contraintes physiques importantes sur des jeunes chevaux, et à grande vitesse durant un entraînement intense. En ce qui concerne les fractures du bassin en particulier, chez le cheval de course, il s'agira surtout de fêlures et fractures de l'aile de l'ilium (Nesen 2018)

### *iii. Traitement*

Le traitement des fêlures du squelette axial, quelle que soit leur localisation exacte, repose sur trois points essentiels : une prise en charge hygiénique, médicale et une rééducation adaptée. En cas de fracture plus importantes un choix devra se faire, en fonction de la gravité, entre une euthanasie et un traitement chirurgical.

L'élément essentiel de la prise en charge hygiénique réside dans une mise au repos stricte du cheval, dans un box confortable et non glissant, donc paillé correctement. Cette période de mise au repos peut s'étendre jusqu'à trois mois. Dans les cas les plus graves, et si cela est réalisable, les chevaux peuvent être maintenus dans des harnais pendant 10 à 20 jours pour éviter les mouvements de coucher et de relever.

En ce qui concerne la prise en charge médicale, un traitement anti-inflammatoire non stéroïdien est essentiel pendant la phase aiguë. On pourra y associer un traitement au TILDREN®, qui agit sur les foyers ostéolytiques, ainsi que des techniques comme la mésothérapie ou des infiltrations sacro-iliaques pour diminuer la douleur.

En ce qui concerne la rééducation, le repos strict sera suivi de plusieurs mois de courtes sorties en longe ou en petit paddock. Les muscles du bassin devront être mobilisés progressivement par de courtes séances de répétitions de rotations, de protractions ou de rétractions. Le type de mouvements et le nombre de répétition seront à adapter à la lésion initiale. Il peut parfois s'écouler jusqu'à dix mois avant de pouvoir véritablement reprendre l'activité. (Nesen 2018)

Dans le cas de certaines fractures, comme celle du *tuber coxae*, une chirurgie peut être entreprise pour retirer les séquestres osseux. En ce qui concerne les fractures cervicales, des chirurgies peuvent être envisagées avec un bon taux de réussite, en se basant notamment sur la fixation de plaques pour stabiliser la fracture. (Rossignol, Brandenberger, et Mespoulhes-Rivière 2016)

Au cours de la période stricte de repos, l'alimentation sera à adapter, en réduisant la quantité de granulés, et les membres devront faire l'objet d'une surveillance accrue. Des fourbures peuvent également se développer sur les 3 membres non lésés, la plupart du temps en raison de la surcharge du membre controlatéral, le membre lésé étant douloureux.

#### *iv. Impact économique*

L'impact économique de ces lésions repose principalement sur le fait que le cheval doit demeurer inactif et donc être entretenu sans obtenir de gain pendant une longue période. La perte se ressentira moins si le propriétaire possède plusieurs chevaux à l'entraînement, permettant à d'autres de participer à des courses qui contribueront à compenser les frais engendrés. En revanche, un propriétaire ayant un petit effectif n'aura pas les moyens de compenser les pertes et il sera plus difficile pour lui de mettre en œuvre le traitement. S'ajoutent à cela le coût du traitement médical et les contrôles réguliers effectués par le vétérinaire.

#### *v. Pronostic*

Les fractures des processus épineux n'entraînent généralement pas de déficit neurologique, mais elles sont plutôt associées à de la dorsalgie, le pronostic est généralement favorable.

En ce qui concerne les fractures touchant le corps ou l'arc vertébral, le pronostic est particulièrement sombre si elle est complète, car elle entraîne une atteinte nerveuse allant du déficit proprioceptif à la paraplégie. L'euthanasie est généralement recommandée dans ce cas. En cas de fracture de stress partielle, le cheval peut présenter une intolérance à l'effort, mais le pronostic sera plus favorable.

Les fractures de fatigue de l'ilium ont un pronostic plutôt favorable. Elles entraînent notamment des boiteries de grade 1/5 qui peuvent être gérées avec un traitement approprié. (Hue 2010) Selon certaines études, entre 61 et 75% des chevaux présentant une fracture du

bassin, hormis les fractures impliquant le col de l'iliac ou l'acétabulum, retournent en course après une période de convalescence. (Hennessy et al. 2013)

b. Fracture du squelette appendiculaire : différents types de fractures

En ce qui concerne les fractures du squelette appendiculaire, il faut différencier celles des os courts (carpe, tarse), des os longs (humérus, radius, canon constitués d'une diaphyse importante) et des os plats (scapula composée de deux fines couches d'os et d'un centre constitué d'une grande quantité d'os spongieux). Les caractéristiques et les conséquences seront différentes selon le type d'os touché.

L'os est composé de trois parties. Tout d'abord, la diaphyse, qui correspond à la partie avec de l'os compact en périphérie qui abrite une cavité médullaire. Ensuite, à chaque extrémité, on trouve les deux épiphyses. C'est dans cette partie que l'on trouve l'os spongieux, qui est plus actif sur le plan cellulaire, et les cartilages articulaires. Enfin, la zone de transition entre l'épiphyse et la diaphyse est appelée métaphyse. (Bailliu 2014)

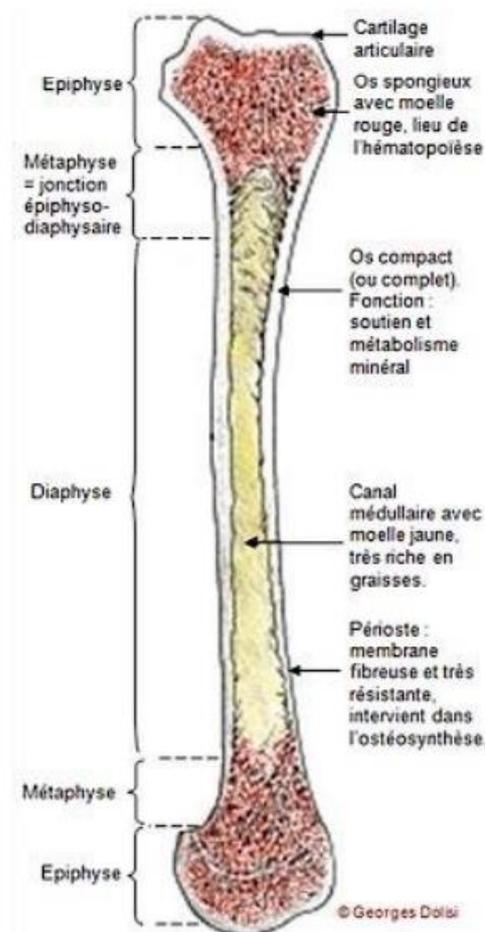


Figure 6 : Structure générale d'un os long (Bailliu 2014)

### *i. Description*

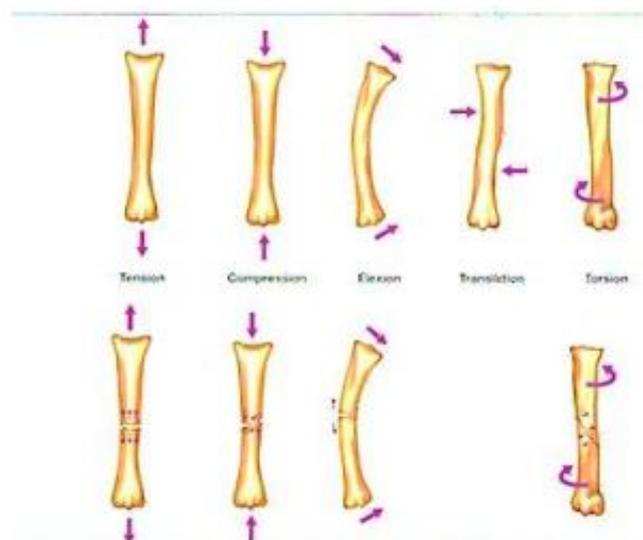
#### - Fatigue osseuse/ fracture de stress

L'une des formes de fractures les plus courantes chez les chevaux de courses sont les fractures de stress. Elles résultent d'une exposition chronique à des microtraumatismes ou à des contraintes inhabituelles, et sont conditionnées par l'ampleur de ces contraintes et leur fréquence sur l'os. Elles sont souvent la conséquence d'entraînements sportifs intensifs. La plupart du temps, ces fractures sont incomplètes et peuvent toucher les métatarsiens, les premières phalanges, les carpes, le radius, l'humérus ou le tibia. Si ces forces étaient appliquées de manière unique, elles ne suffiraient pas à mener à une fracture ; c'est la répétition qui est nécessaire pour le déclenchement. (Dauvillier 2004)

#### - Os long

Il n'existe pas de réels facteurs favorisants intrinsèques, mais plutôt des facteurs extrinsèques. Par exemple, l'utilisation du cheval, la ferrure, la nature du terrain ou encore les traitements antérieurs visant à atténuer la douleur, sont autant d'éléments qui peuvent influencer l'apparition d'une fracture.

La fracture apparaît lors d'un choc, qui peut être direct ou indirect. Le choc direct correspond à un impact directement reçu par le membre, de haute ou de basse énergie. Il peut s'agir d'un coup ou d'une chute et entraîne la rupture des tissus. Le choc indirect, en revanche, est induit par différents types de contraintes telles que les tensions, les torsions, les compressions, les flexions ou encore les cisaillements. (Bailliu 2014)



*Figure 7 : Force appliquée aux os et fracture correspondante (Bailliu 2014)*

#### - Ulna

Les fractures de l'ulna sont relativement fréquentes et surviennent souvent à la suite d'accidents au pré. Elles sont généralement consécutives à un coup donné par un autre cheval, à une chute ou encore parfois à une accumulation de contraintes lors d'une compétition. Chez le poulain, ces fractures se localiseront préférentiellement sur les lignes de croissance, au niveau de la métaphyse. Le cheval présentera un coude affaissé et la pose d'une plaque peut être nécessaire pour stabiliser la fracture. (Clinique vétérinaire de Grosbois 2012)



*Figure 8 : Fracture de l'olécrâne (Clinique vétérinaire de Grosbois 2012)*

#### - Phalanges

Les fractures des phalanges sont particulièrement fréquentes et sont, en général, dues à un travail intensif. À la différence des os longs, un traumatisme modéré, comme un changement brutal d'appui, peut suffire à provoquer la fracture. Certaines pistes mal entretenues favorisent les « faux-pas », ce qui entraîne une répartition non uniforme de la pression sur les membres, perturbant l'appareil amortisseur et entraînant la fracture. De même, les arrêts brusques peuvent contribuer à cette problématique.

Cependant, des facteurs intrinsèques propres au cheval peuvent également faciliter l'apparition de ces fractures, tels que les défauts d'aplombs qui perturbent également la répartition uniforme de la pression sur les membres. Les chevaux haut-jointés, par exemple, présenteront une pression s'exerçant uniquement sur les rayons osseux, et les tendons n'aideront plus à supporter la charge. De plus, l'âge joue un rôle crucial, car la calcification incomplète des jeunes chevaux et leur cartilage de croissance font que la densification de l'os en est amoindrie. Ce qui n'est pas le cas chez les chevaux plus âgés. (Bérubé 1962)

- Signes de la fracture

Il existe différents types de fractures avec une terminologie codifiée qui permet un meilleur échange entre les personnes impliquées et une pose de diagnostic facilitée.

Type de fracture	Définition
<b>Ouverte</b>	Fracture avec atteinte de la peau
<b>Fermée</b>	Fracture sans atteinte de la peau
<b>Articulaire</b>	Fracture concernant une surface articulaire
<b>Non articulaire</b>	Fracture ne concernant pas une surface articulaire
<b>Complète</b>	Fracture qui implique les deux cortex opposés
<b>Incomplète</b>	Fracture qui ne concerne qu'un cortex
<b>Simple</b>	Fracture avec une seule ligne de fracture
<b>Comminutive</b>	Fracture présentant des fragments multiples
<b>Complexe</b>	Fracture présentant plusieurs fragments intermédiaires
<b>Déplacée</b>	Fracture pour laquelle les fragments osseux n'ont pas conservé leur position anatomique
<b>Oblique</b>	Fracture avec un angle non perpendiculaire à l'axe de l'os
<b>Spirale</b>	Fracture résultant d'une torsion
<b>Sagittale</b>	Fracture provenant de la surface articulaire proximale et se propageant suivant l'axe longitudinal de l'os
<b>Sagittale distale</b>	Fracture provenant de la surface articulaire distale et se propageant suivant l'axe longitudinal de l'os
<b>Frontale dorsale</b>	Fracture provenant de la surface articulaire proximale, dans le plan frontal, et progressant vers sa face dorsale
<b>Transverse</b>	Fracture perpendiculaire au grand axe de l'os
<b>Physéale (Salter Harris)</b>	Fracture concernant la plaque de croissance de l'os, il en existe cinq types.

Tableau 1 : Différents types de fracture (Dauvillier 2004)

Dans le cas où la fracture est incomplète ou non déplacée, elle peut être détectée tardivement et parfois subir des transformations qui entraîneront des fractures plus graves et plus difficiles à traiter. Le premier signe clinique de la fracture est la boiterie, elle peut être plus ou moins

intense en fonction de l'atteinte. Dans les cas les plus graves, le cheval présentera un membre qualifié de « penduleux ». Ces boiteries sont gradées en fonction de leur gravité, selon l'AAEP (American Association of Equine Practitioners, l'échelle est la suivante :

- Grade 0 : absence de boiterie
- Grade 1 : boiterie difficile à observer, pas systématique fonction de la circonstance (sous la selle, en cercle, type de sol...)
- Grade 2 : boiterie difficile à observer au pas et au trot en ligne droite, mais constante dans certaines circonstances (sous la selle, en cercle, type de sol...)
- Grade 3 : boiterie systématiquement observée au trot en toutes circonstances
- Grade 4 : boiterie visible au pas
- Grade 5 : boiterie sans appui en mouvement ou au repos

Parfois, des fractures ouvertes peuvent se produire, avec des signes cliniques tels que la présence d'une plaie, d'un gonflement ou d'une déformation du membre. L'atteinte des tissus mous est variable et dépend de l'énergie de la fracture, de la présence ou non d'esquilles osseuses et de la mobilité des extrémités fracturées. (Dauvillier 2004)

## *ii. Traitement*

Éviter de déplacer l'animal est fondamental. En cas de boiterie, il est nécessaire de réaliser une radiographie, et si le déplacement de l'animal est obligatoire pour cela, il faut impérativement immobiliser le membre.

### - Traitement conservateur

Le traitement conservateur est à prioriser dans le cas de micro-fractures de fatigues, ou de fractures de la troisième phalange dans le pied. Il est également possible dans certains cas bien spécifiques de fractures d'os long non déplacées.

On le met également en place lorsque la chirurgie est impossible, comme pour des raisons financières, dans le cas de fractures non déplacées de la première ou de la deuxième phalange, du coude ou d'un os non porteur.

Au cours de ce traitement, le cheval est mis au repos, dans un box, pour limiter les mouvements amples qui pourraient aggraver la fracture. On y ajoute des anti-inflammatoires

à petite dose, et en fonction de la localisation, une immobilisation du membre est mise en place. Des radiographies de contrôle sont nécessaires pour appréhender l'évolution de la cicatrisation.

Un repos complet d'au moins quatre à cinq mois est nécessaire, suivi d'une reprise progressive du travail. (Bailliu 2014)

#### - Traitement chirurgical

Ce traitement est recommandé dans le cas de fractures des premières phalanges, du coude, ou de fractures partielles avec présence d'esquilles osseuses à retirer.

Le pronostic est très réservé pour les fractures déplacées du canon ou du radius, et plus le cheval est grand et lourd, plus le pronostic est sombre. (Bertoni 2008)

Certaines fractures sont inopérables et le cheval devra être euthanasié.

### *iii. Impact économique*

Que ce soit avec le traitement conservateur ou chirurgical, des coûts importants sont à prévoir. Pour une ostéosynthèse, il faut compter entre 3 000 et 10 000€, montant auquel doivent s'ajouter les frais de la pose du plâtre et de la convalescence. En ce qui concerne le traitement conservateur, le coût est moins élevé, mais il faut tout de même compter entre 1 000 et 5 000€. Des intermédiaires sont possibles, mais le résultat ne peut jamais être garanti, ce qui est problématique, notamment lorsque la valeur économique du cheval est élevée et dépend de ses performances sportives. De plus, la période de convalescence dure au minimum environ six mois, pour les cas les moins graves, temps qui représente une non-valeur économique. (Bailliu 2014)

### *iv. Pronostic*

Concernant les fractures du canon, du radius ou du tibia, le pronostic vital sera généralement très réservé. Une mauvaise gestion de la douleur durant la convalescence peut entraîner d'autres complications, comme le développement de fourbures, à la suite d'un report de poids, par exemple. Faire le maximum en termes de traitement est important, mais ce qui reste essentiel dans la réussite ou non de celui-ci est le respect des recommandations de convalescence. (Carnus 1952)

#### v. Facteurs déterminants

Plusieurs facteurs seront déterminants dans le pronostic qu'il faudra communiquer au propriétaire :

Facteurs	Impact sur le pronostic
Localisation de la fracture	Plus distale, meilleur pronostic
Membre atteint	Postérieur, meilleur pronostic
Poids du cheval	Plus léger, meilleur pronostic
Caractère du cheval : tolérance à la douleur, mental, acceptation de l'enfermement et de l'absence d'activité	Conditionnera la qualité de la convalescence
Type de fracture	Déplacées, ouvertes, comminutives, articulaires, pronostic plus sombre
Motivation et moyens du propriétaire	Conditionnera le choix du traitement et la qualité de la convalescence

Tableau 2 : Facteurs déterminants pour le pronostic (Dauvillier 2004)

#### vi. Recherche

Certaines recherches sont en cours en ce qui concerne les biomarqueurs sanguins d'activité ostéoclastique. L'objectif de l'étude est de corréler le nombre d'ostéoclastes avec l'enzyme phosphatase acide tartrate-résistante 5b (TRACP-5b), et de corréler la résorption osseuse avec la TRACP-5b et le télopeptide C-terminal du collagène de type I (CTX-I). L'idée finale serait de prévenir la survenue des fractures de stress chez les chevaux de courses en les diagnostiquant de manière précoce grâce à ces marqueurs. (Malek 2021)

#### c. Affections traumatiques de l'articulation du boulet

##### i. Particularités de l'articulation du boulet

L'articulation du boulet possède une amplitude articulaire de 240°, ce qui en fait l'amplitude la plus importante chez le cheval. Elle est également soumise à des contraintes qui sont maximales en raison de sa position très distale et de la vitesse importante due à l'activité du cheval de course au galop. (Harrison et al. 2010)

### *ii. Maladie ostéochondrale palmaire du boulet*

Cette maladie touche généralement les jeunes adultes de race pur-sang. Elle atteint la partie palmaire des condyles métacarpiens ou métatarsiens et entraîne une arthrose, qui peut être de surcharge ou traumatique dans le cas où elle est consécutive à de nombreux traumatismes. (Anne-Archard 2017)

Cette affection est due à la biomécanique extrême du boulet. En effet, lors d'une course, il y aura un appui à haute vitesse au niveau des zones de contact entre les os sésamoïdes proximaux et les condyles métacarpiens ou métatarsiens, ce qui provoque une hyperextension du boulet. (Harrison et al. 2010)

Une composante vasculaire est également envisagée. Elle serait due au fait que la perfusion du côté palmaire des condyles est inférieure à celle du côté dorsal, ce qui engendrerait une diminution de la régénération et de la résistance de la zone. Néanmoins, aucune corrélation n'est établie entre ce facteur et la maladie ostéochondrale elle-même. (Alber et al. 2014)

Les forces répétées subies par le boulet induisent des micro-fractures du cartilage calcifié et de l'os sous-chondral. Il y aura ensuite un dépôt d'os par-dessus des micro-fractures non réparées et qui s'accumulent, entraînant l'effondrement de l'os à terme. Une période de mise au repos d'au moins trois mois permet la réactivation du remodelage et donc la réparation de l'os.

On distingue trois grades en ce qui concerne cette affection. Le grade I correspond à des contusions de l'os sous-chondral, qui peuvent être visibles sous le cartilage articulaire, avec parfois une légère érosion cartilagineuse du condyle. Le grade II implique des contusions importantes de l'os sous-chondral, avec sur le cartilage des lignes d'usure, de fibrillation et un relief sagittal touché. Enfin, le grade III décrit un cartilage articulaire fortement dégradé, des ulcérations, et la formation de cavité ou de fractures de l'os sous chondral, parfois trabéculaire. On peut observer, dans les cas les plus graves, un collapsus de la surface articulaire ou des fractures condyliques. (Anne-Archard 2017)

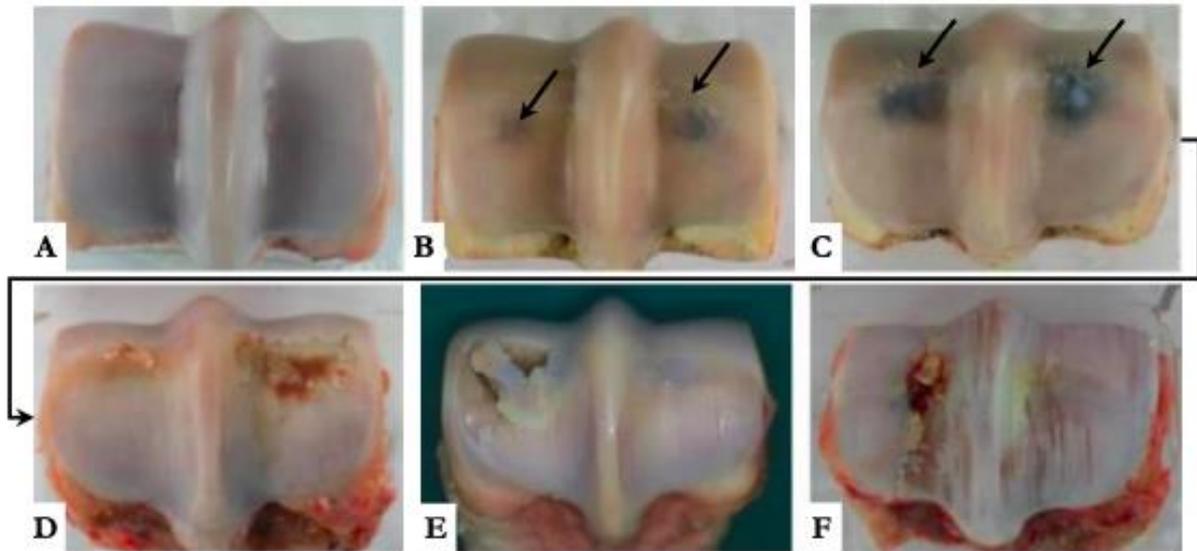


Figure 9 : Lésions de la maladie ostéochondrale palmaire. A : Sain, B : grade I, C : Grade II, D à F : grade III (Anne-Archard 2017)

Les signes cliniques de cette affection sont aspécifiques. On retrouve une boiterie bilatérale légère et inconstante, plus ou moins un test de flexion légèrement positif. Mais pour des stades avancés, il y aura tout de même une boiterie franche.

L'examen de choix à réaliser en priorité sera la radiographie, il faudra réaliser des vues obliques et rechercher des ostéophytes, des entésophytes ou encore des signes sclérose sous-chondrale.

La scintigraphie peut aussi être envisageable, mais bien que l'examen soit sensible, il reste peu spécifique. De plus, le coût est très élevé et les contraintes de radioprotection sont importantes. Elle sera envisagée en dernier recours. L'IRM est une option, et est plus sensible sur un cheval debout pour la détection de cette pathologie que la radiographie mais aussi plus chère que celle-ci. (Powell 2012)



Figure 10 : Radiographie d'un boulet sur un cheval présentant une maladie ostéochondrale, flèche : zone radio transparente compatible avec une nécrose focale de l'os sous chondral (Anne-Archard 2017)

Lorsque le diagnostic est précoce et que le traitement est rapidement mis en place, le pronostic est meilleur. Cependant ce traitement est limité, l'accès chirurgical étant restreint. Il est recommandé de mettre en place une mise au repos totale, mais le pronostic reste réservé. En effet, la boiterie peut reprendre avec l'exercice et donc entraîner une rechute des performances. (Anne-Archard 2017)

### *iii. Fractures condyliques*

Les fractures condyliques sont plus fréquentes chez le cheval de course jeune adulte entre deux et trois ans. Elles apparaissent sans événement traumatique majeur et peuvent être localisées en latéral, en médiale ou sur les 2 aspects du condyle. Chez les pur-sangs, on observe une occurrence plus importante à l'aspect latéral des membres thoraciques. (Ramzan, Palmer, et Powell 2015)

Ces fractures sont consécutives à une accumulation de petites lésions du cartilage calcifié et de l'os sous-chondral dans le sillon para-sagittal. Elles sont favorisées par la fatigue osseuse due à un entraînement intensif. (Anne-Archard 2017)

#### - Diagnostic

En ce qui concerne le diagnostic, avant l'apparition de la boiterie, des prodromes, tels qu'une boiterie discrète, peuvent être observés. Ensuite, la boiterie se fera plus brutale et plus franche et parfois le test de flexion peut être positif. L'élément diagnostic à privilégier est la radiographie, parfois associée à l'IRM. Cette fracture doit ensuite être caractérisée pour pouvoir planifier une chirurgie et évaluer le pronostic qui sera variable en fonction du type de fracture. (Anne-Archard 2017)

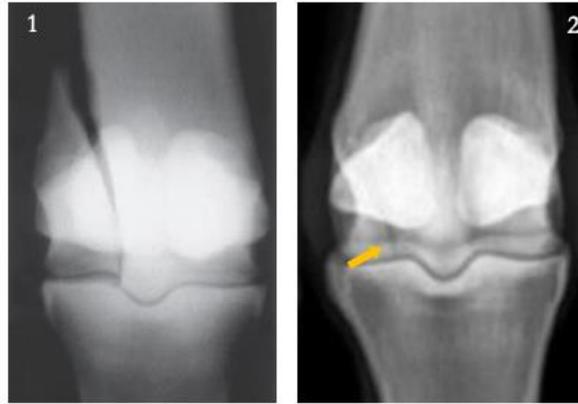


Figure 11 : 1 : Fracture complète déplacée du MCIII, 2 : Fracture incomplète non déplacée du MCIII (Anne-Archard 2017)

#### - Traitement

Si la fracture concerne le condyle latéral, on pourra envisager un traitement conservateur dans le cas des fractures incomplètes et non déplacée. Dans un autre cas de figure, une chirurgie sous arthroscopie sera nécessaire pour réduire la fracture avec une technique minimalement invasive, avec la mise en place de vis.

Le pronostic est généralement favorable avec 61 à 93% des chevaux athlètes qui recourent après traitement. Néanmoins, dans le cas où la fracture est déplacée, ce taux de récupération chute à 18 à 48%. (Ramzan, Palmer, et Powell 2015)

Si la fracture concerne le condyle médial, le trait de fracture s'étend souvent proximatement sur la diaphyse, présentant généralement une configuration spiroïde ou rectiligne. Dans ce cas particulier, la gestion de la fracture sera différente, il faudra poser de nombreuses vis inter fragmentaires et potentiellement une plaque qui peut être de deux types : « Dynamic Compression Plate » ou « Locking Compression Plate ». Le choix de cette plaque sera fonction du budget du propriétaire, du type de fracture et de sa réduction. Le pronostic est moins favorable dans ce cas, en effet, le risque de graves fractures au réveil est très important. (Richardson 2012)

Dans le cas où la fracture ne toucherait pas la diaphyse, la prise en charge sera la même que pour celles du condyle latéral.

#### d. Lésions tendineuses et ligamentaires graves

##### i. Description

Les lésions les plus communes qui apparaissent aux cours des courses hippiques sont les tendinopathies et les desmopathies. Elles affectent dans la majorité des cas le tendon fléchisseur superficiel du doigt et le ligament suspenseur du boulet. (Verwilghen et al. 2009)

Au cours d'une étude menée en Angleterre entre 1996 et 1998, il a été montré que parmi les 1,05% chevaux blessés en course, 46% étaient atteints d'une tendinopathie du TFSD ou d'une desmopathie du ligament suspenseur du boulet. (Williams et al. 2001)

Les signes cliniques peuvent être variables, allant de l'arrêt du cheval avant la fin de la course, dans les cas les plus graves, à l'apparition de la boiterie le lendemain (boiterie pouvant être plus ou moins intense). Classiquement, on recherche les cinq caractéristiques courantes de l'inflammation, à savoir *rubor, dolor, calor, tumor et functio laese*. L'imagerie de choix, et la plus couramment utilisée, reste l'échographie. Cependant, bien que l'échographie ait considérablement évolué ces dernières années, permettant d'obtenir des images nettes des lésions, cet examen reste manipulateur dépendant. Selon une étude japonaise, l'IRM donne de meilleurs résultats en ce qui concerne les lésions chroniques du tendon, même s'il est moins utilisé du fait de son coût, sa disponibilité et sa complexité de réalisation. (Kasashima et al. 2002)

##### ii. Fréquence

Chez le pur-sang de course, on retrouve une fréquence de 7 à 43% des tendinites du TFSD, ce qui en fait une cause majeure de boiterie. Selon l'étude de Williams en 2001, on retrouvait 0,78 lésion tendineuse sur 1000 départs en Angleterre. (Williams et al. 2001) Néanmoins, il faut noter que ce chiffre peut difficilement être extrapolé entre pays, car les conditions de courses ne sont pas les mêmes, les pistes non plus. Dans une autre étude, on trouve deux lésions tendineuses pour 1000 départs aux USA. Environ 14% des galopeurs sont mis à la retraite à la suite de tendinopathies. Il est essentiel de souligner que ces affections ne se limitent pas aux courses hippiques, en effet les tendinopathies et les desmopathies sont présentes dans le top 10 des causes de boiterie indépendamment de l'activité du cheval. (Verwilghen et al. 2009)

Enfin, une étude japonaise menée en 2008 a révélé un degré d'héritabilité modéré chez les galopeurs en ce qui concerne les tendinopathies. Cela implique que la survenue de ces

affections pourrait être diminuée si la sélection effectuée en élevage prenait plus en compte ce paramètre. (Oki et al. 2008)

### *iii. Traitement*

Il a été montré que la cicatrisation lors de tendinopathies peut-être particulièrement longue. Il faut compter un minimum de six mois pour considérer que celle-ci est suffisamment avancée pour permettre une reprise de l'activité. Des prélèvements histologiques ont également montré des images de cicatrisation 14 mois après le trauma. Il est donc essentiel qu'une longue période de repos soit respectée pour permettre aux fibres de se régénérer. Une phase de repos complet sera suivie d'une réhabilitation progressive. Une reprise de l'activité limitée et contrôlée permet de limiter le temps de repos strict, et par conséquent de favoriser le réagencement des fibres de collagène de type I. (Watkins et al. 1985)

Des échographies régulières doivent être effectuées, de manière à évaluer la cicatrisation et décider puis contrôler la reprise de l'activité. À ces échographies régulières et ce repos strict peut être associé un traitement anti-inflammatoire non stéroïdien, en particulier en phase aiguë de l'inflammation pour contrôler la douleur. (Verwilghen et al. 2010)

### *iv. Impact économique*

L'impact sera différent en fonction du traitement choisi. Dans le cas où le propriétaire déciderait de mettre en place un repos associé à des anti-inflammatoires, bien que le traitement ne soit pas très onéreux, les pertes seront surtout consécutives à l'incapacité du cheval de concourir pendant une longue période et à la nécessité de payer ses frais d'entretien. Il y aura également des pertes liées au fait que la récurrence est très fréquente et que le cheval est susceptible de présenter des baisses de performance voire un arrêt de carrière, même si le traitement a été bien respecté.

En général, il y aura également une perte de valeur du cheval en lui-même pour les cas où le propriétaire avait l'intention de le revendre.

#### v. Pronostic

À la suite du traitement, l'absence de rechute ne peut pas être garantie. Les fibres cicatricielles sont généralement plus fragiles que les fibres d'origine et, par conséquent, peuvent se rompre plus facilement après un retour en course. Ce qui explique le grand nombre de réformes à la suite d'une tendinopathie. Dans le tableau ci-dessous, on peut voir que bien que 80% des chevaux traités retournent en course, seulement 46% d'entre eux pourront courir cinq courses après traitement. Ce qui signifie que les 34 pourcents restants ont été arrêtés entre-temps. (O'Meara et al. 2010)

	Case horses (n = 401)	Control horses (n = 401)	P value	Re-injury proportion
Return to racing (≥one race competed)	80%	80%	0.94	42% (68/161)
Three races competed	63%	68%	0.23	34% (46/137)
Five races competed	46%	56%	0.04	22% (25/115)

Figure 12 : Taux de récurrence et pourcentage de chevaux retournant en course, et ayant couru trois ou cinq courses après traitement suite à une atteinte du TFSD (O'Meara et al. 2010)

#### vi. Facteurs déterminants

Il a été déterminé que la prévalence des tendinopathies était corrélée à des facteurs tels que l'âge, le poids, l'expérience et le sexe de l'animal. Le risque serait donc plus élevé pour un mâle entier de plus de cinq ans. Dans le tableau suivant, décrivant une étude menée au Japon, on peut constater que 60% des chevaux présentant une tendinopathie du TFSD pesaient plus de 470 kg, ce qui lie également l'affection avec l'âge, car un cheval de 5 ans sera plus lourd qu'un poulain de 3 ans. On peut également constater que dans 61% des cas, il s'agit de mâles entiers. (Ikeda et al. 2019)

Risk factor for SDF tendinopathy	Case horses	Control horses	Odds ratio (OR)	P value	95% confidence interval
<b>Horse-related variables</b>					
Body weight at race time (kg)	477.8 ± 29	469.7 ± 33		<0.01	-
≥470 kg body weight at race time	178 (60%)	293 (50%)	1.55	<0.01	1.17–2.06
<470 kg body weight at race time	114 (40%)	291 (50%)	Refe	-	
Increase/decrease of body weight (kg) from previous race	0.06 ± 7.57	0.59 ± 5.97		NS	
≥5 kg decrease of body weight	53 (18%)	70 (12%)	1.59	<0.05	1.08–2.34
Otherwise	236 (82%)	495 (88%)	Refe	-	
<b>Sex</b>					
Female	99 (34%)	245 (42%)	Refe	-	
Male	178 (61%)	327 (56%)	1.35	<0.05	1.00–1.81
Gelding	15 (5%)	12 (2%)	3.09	<0.01	1.40–6.84

For categorical variables, data are given as numbers (percentages). For continuous variables, data are given as the mean ± SD. NS: no significant differences; Refe: reference. The horses with no previous race are not included in the data of increase / decrease of body weight (kg) from previous race.

Figure 13 : Facteur de risque intrinsèque au cheval d'une tendinopathie du TFSD (Ikeda et al. 2019)

Malgré tout, bien que des facteurs intrinsèques au cheval influencent cette prévalence, il ne faut pas négliger le facteur piste en lui-même. L'état du terrain et l'entretien des pistes sont essentiels dans l'apparition de lésions à la suite d'une course. On peut voir dans le tableau suivant que seulement 15% des lésions tendineuses sont apparues sur terrain lourd, et 14% au cours de journées pluvieuses qui auraient tendance à assouplir la piste. (Ikeda et al. 2019) Cette analyse est à relativiser, car bien qu'une piste lourde diminue le risque de tendinopathie, il augmente considérablement le risque de fracture, qui présente une issue souvent plus fatale pour le cheval.

Risk factor for SDF tendinopathy	Case horses (n=292)	Control horses (n=584)	Odds ratio (OR)	P value	95% Confidence interval
<b>Track-related variables</b>					
<b>Track conditions</b>					
Standard	137 (47%)	327 (56%)	Refe	-	-
Good	53 (18%)	99 (17%)	1.28	NS	0.87–1.88
Muddy	44 (15%)	76 (13%)	1.38	NS	0.91–2.11
Sloppy	58 (20%)	82 (14%)	1.69	<0.01	1.14–2.50
<b>Weather-related variables</b>					
Fine	155 (53%)	315 (54%)	Refe	-	-
Cloudy	96 (33%)	199 (34%)	0.98	NS	0.72–1.34
Raining/snowy	41 (14%)	70 (12%)	1.24	NS	0.77–1.83

For categorical variables, data are given as numbers (percentages). NS: no significant differences; Refe: reference.

Figure 14 : Facteur de risque externe chez le cheval d'une tendinopathie du TFSD (Ikeda et al. 2019)

#### e. Euthanasie

Bien que le sujet soit controversé et délicat, les euthanasies sont parfois inévitables, en particulier dans le cas de fractures déplacées des os longs. En effet, le cheval n'a aucune chance de récupération avec une fracture déplacée de l'humérus, du tibia, du radius ou du fémur. Ces affections peuvent compromettre la qualité de vie du cheval à tel point que l'euthanasie devient réellement nécessaire. Tout ne peut pas être soigné, bien que la médecine vétérinaire soit en perpétuelle évolution, et l'impact économique de chaque affection doit également rentrer en considération. Il se peut que le propriétaire ne soit pas en mesure de financer certains traitements très lourds et choisisse l'euthanasie. Bien que le vétérinaire soit tenu d'exposer toutes les possibilités, la décision reviendra au propriétaire. Néanmoins, lorsqu'elle est réalisée sur un hippodrome, elle sera toujours cadrée par le code des courses.

### III- Législation sur les hippodromes

#### a. Code des courses

Selon l'article 11 du code des courses, un propriétaire est défini comme étant « une personne physique ou morale ayant reçu l'agrément de France Galop l'autorisant à faire courir un cheval sous ses couleurs, à faire des engagements et à toucher les sommes gagnées ». (France Galop 2023)

On distingue trois types de propriétaires. Tout d'abord les « non-intervenants », qui représentent une majorité, ils confient leurs chevaux à un entraîneur et leur laisse la totale prise de décisions pour la préparation du cheval. Ensuite les « intervenants non professionnels », dans ce cas, les chevaux sont toujours confiés à un entraîneur, mais les propriétaires participent activement à la prise de décisions. Et enfin, les « professionnels », qui ont une activité d'entraînement à titre habituel, constant et dans un but lucratif. (Henry 2014)

Concrètement, ce code permet de régir dans un premier temps la capacité des personnes à détenir, monter ou entraîner des chevaux, associé à la mise en place de diverses formations. Mais il permet également de vérifier les lieux d'entraînement et de leurs installations ainsi que de garantir la sécurité sanitaire des chevaux athlètes. Pour ce faire, des contrôles peuvent

être effectués par des commissaires avant, pendant ou après la course, mais aussi en dehors, durant un simple entraînement. (France Galop 2023)

La codification mise en place par le code des courses est régulièrement mise à jour, et elle évolue souvent plus rapidement que la législation. En effet, ce code détermine les conditions dans lesquels les courses sont menées, influence l'organisation des épreuves, et met également en place diverses dispositions pour garantir le bien-être du cheval de course. Dans l'optique de valoriser au mieux la filière, des décisions sont généralement prises en amont de la législation pour améliorer l'idée de bien-être animal dans le milieu, comme la sanction d'un usage abusif de la cravache ; instrument par ailleurs réglementé et ne devant pas excéder une certaine longueur. (Jez et al. 2012)

#### b. Présence fondamentale du vétérinaire

La présence de deux vétérinaires est requise sur un hippodrome pour pouvoir commencer une réunion. Le premier est là pour assurer les soins d'urgence et la vérification de l'identité des chevaux avant le départ, tant dis que le deuxième réalise les prélèvements de contrôle. Le vétérinaire qui est mobilisé pour les urgences doit maîtriser le code des courses, tout en étant compétent dans l'urgence, en tenant compte des subtilités que cela peut entraîner, et en préservant le bien-être animal vis-à-vis du propriétaire ou du jockey. En général, il s'agit d'un vétérinaire exerçant à proximité, employé par la société des courses régissant l'hippodrome sur lequel a lieu la réunion.

Le vétérinaire s'occupant des prélèvements de contrôle est directement employé par France Galop et envoyé sur différents hippodromes. En général, il ne possède aucun médicament pour traiter en cas d'urgence et ne peut pas réaliser les euthanasies.

Un réel problème se pose en cas d'absence du vétérinaire. À titre d'exemple, je prendrais une réunion où le vétérinaire était absent, et où malgré cela, la décision a été prise d'entamer la réunion. Or, dès la première course, une chute a eu lieu et la course a été neutralisée. L'un des chevaux a présenté, à la suite de cette chute, une fracture des deux antérieurs. Le cheval ne pouvait pas être déplacé et personne ne pouvait procéder à l'euthanasie. Il est donc resté en grande souffrance pendant une heure avant l'arrivée d'un vétérinaire qui s'est déplacé en urgence. Ce délai a été causé par la difficulté de trouver un vétérinaire disponible aussi

rapidement. Cet évènement a mis en lumière de nombreuses difficultés causées en cas d'absence d'un vétérinaire lors de la nécessité d'une euthanasie. Dans ses situations, la mauvaise opinion du public est renforcée puisque rien ne peut être fait pour aider l'animal pendant un long moment. Ce défaut de respect des règles, dévalorise l'image des courses. La présence du vétérinaire avant le début de chaque réunion est donc réellement essentielle.

#### c. Nombre d'euthanasie

Il n'existe pas de statistiques officielles sur le sujet en France, aucune étude n'ayant été menée sur l'euthanasie dans le milieu des courses hippiques en France, contrairement au Japon, aux USA ou à l'Angleterre par exemple. Néanmoins, certains articles de presse ayant été écrit sur le sujet donne un chiffre pour l'année 2019. En effet, 135 chevaux auraient été euthanasiés au cours de cette année en France, le problème étant que nous n'avons pas de source particulière pour ce chiffre. (Manneval 2021) Si ce chiffre est correct, cela signifie que sur l'effectif total de chevaux en course cette année-là, 0,45% aurait été euthanasié.

#### d. Comparaison avec d'autres pays

L'euthanasie dans le milieu des courses hippiques est un sujet qui suscite des préoccupations dans de nombreux pays. En Australie, une euthanasie a été effectuée lors de la Melbourne cup, l'une des courses les plus importantes du pays, car le cheval présentait une fracture du boulet. Cette euthanasie fut largement médiatisée, et les causes ont été déformées, ce qui a nui à la réputation de la course, et a suscité de nombreuses protestations. En effet, entre 2013 et 2020, sept chevaux seraient décédés durant cette course, et selon l'article un cheval meurt tous les trois jours sur un circuit australien. Même s'ils partent d'informations exactes, les mots sont tournés de telle manière que l'image des courses vis-à-vis des novices est forcément très dégradée. Pour donner une valeur précise à ces chiffres, il serait nécessaire de connaître le nombre total de chevaux ayant participé à des courses au cours de l'année, le nombre d'hippodromes, et les types de blessures.

De plus, certains articles font des analogies inappropriées, comme « des chevilles plus petites que celles de l'homme », la comparaison ne pouvant pas être faite de cette manière entre l'homme et le cheval. Il est aussi dit que 90% des chevaux de courses souffriraient d'hémorragies pulmonaires, mais ces chiffres ne se basent sur aucune étude scientifique. Ces

éléments ont été repris par différentes associations telles que PETA pour demander le boycott de toutes les courses en Australie. (Brut 2020)

Le même type d'évènement a été constaté en Angleterre, où des activistes ont tenté de s'enchaîner à un obstacle après la mort de trois chevaux au cours d'une course. Cent-dix-huit personnes ont été arrêtées au cours de cette manifestation, qui s'est déroulée sur l'hippodrome, retardant la réunion. (Vert 2023)

## IV- Éthique

### a. Définition éthique et euthanasie

#### i. Éthique

Le mot éthique provient du mot *ethos*, qui signifie la manière de vivre. Il s'agit d'une branche de la philosophie qui se consacre à l'étude des comportements humains et à la conduite des individus en société. L'éthique consiste à examiner de manière rationnelle la justification de nos jugements moraux, en analysant ce qui est considéré comme moralement bien ou mal, juste ou injuste. En d'autres termes, l'éthique se penche sur les normes et les principes moraux qui guident nos actions individuelles et collectives. (Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada 2015)

#### ii. Euthanasie

Selon l'article 515-14 du Code Civil, « les animaux sont « considérés comme » des êtres vivants doués de sensibilité » et « sous réserve des lois qui les protègent, les animaux sont soumis au régime des biens ». Ce qui signifie que le détenteur de l'animal est le seul responsable et donc le seul pouvant prendre la décision de l'euthanasie.

L'euthanasie est une notion définie de différentes manières par diverses structures.

Selon l'ordre national des vétérinaires, il s'agit d'un « acte médical vétérinaire à visée humanitaire destiné à abrégé la vie d'un animal présentant une pathologie physique ou mentale à l'origine de souffrances pour lui-même ou son entourage ».

Dans le code sanitaire pour les animaux terrestres de l'OIE, l'euthanasie est un « acte consistant à provoquer la mort au moyen d'une méthode provoquant une perte de conscience

rapide et irréversible, avec un minimum de douleur et de détresse pour l'animal ». Cette définition est plus technique, et ne prend pas en compte de notion de souffrance.

Le règlement européen n°1099/2009 du conseil du 24 septembre 2009 la définit comme « tout procédé appliqué intentionnellement qui cause la mort de l'animal » mais une deuxième partie définit la mise à mort d'urgence comme « mise à mort d'animaux blessés ou atteint entraînant des douleurs ou des souffrances intenses lorsqu'il n'existe pas d'autres possibilités pratiques d'atténuer ces douleurs ou souffrances ». Cette définition pose le problème de l'euthanasie économique, qui est éthiquement discutable, mais qui peut avoir lieu dans la mesure où le propriétaire ne possède pas les moyens de traiter son animal (en particulier, lorsque de lourdes chirurgies sont nécessaires). Dans ce cas-là, il n'y a techniquement pas de traitement possible ce qui peut donc rendre l'euthanasie acceptable.

Enfin dans le Code Rural et de la Pêche, on ne retrouve pas de définition officielle de l'euthanasie. Mais dans le Code Pénal, il est dit que « le fait, sans nécessité, publiquement ou non, de donner volontairement la mort à un animal, qu'il soit domestique, apprivoisé, ou tenu en captivité, est puni de l'amende prévue pour les contraventions de 5<sup>ème</sup> classe ». Les amendes de 5<sup>ème</sup> classe correspondant à 1 500€ et pouvant aller jusqu'à 3 000€ si récidive.

Le problème central dans cette partie concerne la notion de nécessité, qui est au cœur des débats. En effet, celle-ci doit être évaluée par le vétérinaire et il doit être en mesure de la prouver. Il est possible pour le vétérinaire de refuser l'euthanasie, mais la question se pose en ce qui concerne l'après, lorsqu'aucun traitement n'est envisageable. (Comité d'éthique 2020)

## b. Bien-être animal

### *i. Définition*

Le bien-être animal est caractérisé par une bonne santé physique et mentale. Plus concrètement, la notion a été illustrée par le Farm Animal Welfare Council par cinq libertés en 1979, déclinées plus tard en 12 critères par la Welfare Quality.

5 libertés de FAWC	12 critères de Welfare Quality
Absence de faim et de soif	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Absence de faim prolongée</li> <li>- Absence de soif prolongée</li> </ul>
Présence d’abri approprié et maintien du confort	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Confort du couchage</li> <li>- Confort thermique</li> <li>- Possibilité de mouvement</li> </ul>
Absence de maladies et de blessures	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Absence de blessures</li> <li>- Absence de maladies</li> <li>- Absence de douleur induite par les pratiques</li> </ul>
Possibilité d’exprimer les comportements normaux de son espèce	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Expression du comportement social</li> <li>- Expression des autres comportements</li> </ul>
Absence de peur et d’anxiété	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Bonne relation Homme-Animal</li> <li>- État émotionnel positif</li> </ul>

Tableau 3 : Cinq libertés de la FAWC et 12 critères de la Welfare Quality

Pour ce qui est de la troisième liberté, des mesures sont possibles sur l’animal (GIALLULY; 2015):

- Évaluation de l’état corporel : note d’état corporel
- Évaluation de l’état des dents et de la commissure des lèvres
- **Absence de blessure** (sécurité des aires d’exercice, des clôtures et du logement) : altération des téguments, articulation gonflée
- **État du dos et des membres**
- **Fréquence des boiteries**
- Fréquence des coliques
- Fréquence des affections respiratoires

De nombreuses mesures sont mise en place pour améliorer au mieux le bien-être du cheval et d’éviter au maximum l’euthanasie. Malheureusement certaines blessures la rendent inévitable.

### *ii. Chevaux de course*

Pour un cheval de course, est considéré comme responsable toute personne impliquée dans les courses, que ce soit l'entraîneur, le personnel, l'équipe des hippodromes. En effet, les courses hippiques sont unes des activités animales les mieux réglementées au monde et une charte pour le bien-être équin a été adoptée le 4 avril 2016. (Louf C.F. et al. 2016)

De plus, au cours de la réunion, la surveillance du commissaire des courses est continue, et chaque infraction au code des courses sera sanctionnée.

### *c. Dénonciation*

De nombreux articles, en ligne ou dans la presse en général, dénoncent les violences subies par les chevaux de courses et le nombre d'euthanasies réalisées à la suite de certaines courses. Tout au long de ces textes, il est expliqué pourquoi il faut boycotter les courses hippiques. L'argumentaire se fait sur des chiffres qui sont vrais, mais ils sont souvent déformés ou extrapolés. Par exemple, il est mentionné qu'en 2019, 135 chevaux sont morts au cours de l'année, ce qui est un fait. Puis, on peut voir qu'ils en déduisent qu'un cheval meurt tous les trois jours sur un hippodrome, ce qui est une extrapolation, ce chiffre est à ramener au nombre de chevaux de courses et au nombre de réunions hippiques par an. De plus, l'euthanasie pour motif économique est fortement critiquée, alors même qu'elle se pratique également pour les petits animaux de compagnie et qu'elle soit bien moins médiatisée. (Malo 2022)

Dans ces textes, il y a une intention de culpabiliser les propriétaires « supposés aimer leurs chevaux ». On peut également lire que les chevaux de courses peuvent finir à l'abattoir. Il est important de noter que tout cheval peut se retrouver envoyé dans un abattoir, dans la mesure où un cheval est dans la filière de boucherie par défaut et que son exclusion ne peut être faite qu'après prescription d'un médicament le rendant impropre à la consommation. Cette démarche est précisée dans le règlement d'exécution (UE) n°2015/262. (Deneux-Le Barh 2020)

### *d. Responsabilité des propriétaires et du vétérinaire*

En définitive, la décision finale d'euthanasie revient systématiquement au propriétaire, même si dans certains cas, en l'absence du propriétaire, l'entraîneur indique son souhait. Il est nécessaire pour le vétérinaire de veiller à ce que la personne décisionnaire ait bien compris

l'intégralité de ce qui a été dit. Il lui incombe d'expliquer la situation au mieux pour éviter qu'une décision trop hâtive ne soit prise. Pour cela, il ne faut pas hésiter à énumérer toutes les solutions possibles même si le propriétaire ne semble pas avoir les moyens.

e. Protocole d'euthanasie recommandé

*i. Médical*

Le protocole d'euthanasie recommandé se déroule en trois étapes.

Dans un premier temps, une sédation est nécessaire pour préparer à l'anesthésie. Pour ce faire, on peut utiliser des  $\alpha$ -2-agoniste (detomidine à 0,01-0,02mg/kg, romifidine à 0,04-0,08mg//kg, xylazine à 0,5-1mg/kg). Il est également possible d'envisager l'utilisation de l'Acépromazine à 0,05-0,1mg/kg en intraveineuse.

Ensuite, il faut effectuer une induction à la Kétamine avec une posologie allant de 2 à 2,2mg/kg en intraveineuse.

Enfin, l'euthanasie peut être réalisée soit avec du Pentobarbital à 44-140mg/kg en bolus, soit avec du Somulose en intraveineuse lente, donc sur un lapse de temps supérieur à quinze secondes. (FVE 2021)

Au vu du grand nombre d'injections en intraveineuse à réaliser, et de l'importance de celles-ci, il est préconisé de mettre en place un cathéter pour sécuriser la voie d'administration.

Parfois certains vétérinaires réalisent cet acte sans anesthésier au préalable.

*ii. Autres méthodes d'euthanasie*

D'autres protocoles existent, mais leur utilisation dépend des réglementations de chaque pays. Parmi ces protocoles figurent l'utilisation du chlorure de potassium (75-150mg/kg en intraveineuse), du sulfate de magnésium (2mL/kg en intraveineuse), du T61 seul ou de la lidocaïne par voie intrathécale (4mg/kg en environ trente secondes). Il convient de noter que tous ces protocoles ne peuvent être réalisés que sous anesthésie générale. Enfin, l'abattage par l'utilisation d'un pistolet peut être accepté dans la mesure où il est effectué par une personne qualifiée et agréée conformément au règlement (CE) n°1099/2009. Le coup devra être porté avec le canon proche de la tête de l'animal mais pas en contact en regard de la flèche visible sur le Figure 15.

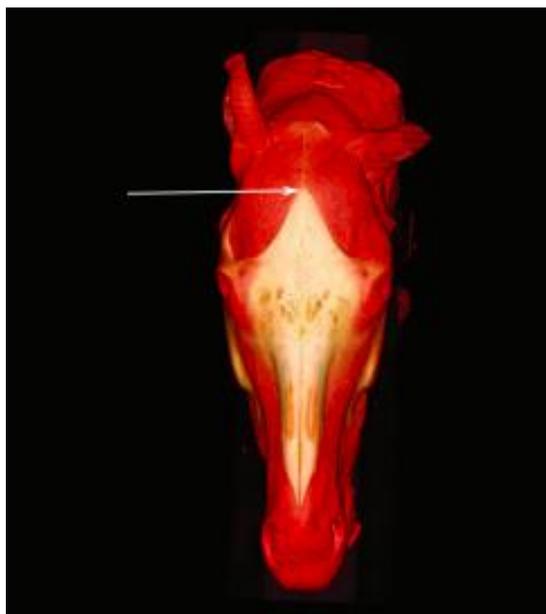


Figure 15 : Site à viser pour une euthanasie au pistolet (Lund et al. 2021)

### *iii. Vérification de la mort*

À la suite de l'utilisation d'un des protocoles précédemment décrits, il est nécessaire de vérifier la mort de l'animal. Certains éléments permettent d'évaluer l'état de conscience ou bien de confirmer la mort. Les trois éléments de vérification sont dans l'ordre : l'absence de battements cardiaques, l'absence de respiration et enfin l'absence de réflexe cornéen.

### *iv. Équarrissage*

Légalement, il est obligatoire de passer par un équarrisseur pour effectuer une incinération. Les animaux peuvent avoir assimilé des produits toxiques avant leur mort. Par conséquent, la carcasse peut représenter un risque environnemental, notamment pour les charognards et les prédateurs si elle est laissée sur place.

La récupération de la carcasse est plus compliquée lorsque l'euthanasie a lieu sur l'hippodrome, car la société peut prendre des mesures pour contacter un équarrisseur. (FVE 2021)

### *f. Causes éthiques d'euthanasie*

L'euthanasie doit toujours pouvoir être justifiée par le vétérinaire, soit par une raison réglementaire, soit vu l'état de santé de l'animal. En effet, selon le code de déontologie, art R

242-33, « le vétérinaire est tenu de remplir tous les devoirs que lui imposent lois et règlement ».

Le problème se pose en ce qui concerne les animaux d'élevage ou les chevaux de course qui présentent une non-valeur économique. Ils représenteront une charge financière pour le propriétaire, mais on ne pourra pas établir de motif médical justifiant l'euthanasie. Or, si, en raison de la non-valeur économique, l'éleveur laisse dépérir son animal, que devient le rôle du vétérinaire ? Est-il éthique de refuser l'euthanasie ? Le même problème se pose dans le cas où l'éleveur, ou le propriétaire, ne pourrait pas assumer le coût du traitement de son animal bien qu'il soit dans une grande souffrance. Pour prendre une décision éclairée, le vétérinaire doit envisager le devenir de l'animal, évaluer si le maintien en vie de l'animal peut présenter un risque pour l'activité professionnelle ou bien la subsistance du propriétaire et discuter des solutions alternatives.

Le vétérinaire engage systématiquement sa responsabilité pénale. Pour limiter les euthanasies discutables, il pourrait être intéressant d'envisager la proposition d'une nouvelle définition de l'euthanasie. En conséquence, le comité d'éthique Animal, Environnement Santé, créé par l'Ordre National des Vétérinaires en 2018, recommande une définition de l'euthanasie dans le Code Rural, document dans lequel cette définition n'existe pas. La proposition de définition serait « un acte vétérinaire consistant à provoquer la mort d'un animal avec un minimum de souffrances ou de détresse, qui est pratiqué lorsque le vétérinaire estime qu'il est justifié au vu des circonstances médicales, réglementaires, humanitaires, économiques, sanitaires ou environnementales ».

De plus, pour éviter au maximum l'euthanasie, divers éléments peuvent être mis en place. Dans un premier temps, il faut favoriser la mise en place de nouvelles filières économiques pour les animaux considérés comme une non-valeur économique. Mais aussi accroître l'offre et les solutions de remplacement pour les animaux dont l'euthanasie n'est pas justifiée. Enfin, l'euthanasie est un acte difficile pour le vétérinaire et la prise de décision entraîne une grande responsabilité, il serait donc possible de développer la formation des vétérinaires et mettre en place des cellules d'écoute pour les aider dans ce domaine. (Comité d'éthique 2020)

L'euthanasie pour une raison humanitaire est possible et est définie comme « tuer sans douleur pour délivrer de la souffrance ». Elle est mise en place dans le cas où l'état médical de l'animal est invalidant, insupportable ou incurable et que le pronostic vital immédiat est défavorable ou que la vie est limitée à un confinement associé à un traitement antalgique continu. Il se trouve que c'est la seule cause d'euthanasie directement sur hippodrome.

#### g. Remplacement des chevaux de courses

Il existe trois types de chevaux qui peuvent nécessiter une reconversion. Dans un premier temps, les jeunes chevaux qui ne présentent pas les capacités nécessaires pour les courses (endurance, vitesse, action, caractère...). Ensuite, les chevaux qui développent au cours de leur carrière des problèmes de santé empêchant leur participation à la compétition. Enfin, les chevaux atteignant l'âge limite pour la course, un âge souvent imposé par la fragilisation des structures tendineuses. (FNCH 2021)

La question de mise à la retraite est un problème majeur pour le secteur équin, quel que soit le domaine d'activité. En effet, cette problématique ne concerne pas uniquement le monde des courses hippiques, mais également d'autres disciplines équestres telles que le CSO par exemple. Le fait que le choix de la mise à la retraite soit plus critiqué dans le monde des courses peut s'expliquer par une médiatisation est plus importante. En effet, on constate que l'abattage a diminué de 17% sur une période de 11 ans, tandis que le coût de la retraite est évalué à 325 millions d'euros sur cette même période.

Il y a un réel esprit de don présent dans ce milieu, dans le cas où la vente n'est pas possible en raison de la baisse de valeur du cheval à la suite d'une blessure impactant les performances, par exemple. De nombreux reformés des courses hippiques peuvent trouver une nouvelle carrière dans le dressage, la balade ou encore l'endurance. Néanmoins, il faut noter que l'envoi à l'abattoir de certains animaux est un acte reconnu et accepté.

Il existe différentes stratégies pour assurer la retraite des chevaux.

La première, plus facile, mais moins économe, consiste à ce que le professionnel assure lui-même la retraite de ses chevaux, cette solution n'étant possible que dans le cas où celui-ci posséderait peu de chevaux et beaucoup de terrain.

La deuxième méthode concerne les refuges ou les associations qui prennent en charge ses animaux. Les services de l'État employant des chevaux peuvent également être un acteur de

cette prise en charge. Par exemple, la société mère France Galop collabore avec l'association ADDP (Au-delà Des Pistes) pour encadrer la reconversion de certains chevaux de Galop.

La troisième stratégie serait de faire supporter le poids de la retraite de l'animal au client final. Dans certains centres équestres, une part de la cotisation annuelle est dédiée au financement de la retraite de la cavalerie.

Enfin, la quatrième et dernière stratégie, consiste à confier le cheval à un cavalier amateur ou de loisir. Cette solution est de plus en plus difficile à mettre en place, car cela demande un investissement important (temps, abri, nourriture...), qui n'est pas forcément à la portée de tout le monde. En outre, certains cavaliers récupèrent des chevaux de course sans savoir comment les gérer, et ils finissent par abandonner en qualifiant le cheval de « trop difficile ». Bien que l'opinion tende à dire que la meilleure retraite pour un cheval serait de le laisser passer ses derniers jours dans un champ où il aurait de l'espace pour répondre à ses besoins naturels, il faut savoir que certains propriétaires pensent que de passer trop brutalement du travail et du box à la liberté aux champs sans surveillance serait considéré comme de la maltraitance. En effet, dans cette situation, les conditions de vie de l'animal seront bousculées de manière radicale et leurs réactions peuvent être variées. (Deneux-Le Barh 2020)

#### h. Nouveauté

Ces dernières années de nombreux centres de retraite pour les chevaux ont vu le jour. Ces établissements, qui peuvent être payants pour le propriétaire (avec une pension entre 150 et 300€ par mois) ou gérés entièrement par des associations, se consacrent à l'accueil des chevaux reformés des courses. Leur principal objectif est d'améliorer au mieux le bien-être du vieux cheval en assurant les soins nécessaires, mais également avec une alimentation adaptée, un environnement de vie incluant des pâturages, un exercice adapté à leur capacité et la mise en place d'une transition entre la vie de cheval athlète et celle de cheval retraité.

Ces centres de retraite se trouvent un peu partout en France et peuvent être dirigés par des professionnels du monde du cheval, mais aussi par des passionnés qui souhaitent offrir une seconde vie à ces animaux.

L'euthanasie dans le milieu des courses hippiques est au cœur de nombreux débats. Cette étude bibliographique nous a permis de poser les bases de ce sujet. Les courses hippiques regroupent différentes races de chevaux de tout âge, qui doivent satisfaire à certaines conditions pour participer. Les acteurs de cette filière sont nombreux, et les sommes engagées sont particulièrement importantes. Les lésions survenues au cours des courses peuvent être des fractures du squelette axial ou appendiculaire, des lésions traumatiques du boulet ainsi que des lésions tendineuses ou ligamentaires. Le devenir du cheval dans ce milieu est réglementé, notamment, par le code des courses. Néanmoins, l'euthanasie demeure un sujet polémique et mal défini. Afin de recueillir l'opinion publique sur ce sujet, une étude de terrain a été menée, interrogeant des acteurs du milieu, des membres du grand public et des vétérinaires.



## Partie 2 - Questionnaire

### I- Objectif

La mise en place de ce questionnaire avait trois objectifs principaux. Dans un premier temps, il s'agissait de déterminer quelle était l'opinion publique concernant les courses hippiques et leur connaissance du milieu. Les différentes réponses recueillies pourraient ensuite être comparées aux données réelles. Dans un second temps, cette enquête visait à interroger quatre catégories de personnes, permettant ainsi de déterminer si l'activité des répondants et leur lien avec le monde des courses hippiques influençaient leur opinion.

### II- Matériel et méthode

#### a. Échantillonnage

##### *i. Contexte de l'étude*

Cette étude est une enquête transversale d'opinion, sous forme d'un questionnaire fermé soumis à un large échantillon de personnes en France.

##### *ii. Catégorie de population interrogée*

Les personnes interrogées dans ce questionnaire se répartissent en quatre catégories : les entraîneurs, les vétérinaires, les propriétaires/éleveurs et enfin le grand public (toute personne ne relevant pas des trois premières catégories citées).

Il n'y a pas de restriction en ce qui concerne l'âge ou le sexe du répondant et un lien avec l'industrie équine n'est pas indispensable. Les réponses proviennent de la France entière.

Ne pas limiter les types de répondant a permis de recueillir un plus grand nombre de réponses et de comparer le point de vue d'un éventail plus diversifié de personnes.

#### b. Réalisation du questionnaire

Le questionnaire distribué (annexe) était constitué de 15 questions pouvant être regroupées en quatre grandes catégories.

##### *i. Type de répondant*

Les quatre premières questions permettaient de déterminer le profil du répondant :

- Sexe ;
- Âge ;
- Type d'activité ;
- Présence régulière ou non sur un hippodrome

#### *ii. Connaissance des courses hippiques*

Trois questions visaient à évaluer brièvement les connaissances des répondants sur le milieu des courses hippiques :

- La nécessité de la présence d'un vétérinaire sur hippodrome ;
- Le nombre de courses hippiques en France ;
- Le devenir d'un cheval blessé dans le monde des courses hippiques

#### *iii. Connaissance de la notion d'euthanasie*

Quatre questions avaient pour but d'évaluer les connaissances et l'opinion des répondants concernant l'euthanasie en général :

- Les différents motifs d'euthanasie ;
- La possibilité d'un impact psychologique sur le vétérinaire qui la réalise ;
- La légitimité de la personne à qui appartient la décision finale d'euthanasie ;
- L'acceptabilité d'une euthanasie pour motif économique

#### *iv. Courses hippiques et euthanasie*

Enfin, quatre questions ont permis de lier le sujet du monde des courses hippiques à celui de l'euthanasie :

- Le nombre de chevaux euthanasiés sur les hippodromes en France en 2019 ;
- La possibilité d'une euthanasie réalisée de manière abusive ou non ;
- Le type de lésions pouvant mener à l'euthanasie dans le milieu ;
- Un champ libre permettant aux répondants d'exposer leur point de vue

#### *c. Diffusion du questionnaire*

La version électronique du questionnaire a été diffusée via différents moyens. Dans un premier temps, il a été partagé par le site Vétofocus, ce qui a permis de recueillir de

nombreuses réponses de vétérinaires. Ensuite, il a été publié sur la plateforme Facebook, qui a permis d'obtenir un grand nombre de réponses en général, et plus particulièrement de la part du grand public.

Une version papier du questionnaire a également été éditée et remise en main propre à certains professionnels du milieu des courses hippiques notamment aux entraîneurs et aux propriétaires.

La version électronique a permis de toucher un plus grand nombre de personnes, tandis que la version papier nous a donné plus de certitudes quant au fait que le questionnaire soit effectivement rempli. Sur les différentes plateformes en ligne, toutes les personnes ayant vu le lien n'ont pas nécessairement répondu. De plus, parmi ceux qui ont commencé à répondre, le taux de complétion n'a atteint que de 72%, ce qui signifie que tous les répondants n'ont pas terminé leur questionnaire, que ce soit en raison d'un manque de temps, d'intérêt ou de problèmes de connexion.

#### d. Critère d'inclusion

Seuls les questionnaires ayant été entièrement complétés ont été pris en considération. Tous ceux où une question ou plus était manquante ont été écartées.

Cette sélection n'a été nécessaire que pour les réponses issues du questionnaire électronique, les versions papiers ayant été systématiquement entièrement remplies.

#### e. Collecte des données

La collecte des réponses de la version électronique s'est d'abord effectuée via la plateforme dragnsruevy. Cette plateforme, qui a permis la création du questionnaire, offre les données par questions ou par répondants. Une fonctionnalité de ce site permet également d'extraire un rapport des réponses par répondants au format Excel. Ensuite, après l'exportation de ce document, les réponses des différentes versions papier ont été rajoutées manuellement.

### III- Résultats

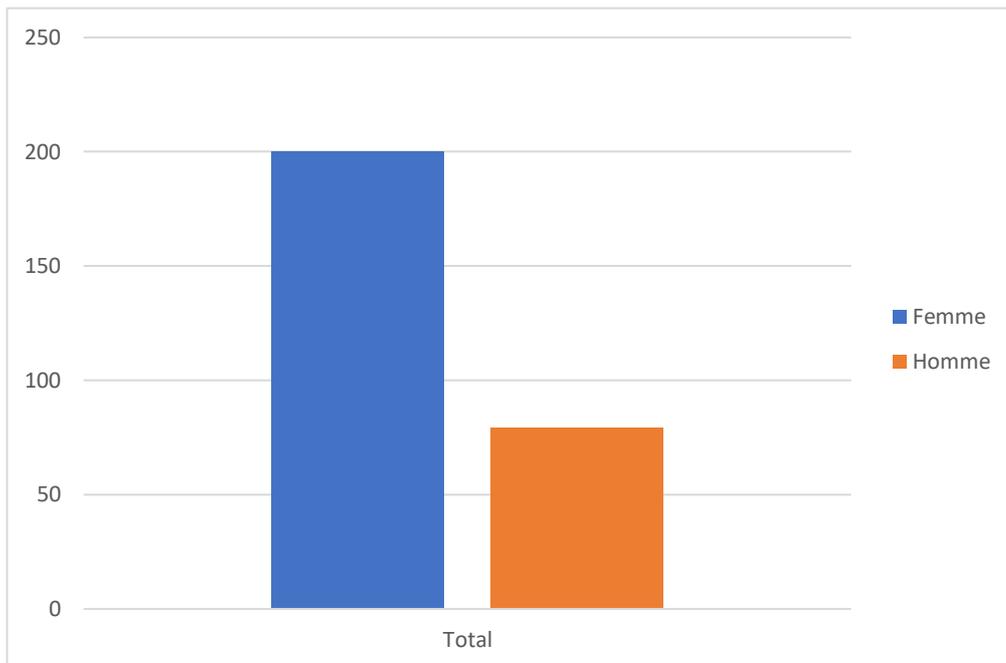
#### a. Nombre de réponses

En tout, 388 réponses ont été collectées sur une période d'un peu plus d'un an, du 28 juillet 2022 au 22 août 2023. Cependant, en raison du taux de complétion de seulement 72%, seuls les 279 questionnaires complets ont été pris en compte pour cette analyse. Les autres ont été écartés.

#### b. Différentes catégories de populations

##### i. Sexe

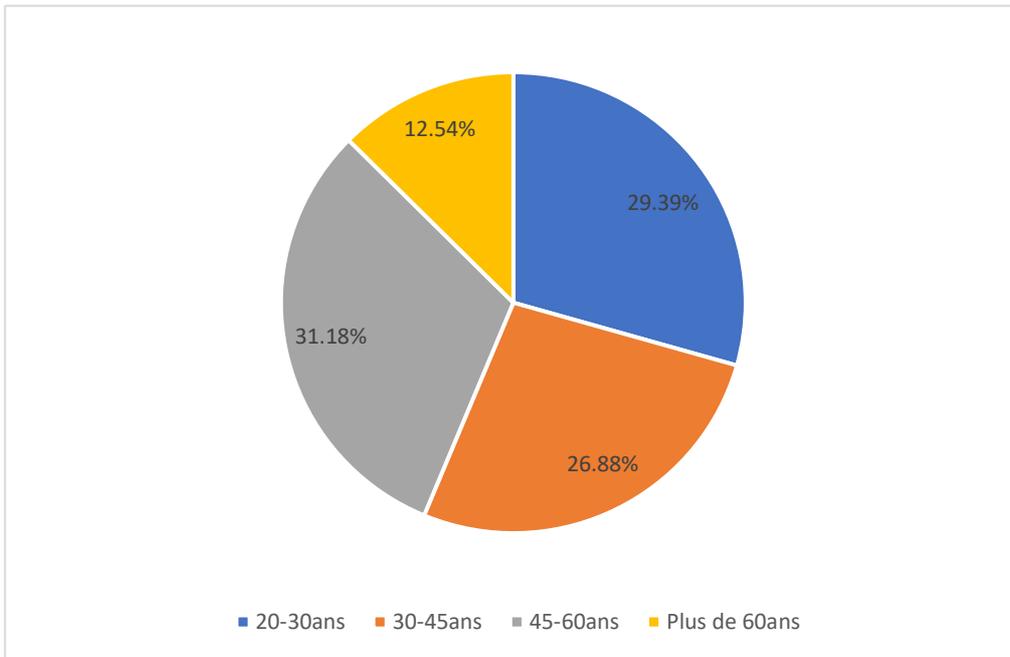
Parmi les 279 répondants, il y avait 200 femmes, ce qui représente 72%, et 79 hommes, soit 28%.



Graphique n°1 : répartition du nombre de répondant selon leur sexe

##### ii. Tranche d'âge

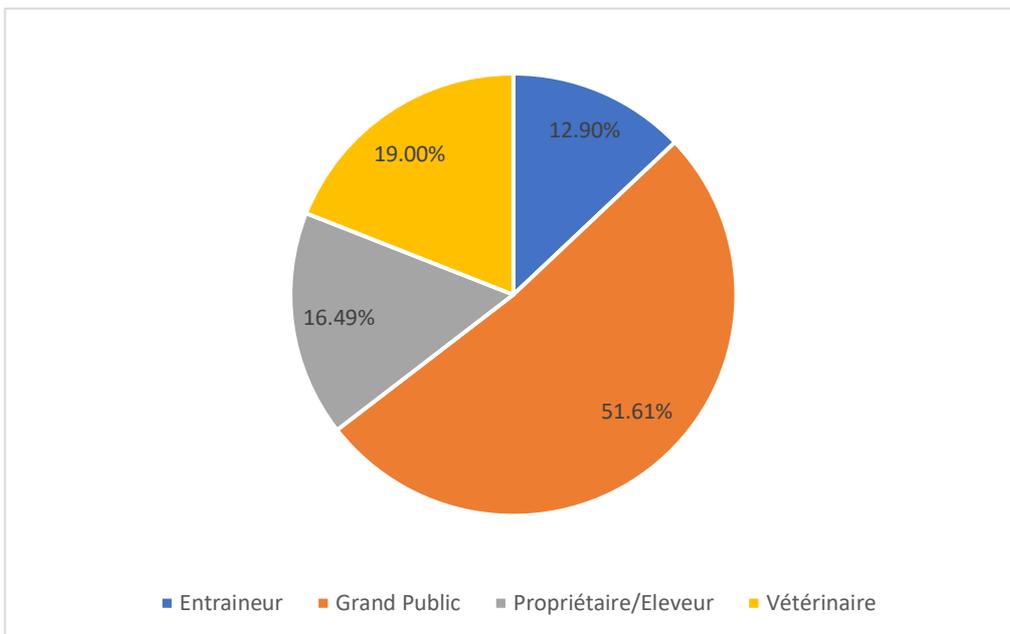
En ce qui concerne les quatre catégories proposées, on retrouve 29% de répondants âgés de 20 à 30 ans, 27% entre 30 et 45 ans, 31% entre 45 et 60 ans et 13% de plus de 60 ans.



Graphique n°2 : répartition du nombre de répondant selon leur âge

### iii. Activité professionnelle

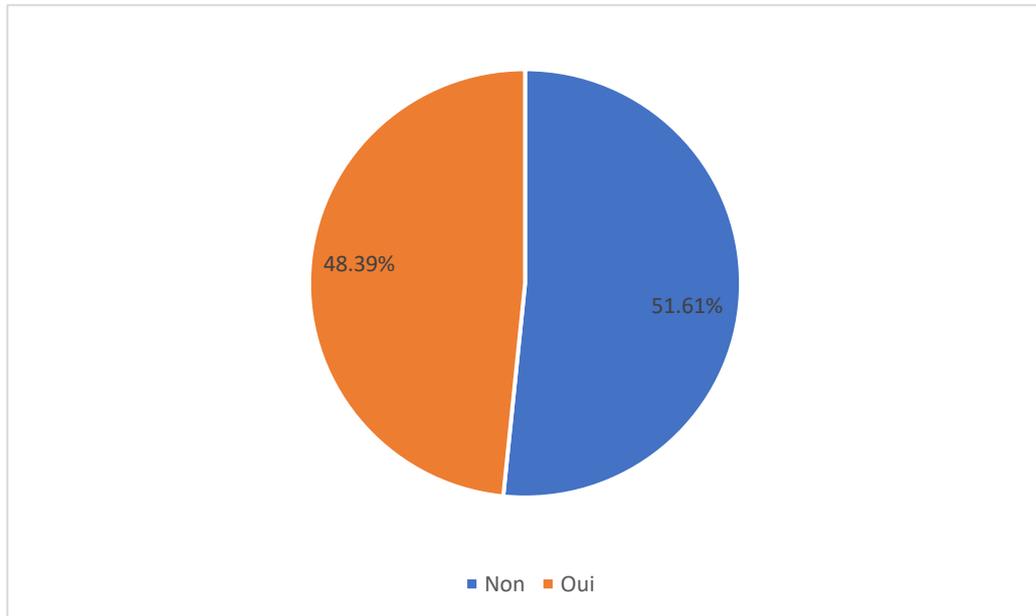
Plus de la moitié des répondants (52%) appartiennent à la catégorie Grand Public, suivi de 13% d'Entraîneurs, 16% de Propriétaire/Éleveurs et 19% de Vétérinaires.



Graphique n°3 : répartition du nombre de répondants selon leur activité

#### *iv. Lien avec le milieu des courses hippiques*

En ce qui concerne leur lien avec le milieu des courses hippiques, 52% affirment ne pas avoir de lien, tandis que 48% affirment en avoir un.



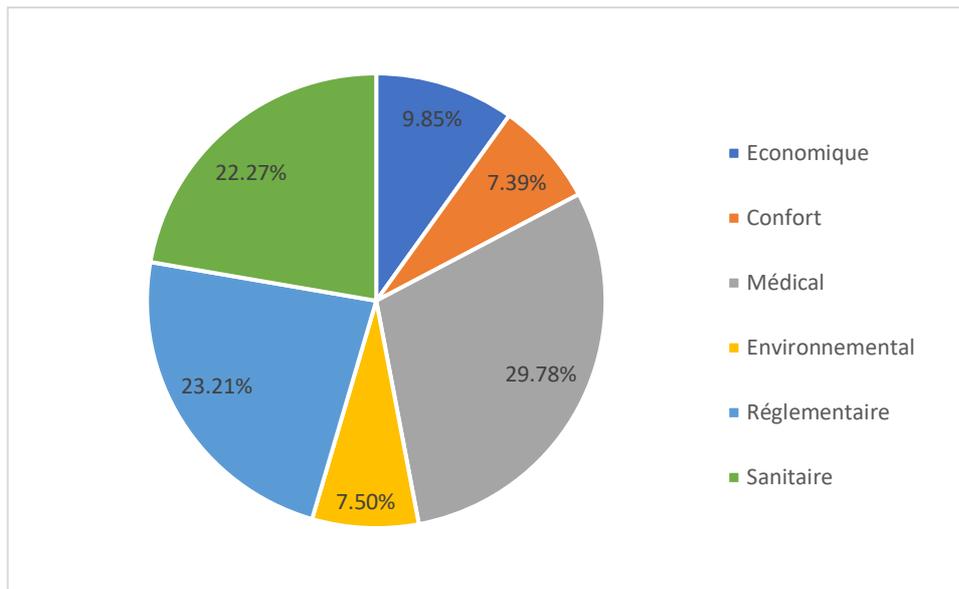
*Graphique n°4 : répartition du nombre de répondant selon leur présence dur un hippodrome*

#### *c. Connaissance sur l'euthanasie*

##### *i. Motifs d'euthanasie*

Cette question portant sur les différents motifs d'euthanasie comportait des réponses multiples. Au total, 853 réponses ont été sélectionnées. Le motif le plus choisi est le motif médical avec 29,78%, suivi du motif réglementaire à 23,21%, et le motif sanitaire en troisième position avec 22,27%.

Les trois dernières propositions économique, environnemental et confort ont été bien moins choisies, avec respectivement 9,85%, 7,50% et 7,39% des réponses.

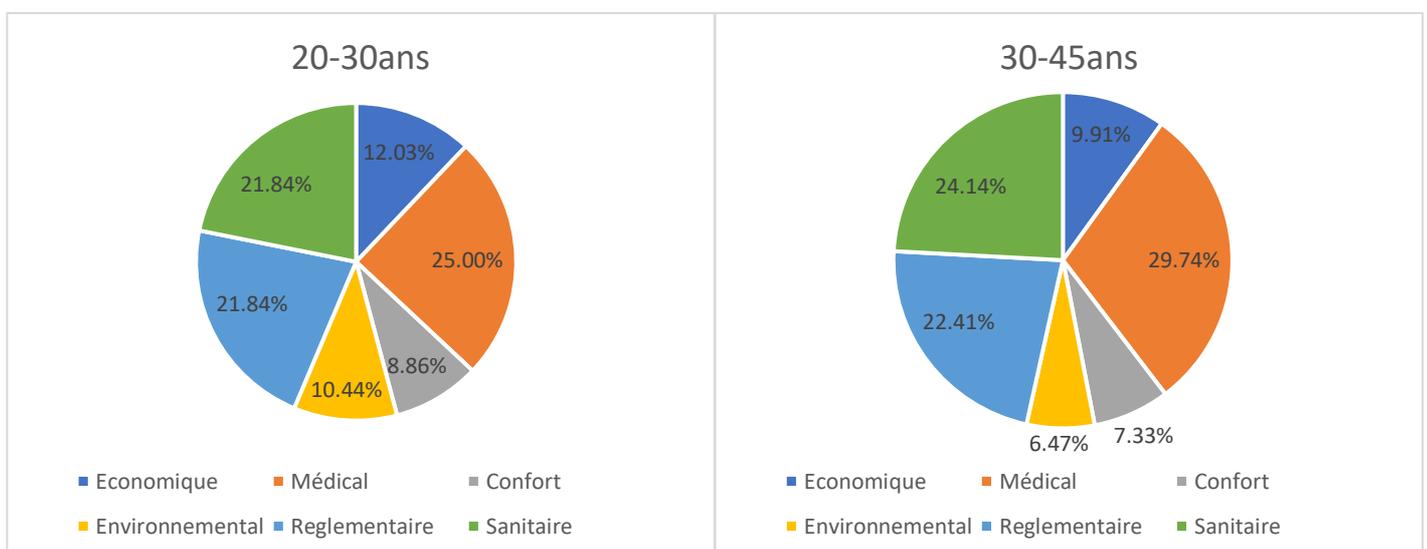


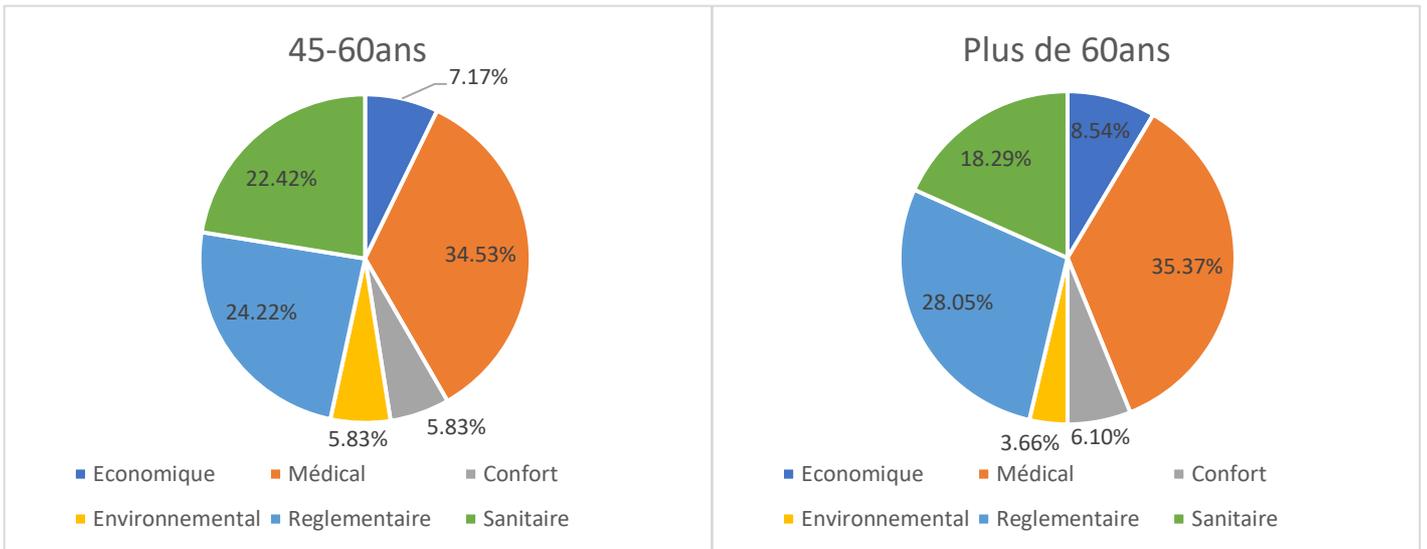
Graphique n°5 : différents motifs d'une demande d'euthanasie

- Fonction de l'âge

En examinant les différents graphiques fonction de l'âge des répondants, on constate que la part accordée au motif médical augmente avec l'âge. Elle représente 25% pour les 20 à 30 ans, 29,7% pour les 30 à 45 ans, 34,5% pour les 45 à 60 ans et 35,3% pour les plus de 60 ans. On observe une tendance similaire pour le motif réglementaire, bien que manière moins marquée.

Ces augmentations de la part des motifs médical et réglementaire s'accompagnent généralement d'une diminution de la part accordée au motif économique, notamment à mesure que l'âge des répondants augmente.

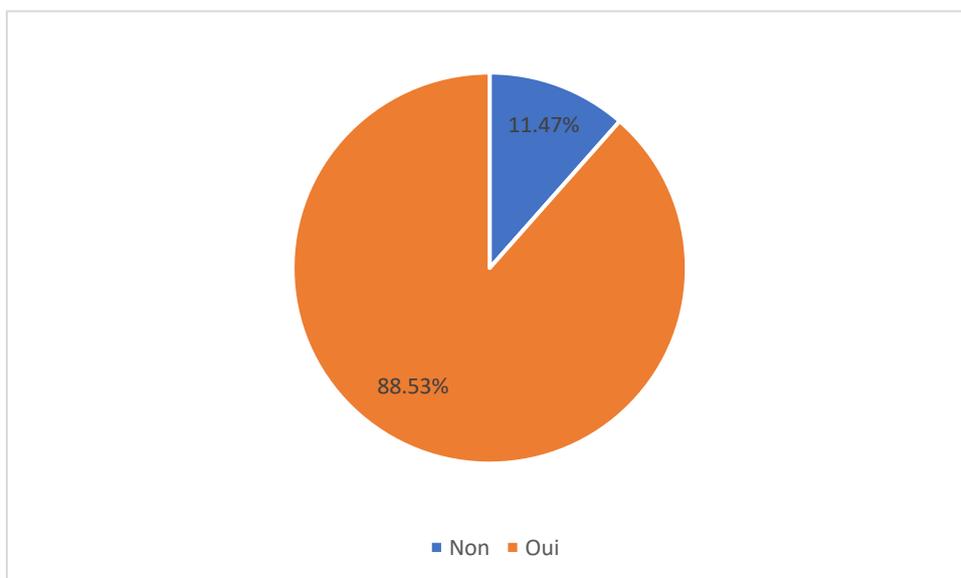




Graphique n°6 : Différents motifs d'euthanasies fonction de l'âge des répondants

ii. Impact psychologique sur le vétérinaire qui la réalise

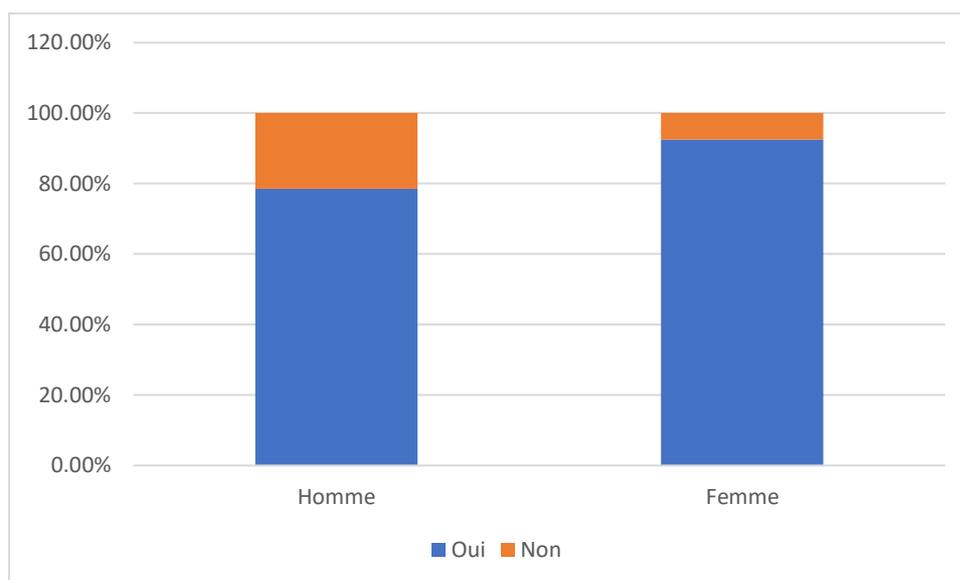
La majorité des répondants (89%) s'accordent à dire qu'il y a un impact psychologique sur le vétérinaire lorsqu'il réalise une euthanasie. En revanche, 11% d'entre eux estiment que ce n'est pas le cas.



Graphique n°7 : Y a-t-il un impact psychologique sur le vétérinaire qui réalise l'euthanasie ?

- Fonction du sexe

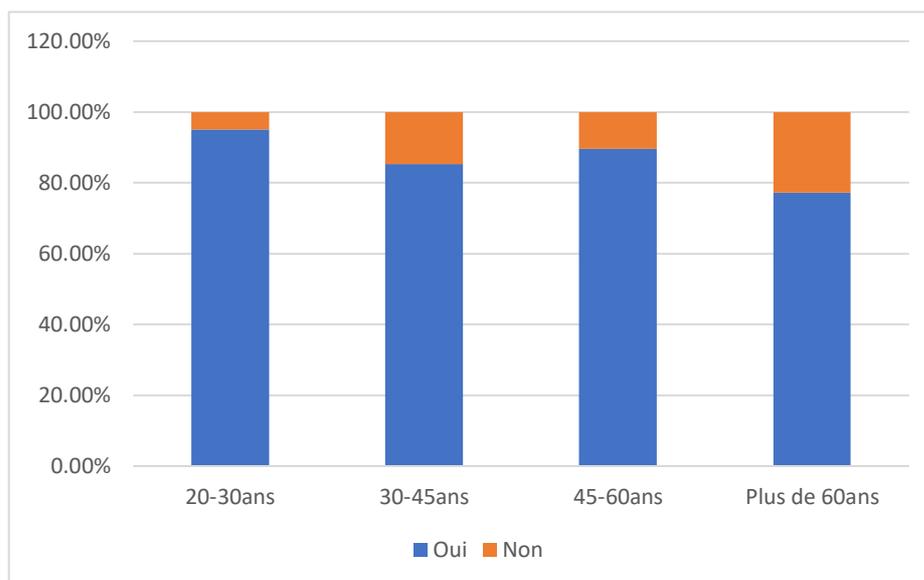
Il semble y avoir une variation dans la réponse en fonction du sexe. Les hommes sont légèrement plus enclins à penser qu'il n'y a pas d'impact psychologique sur le vétérinaire qui réalise l'euthanasie. En effet, 22% des hommes ont répondu « non », tandis que seulement 7,5% des femmes ont fait la même réponse.



*Graphique n°8 : Y a-t-il un impact psychologique sur le vétérinaire qui réalise l'euthanasie ? Fonction du sexe des répondants*

- Fonction de l'âge

On peut observer sur le graphique n°8 que la proportion de personnes pensant qu'il n'y a pas d'impact psychologique sur le vétérinaire qui réalise l'euthanasie augmente avec l'âge. En effet, 5% ont répondu « Non » chez les 20-30 ans, 15% parmi les 30-45, 10% parmi les 45-60 ans et jusqu'à 23% parmi les plus de 60 ans.

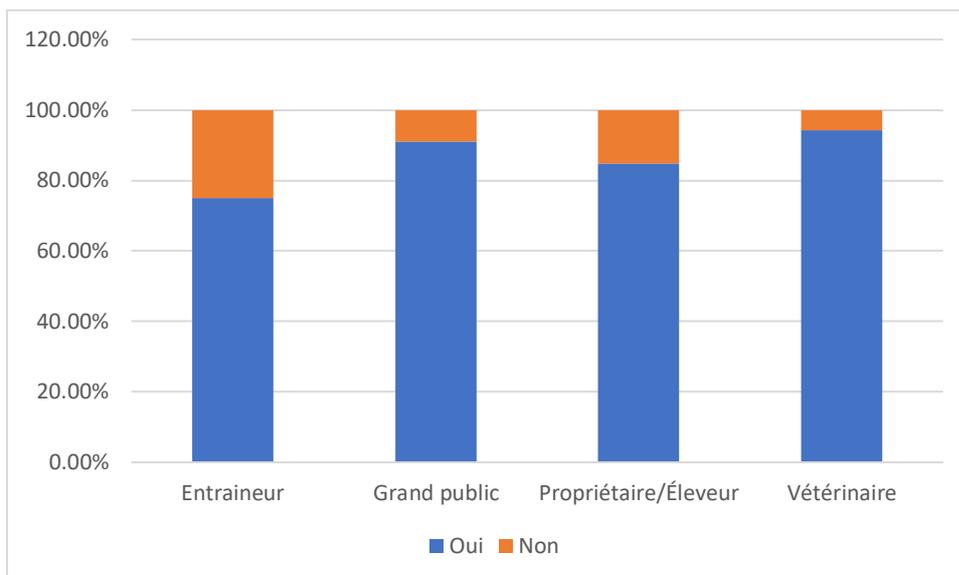


*Graphique n°9 : Y a-t-il un impact psychologique sur le vétérinaire qui réalise l'euthanasie ? Fonction de l'âge des répondants*

- Fonction de l'activité

Lorsque l'on compare les différentes réponses en fonction de l'activité des répondants, on constate que ceux ayant une activité directement liée au milieu des courses sont plus enclins à répondre qu'il n'y a pas d'impact psychologique sur le vétérinaire.

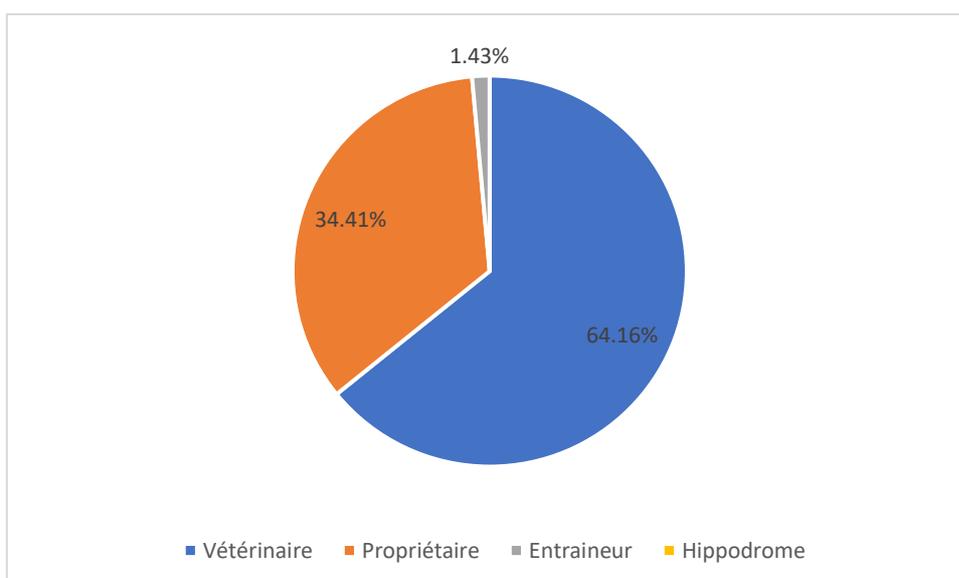
En effet, 25% des entraîneurs et 15% des propriétaires/éleveurs ont répondu « Non », contre seulement 9% du grand public et 6% des vétérinaires.



Graphique n°10 : Y a-t-il un impact psychologique sur le vétérinaire qui réalise l'euthanasie ? Fonction de l'activité des répondants

### iii. Décision finale de l'euthanasie

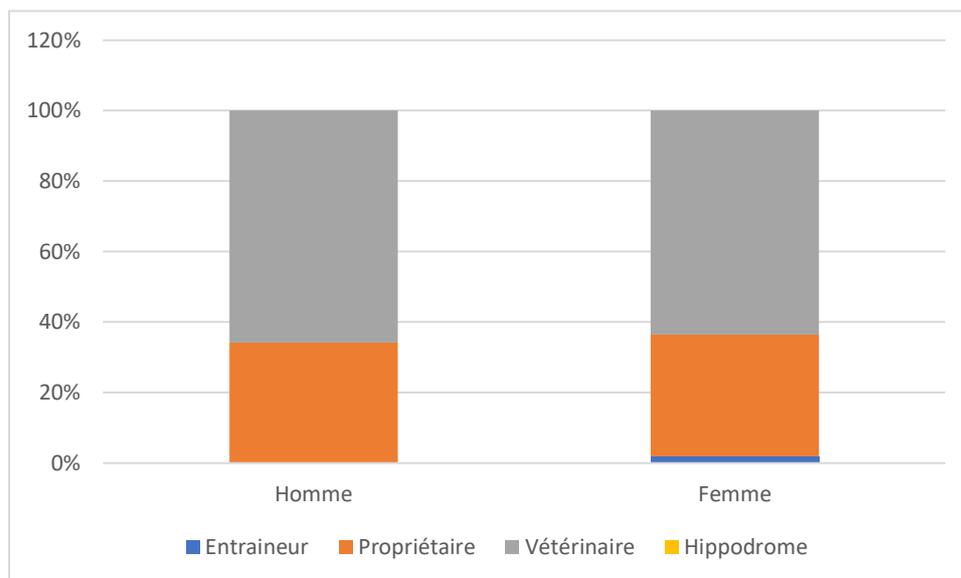
Une grande majorité des répondants (64%) pensent que la décision finale d'euthanasie en cas d'accidents graves devrait appartenir au vétérinaire. En revanche, 34% sont d'accord avec la législation et estiment que cette décision devrait revenir au propriétaire. Une infime partie des répondants, soit 1,4%, serait en faveur de laisser cette décision à l'entraîneur. Aucun des répondants n'a choisi l'hippodrome comme décideur final.



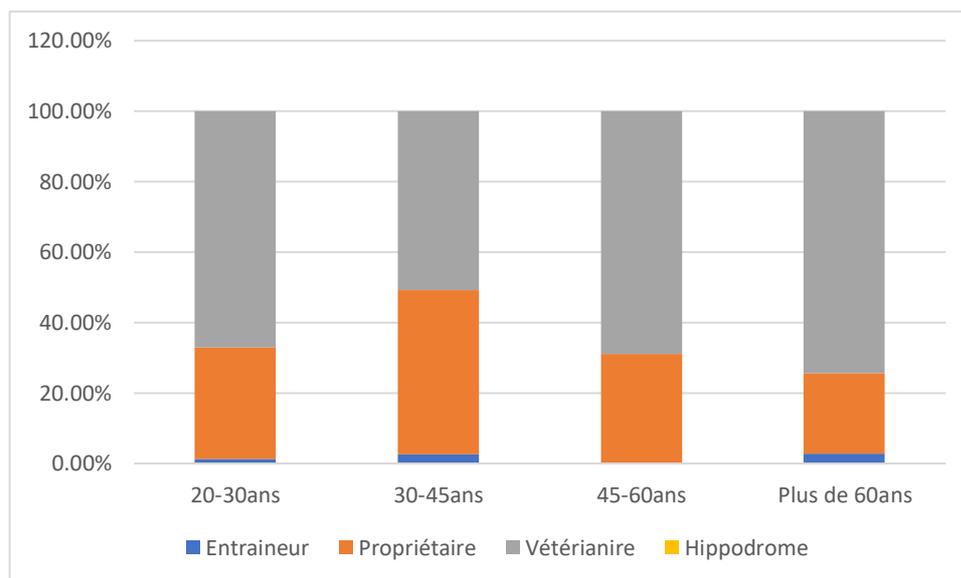
Graphique n°11 : Décideur final de l'euthanasie

- Fonction du sexe et de l'âge

Le sexe et l'âge ne semblent pas avoir d'incidence sur la réponse. Pour les deux, quelle que soit la catégorie, les répondants choisissent en majorité de laisser cette décision au vétérinaire.



Graphique n°12 : Décideur final de l'euthanasie selon le sexe

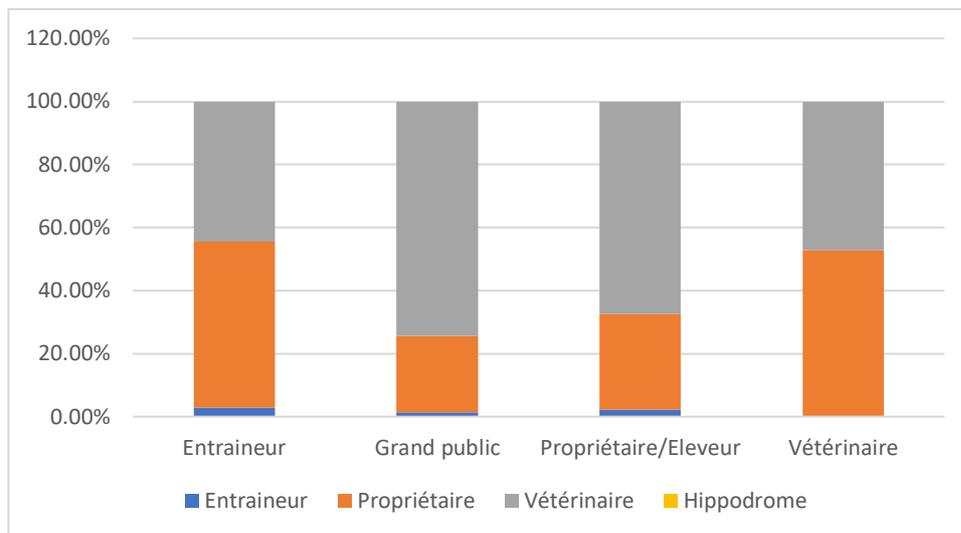


Graphique n°13 : Décideur final de l'euthanasie selon l'âge

- Fonction de l'activité

Dans ce cas, si l'on compare les différentes catégories d'activité, on peut constater, dans un premier temps, que le grand public et les propriétaires/éleveurs choisissent, à respectivement 74% et 67%, de laisser cette décision au vétérinaire.

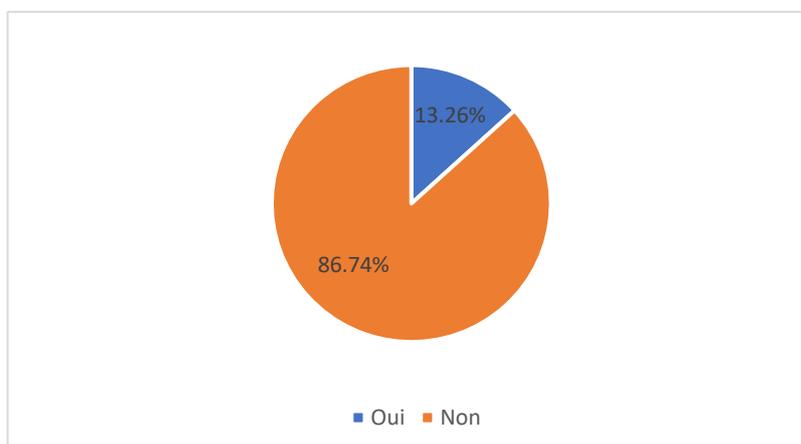
Néanmoins, si l'on se concentre sur les entraîneurs et les vétérinaires on remarque que 53% des répondants de chaque catégorie pensent que cette décision revient au propriétaire, comme il l'est stipulé dans la législation. Pour ces deux cas la réponse semble donc moins évidente.



Graphique n°14 : Décideur final de l'euthanasie selon l'activité

iv. Acceptabilité de l'euthanasie pour motif économique

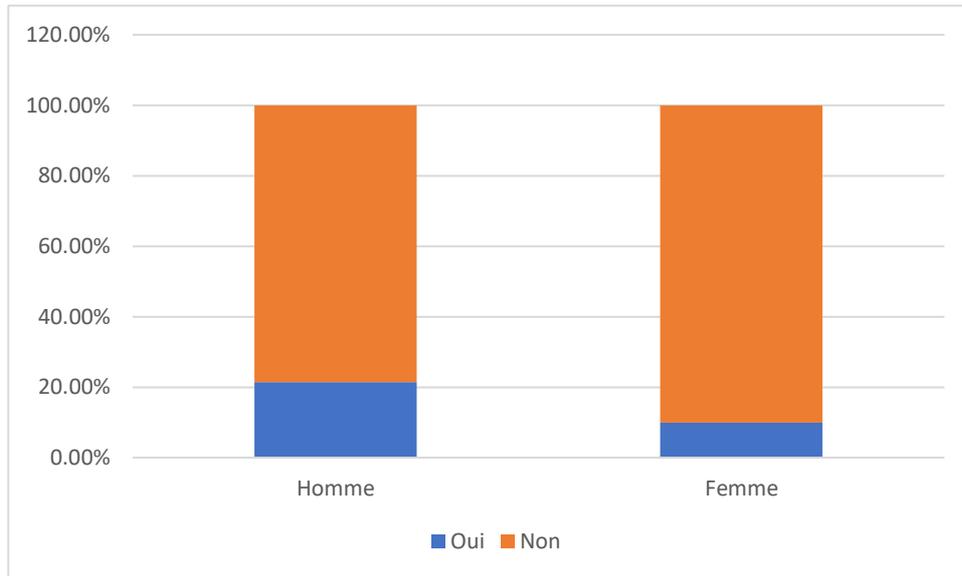
À la question « Selon vous, l'euthanasie pour un motif économique est-elle acceptable ? » 87% des répondants s'accordent à dire que non, contre 13% qui pensent que oui.



Graphique n°15 : Acceptabilité de l'euthanasie pour motif économique

- Fonction du sexe

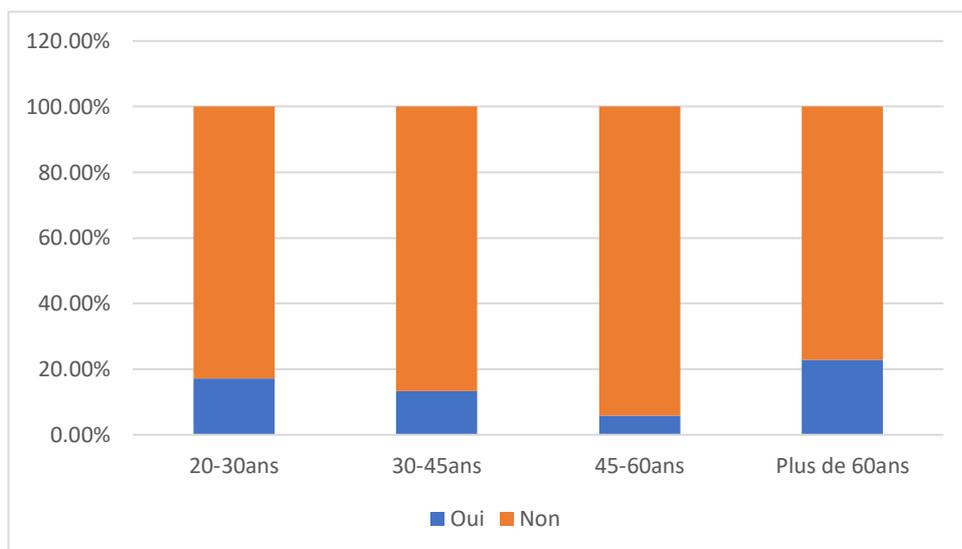
Les hommes ont tendance à accepter davantage le motif économique en ce qui concerne l'euthanasie. En effet, 21,5% des hommes ont répondu « oui » contre seulement 10% des femmes.



*Graphique n°16 : Acceptabilité de l'euthanasie pour motif économique fonction du sexe*

- Fonction de l'âge

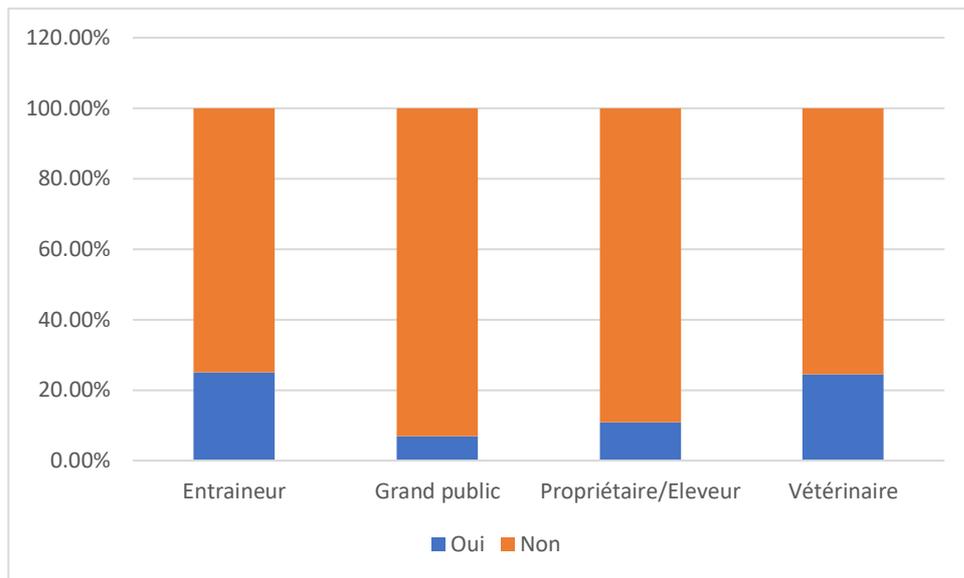
En ce qui concerne les quatre catégories d'âge, les 45-60 ans sont ceux qui acceptent le moins ce motif avec 5,7% de « oui », contre 22,8% pour les plus de 60 ans.



*Graphique n°17 : Acceptabilité de l'euthanasie pour motif économique fonction de l'âge*

- Fonction de l'activité

Deux catégories semblent accepter d'avantage l'euthanasie pour motif économique, ce sont les entraîneurs et les vétérinaires avec respectivement 25% et 24,5% de « oui ». Alors qu'on retrouve 10,8% pour les propriétaire/éleveurs et seulement 6,9% chez le grand public.



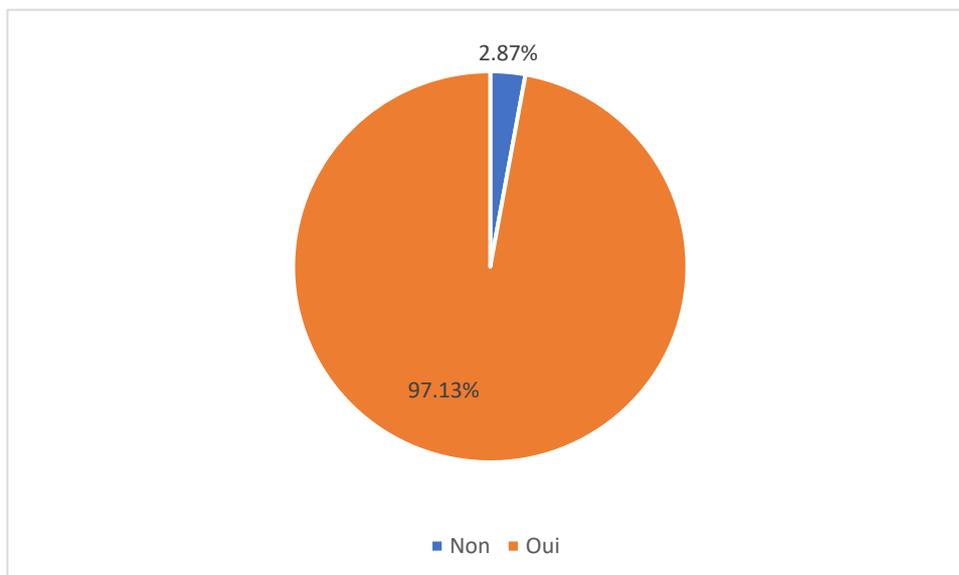
Graphique n°18 : Acceptabilité de l'euthanasie pour motif économique fonction de l'activité

d. Connaissance des courses hippiques

i. Nécessité d'une vétérinaire sur hippodrome

De manière générale, une très grande majorité de répondants reconnaissent la nécessité de la présence du vétérinaire sur un hippodrome, avec 97% des répondants ayant répondu « oui » contre seulement 3% de « non ».

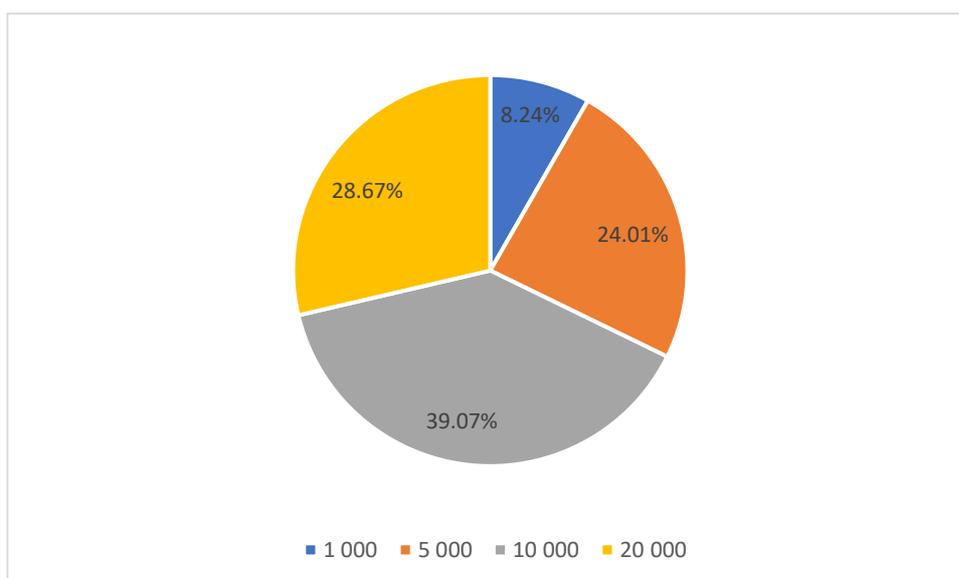
Le sexe, l'âge, l'activité ou le degré de présence sur un hippodrome ne semble avoir aucun impact sur cette réponse.



Graphique n°19 : Nécessité de la présence d'un vétérinaire sur hippodrome

ii. Nombre de courses hippiques en France par an

En ce qui concerne le nombre de courses hippiques par an en France, 39,07% des répondants ont répondu « 10 000 », 28,67% « 20 000 », 24,01% « 5 000 » et 8,24% « 1 000 ». Il se trouve qu'en réalité, il y a 18 000 courses hippiques en France par an. La réponse la plus choisie ne correspond donc pas au chiffre réel.



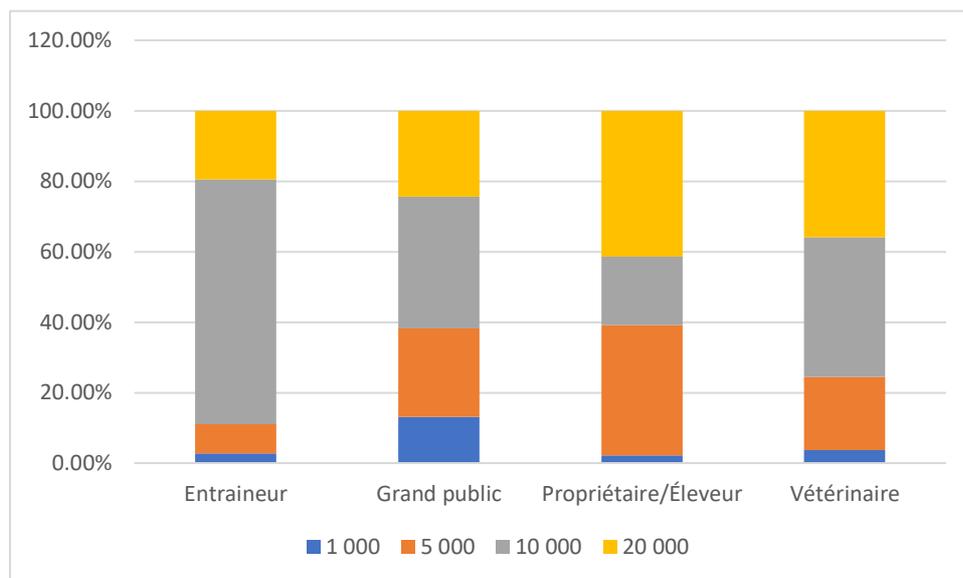
Graphique n°20 : Nombre de courses hippiques par an en France

- Fonction de l'activité

La réponse « 10 000 courses par an » est donnée à 70% par les entraîneurs, 37% par le grand public et 40% par les vétérinaires, mais seulement à 19,5% par les propriétaires/éleveurs.

La réponse « 20 000 » est, quant à elle, donnée à 41,3% par les propriétaires/éleveurs, 35,8% par les Vétérinaires et autour de 20% par les entraîneurs et le grand public.

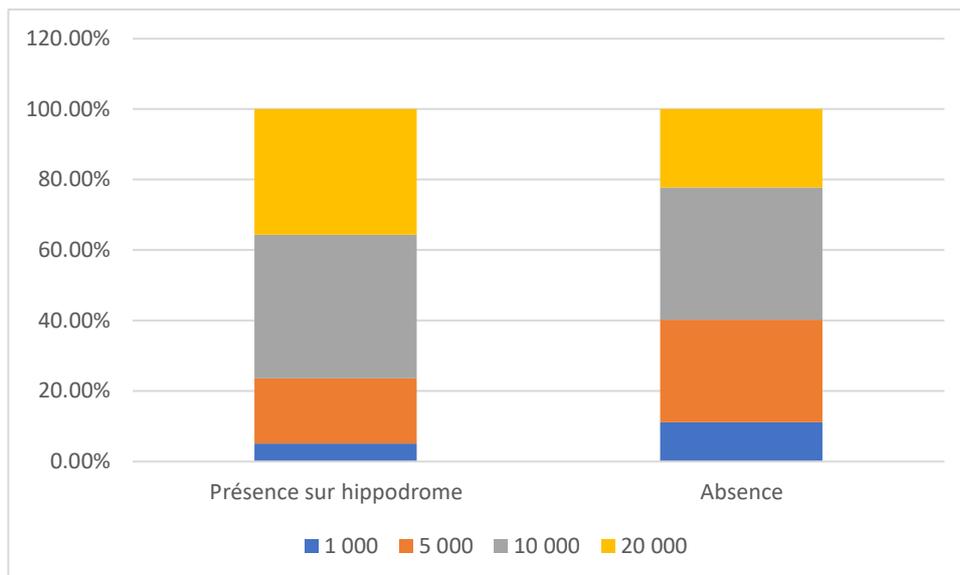
La réponse « 5 000 » est choisie en majorité par les propriétaires/éleveurs également avec 37%.



Graphique n°21 : Nombre de courses hippiques par an en France fonction de l'activité

- Fonction de la présence sur hippodrome

La réponse « 20 000 » est préférentiellement donnée par les répondants assistant régulièrement à des courses hippiques avec 35% des répondants contre 22,22% pour ceux qui n'y assistent pas régulièrement. Cependant, la réponse prépondérante qui est « 10 000 », avec 40% des répondants (environ équivalent au pourcentage concernant les personnes n'y assistant pas régulièrement).

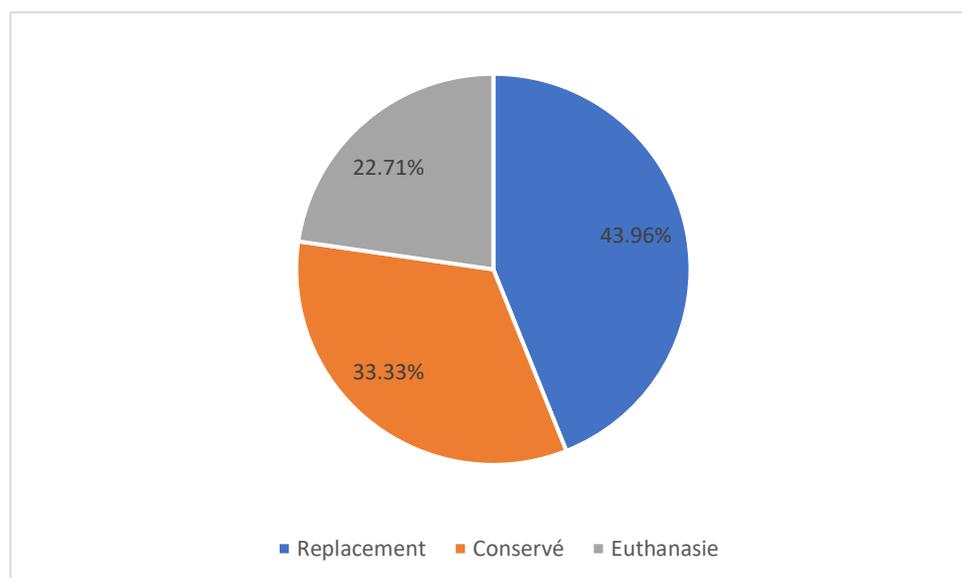


Graphique n°22 : Nombre de courses hippique par an en France fonction de la présence sur hippodrome

### iii. Devenir d'un cheval blessé dans le monde des courses hippiques

Parmi les choix possibles, les répondants pouvaient sélectionner remplacement dans un autre domaine d'activité, conservé par le propriétaire en champs ou euthanasie.

Une majorité de répondants ont sélectionné la réponse « remplacement » avec 43,9%. Ensuite, vient la réponse « conservé » avec 33,33%, et enfin, « euthanasie » en dernier avec seulement 22,71%.



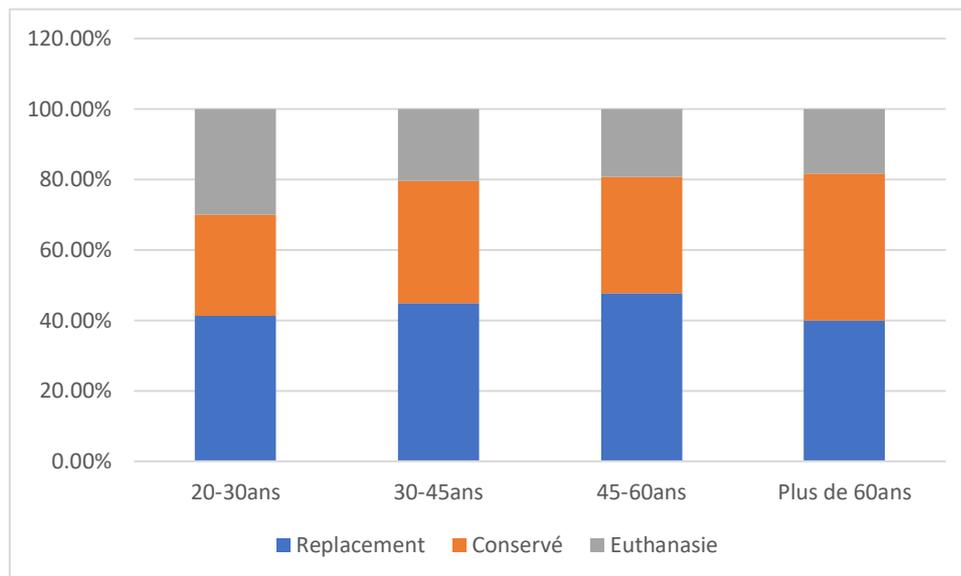
Graphique n°23 : Devenir d'un cheval blessé dans le monde des courses hippiques

- Fonction du sexe

Ce facteur ne semble pas impacter le choix des répondants.

- Fonction de l'âge

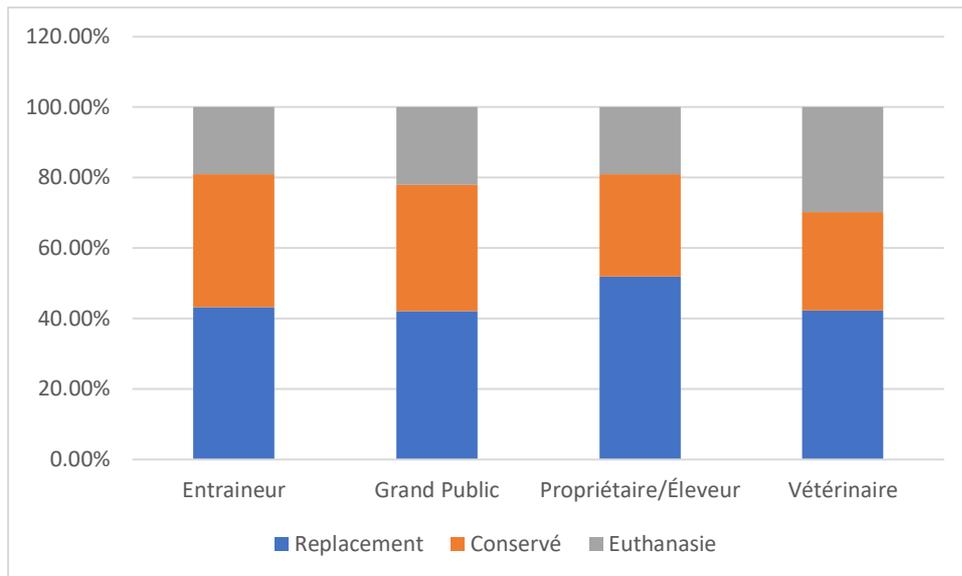
Une tendance semble apparaître lorsque l'on représente les choix faits en fonction de l'âge des répondants. On peut constater que le pourcentage de réponse « conservé » augmente avec la catégorie d'âge ; cette réponse a été choisie par 28,6% des 20-30 ans, 34,7% des 30-45 ans, 33,08 des 30-45 ans et 41,6% des plus de 60 ans. À l'inverse, le pourcentage de la réponse « euthanasie » diminue avec l'augmentation de la catégorie d'âge ; la réponse a été choisie par 30% des 20-30ans, environ 20% des 30-45 ans et 45-60 ans et 18% des plus de 60 ans.



*Graphique n°24 : Devenir d'un cheval blessé dans le monde des courses hippiques fonction de l'âge des répondants*

- Fonction de l'activité

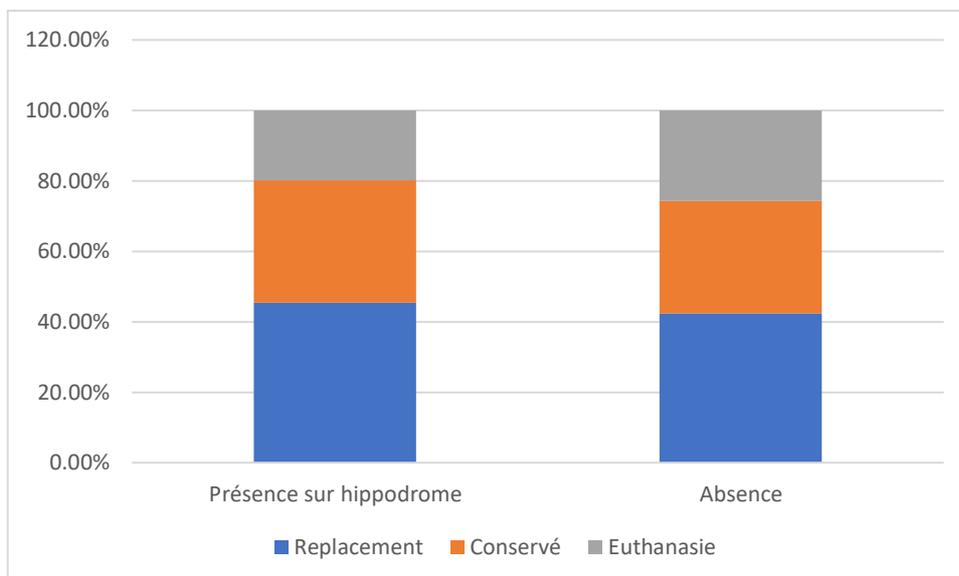
La réponse « euthanasie » est choisie à 29,8% par les vétérinaires, ce qui fait que cette catégorie est celle qui l'envisage le plus dans les quatre. Les propriétaires/éleveurs eux choisissent en priorité la réponse « remplacement » avec 51,9% des réponses.



Graphique n°25 : Devenir d'un cheval blessé dans le monde des courses hippiques fonction de l'activité des répondants

- Fonction de la présence sur hippodrome

Les répondants n'assistant pas régulièrement à des courses hippiques répondent légèrement plus facilement « euthanasie » avec 25,6% contre seulement 19,6% pour ceux qui y assistent régulièrement.

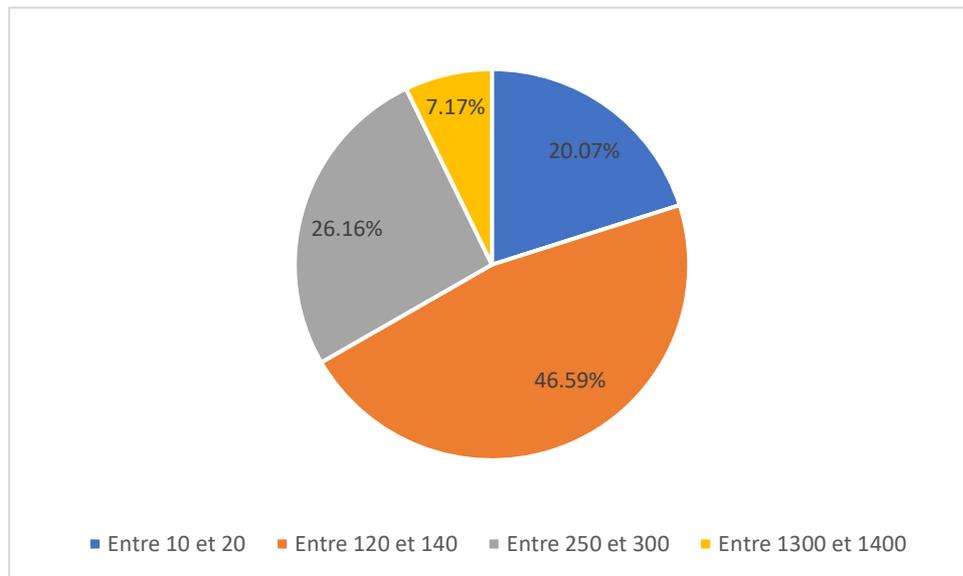


Graphique n°26 : Devenir d'un cheval blessé dans le monde des courses hippiques fonction de la présence sur hippodrome des répondants

e. Lien entre l'euthanasie et les courses hippiques

i. Nombre d'euthanasie en France en 2019

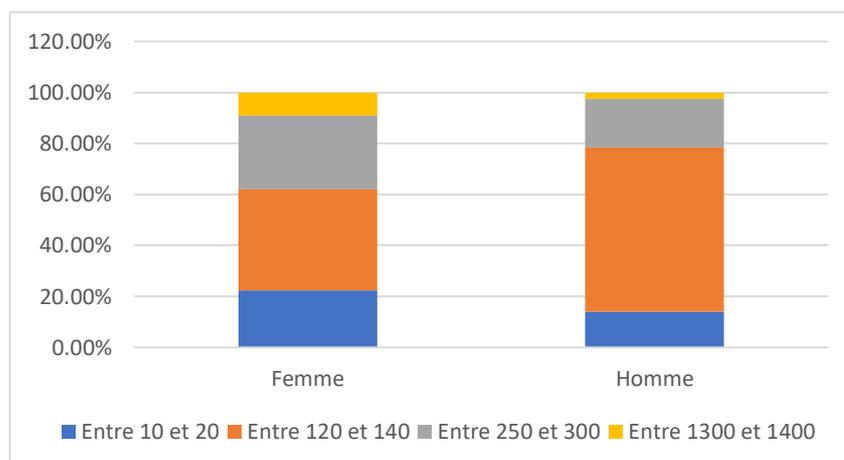
46,6% des répondants ont choisi la réponse « entre 120 et 140 », ce qui est la réponse correcte puisqu'il y a eu 135 chevaux euthanasiés au cours de l'année 2019. 20% ont répondu en dessous, soit « entre 10 et 20 », 26,1% « entre 250 et 300 » et seulement 7,1% « entre 1300 et 1400 ».



Graphique n°27 : Nombre d'euthanasie sur hippodrome au cours de l'année 2019

- Fonction du sexe

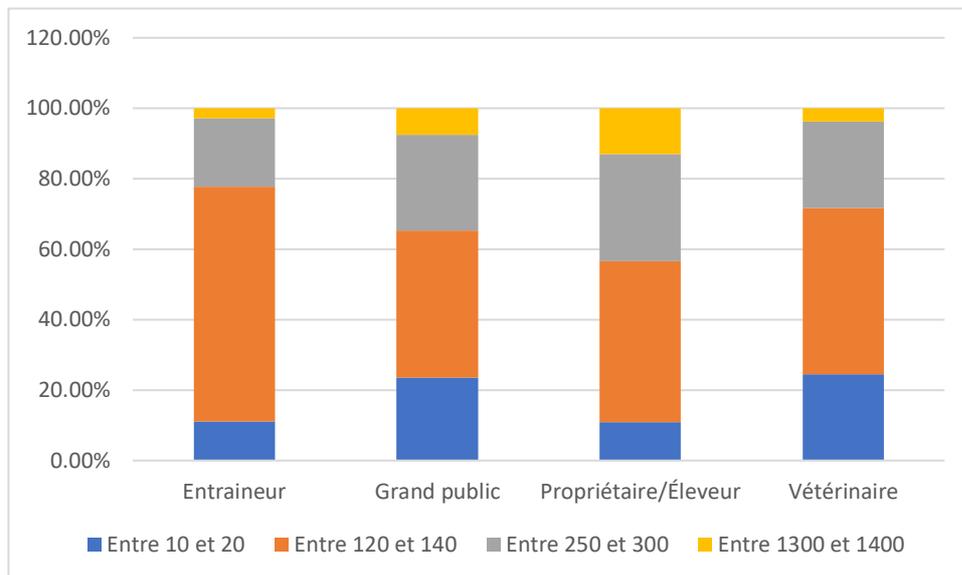
En comparant les réponses en fonction du sexe des répondants, on peut constater que les hommes semblent répondre plus facilement « entre 120 et 140 » avec 64,5% contre seulement 39,5% pour les femmes.



Graphique n°28 : Nombre d'euthanasie sur hippodrome au cours de l'année 2019 fonction du sexe des répondants

- Fonction de l'activité

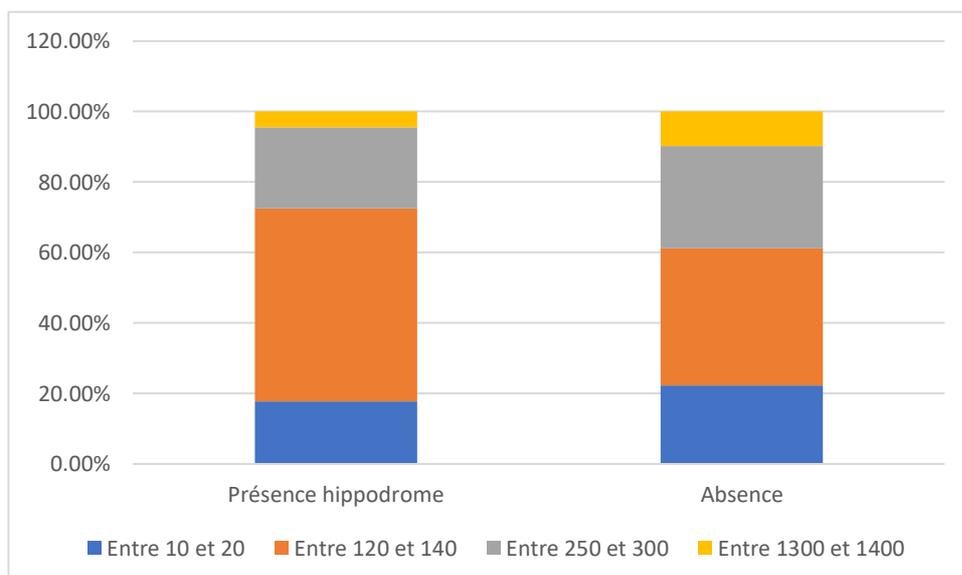
Toutes les catégories ont choisi préférentiellement la réponse « entre 120 et 140 », mais plus particulièrement les entraîneurs avec 66,7%.



Graphique n°29 : Nombre d'euthanasie sur hippodrome au cours de l'année 2019 fonction de l'activité des répondants

- Fonction de la présence sur hippodrome

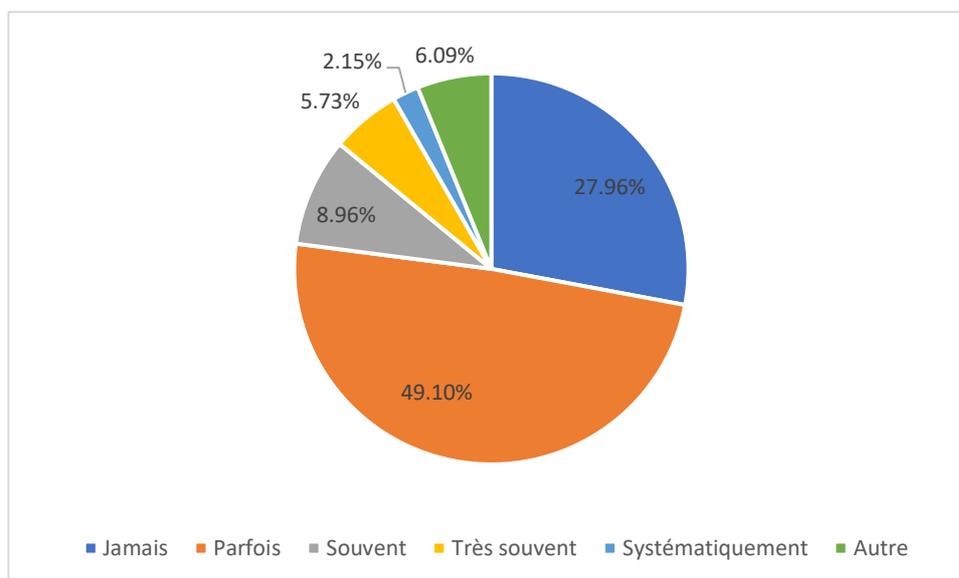
Les répondants assistant régulièrement aux courses hippiques semblent avoir des réponses légèrement plus proches des chiffres réels avec 54,81% ayant répondu « entre 120 et 140 » contre seulement 38,89% pour ceux n'y assistant pas de manière régulière. Ces derniers ont d'ailleurs donné à 40% des valeurs supérieures, soit « entre 250 et 300 » ou « entre 1300 et 1400 ».



Graphique n°30 : Nombre d'euthanasie sur hippodrome au cours de l'année 2019 fonction de la présence des répondants sur hippodrome

ii. *Euthanasie abusive dans le milieu des courses hippiques*

En ce qui concerne l'idée que l'euthanasie peut être réalisée de manière abusive, les deux réponses majoritaires sont « parfois » à 49,1% et « jamais » à 27,9%. Les autres réponses possibles, qui étaient « souvent », « très souvent », « systématiquement » et « autres », ne représentent que 23% au total.



Graphique n°31 : L'euthanasie, au cours des courses hippiques, est-elle réalisée de manière abusive ?

- Réponse « autre »

Dans la réponse « autre », un champ libre permettait d'écrire une réponse appropriée. Sur les 17 réponses de cette catégorie il en ressort ;

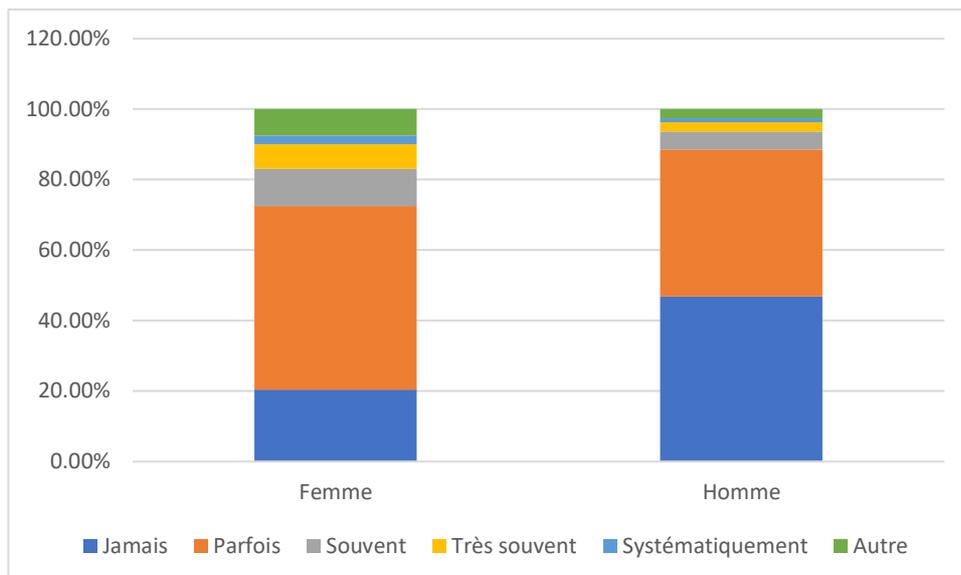
13	Je ne sais pas/Ne connaît pas le domaine
2	J'espère que le vétérinaire l'effectue dans le respect de l'animal
1	J'espère que non
1	Surement
1	Possible selon les cas

Tableau 4 : Répartition des réponses « autres »

- Fonction du sexe

Les hommes semblent choisir plus facilement le choix « jamais » avec 46,8%, contre 20,5% pour les femmes, ce qui en fait la réponse prépondérante pour les hommes.

Pour les femmes, cette réponse prépondérante se trouve être « parfois » avec 52%.

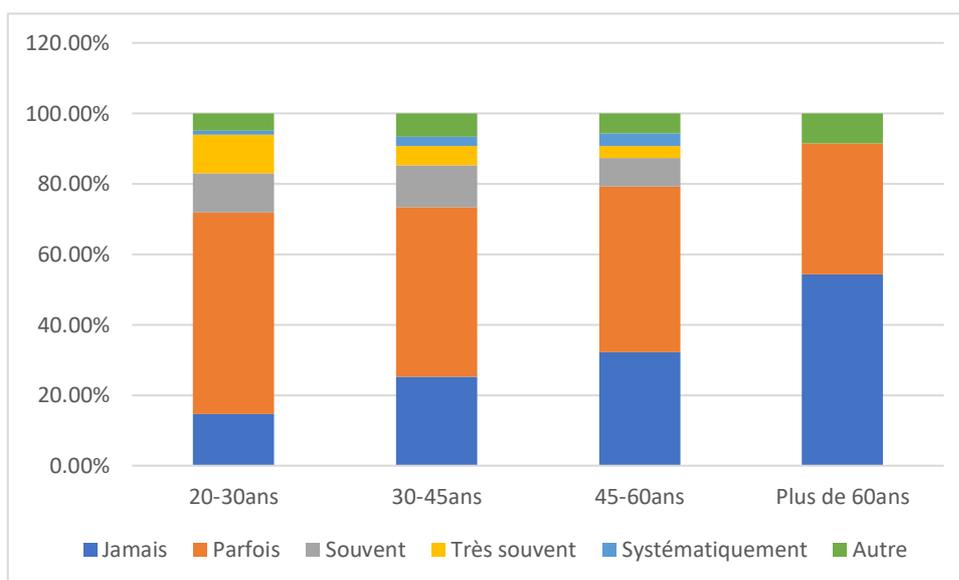


Graphique n°32 : L'euthanasie, au cours des courses hippiques, est-elle réalisée de manière abusive ? Fonction du sexe

- Fonction de l'âge

On peut constater que la proportion du choix de la réponse « jamais » semble augmenter avec l'âge des répondants, passant de 14,6% pour les 20 à 30 ans, 25,3% pour les 30 à 45 ans, 32,2% pour les 45 à 60 ans et 54,3% pour les plus de 60 ans.

On remarque aussi que les gradations les plus élevées « souvent », « très souvent » et « systématiquement », sont choisies préférentiellement par les catégories de population les plus jeunes. Ces réponses s'effacent progressivement en montant dans les catégories d'âge supérieures.

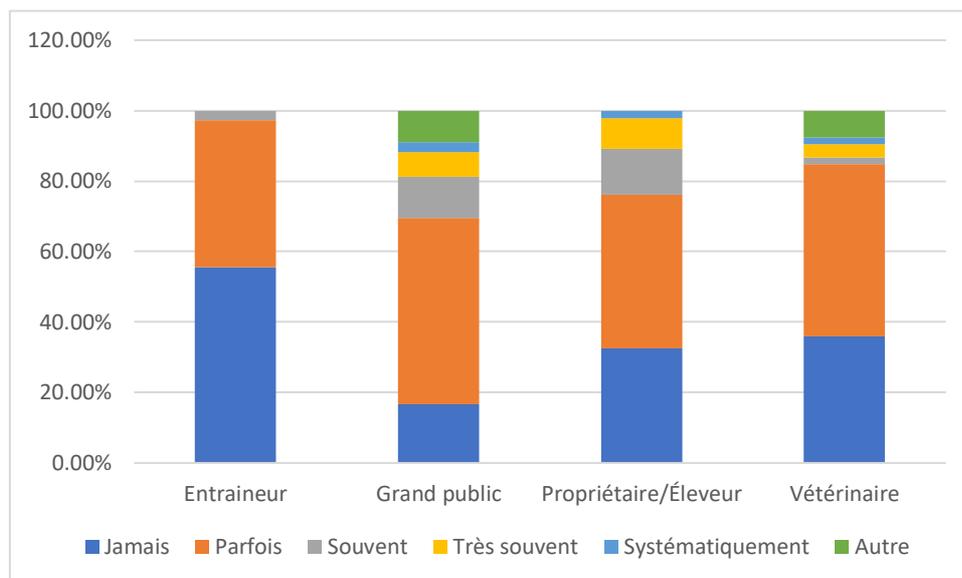


Graphique n°33 : L'euthanasie, au cours des courses hippiques, est-elle réalisée de manière abusive ? Fonction de l'âge

- Fonction de l'activité

Les entraîneurs et les vétérinaires sont les deux catégories où l'idée d'euthanasie abusive apparaît comme la moins présente. Pour les entraîneurs, on retrouve à 55,6% la réponse « jamais » et à 41,6% « parfois ». Pour les vétérinaires, on trouve 35,8% et 49,1%.

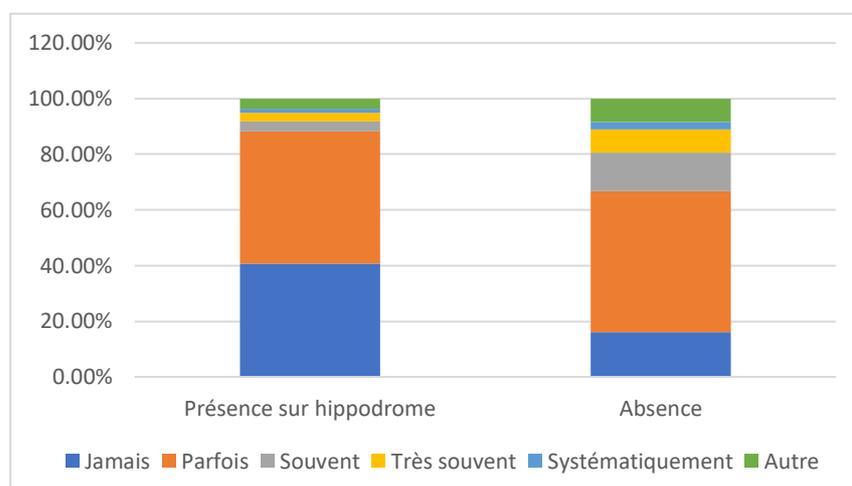
Les réponses « souvent » et « très souvent » reviennent plus fréquemment chez les deux autres catégories. Pour le grand public, respectivement, 11,8% et 6,9% des répondants et pour les propriétaires/éleveurs, ces réponses ont été choisies par 13% et 8,7% des répondants.



Graphique n°34 : L'euthanasie, au cours des courses hippiques, est-elle réalisée de manière abusive ? Fonction de l'activité

- Fonction de la présence sur hippodrome

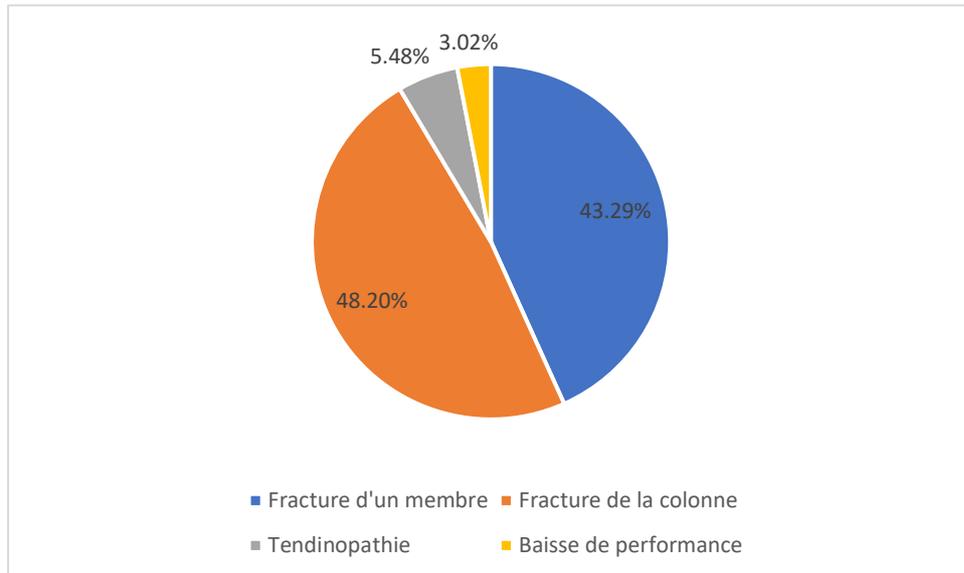
Les répondants se rendant régulièrement sur un hippodrome choisissent en très grande majorité les réponses « jamais » et « parfois », avec une somme des pourcentages de 88,1%.



Graphique n°35 : L'euthanasie, au cours des courses hippiques, est-elle réalisée de manière abusive ? Fonction de la présence sur hippodrome

### iii. Lésions pouvant mener à l'euthanasie

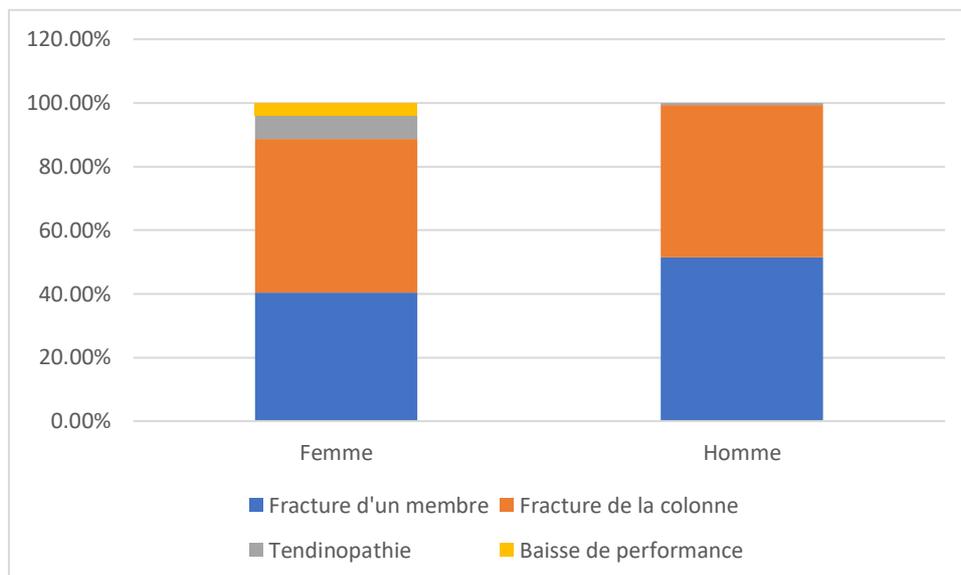
En ce qui concerne les lésions pouvant mener à une euthanasie au cours d'une course hippique, les répondants choisissent à 48,2% « fracture de la colonne » et à 43,3% « fracture d'un membre ». Ce sont donc les deux motifs principaux sélectionnés. De manière plus ponctuelle, on retrouve le choix « tendinopathie » à 5,5% et « baisse de performance » à 3%.



Graphique n°36 : Lésions pouvant mener à l'euthanasie

#### - Fonction du sexe

On peut constater que les réponses qui sont déjà très peu choisies en général ne sont quasiment pas choisies du tout par les hommes. En effet, le motif « baisse de performance » n'a pas été choisi du tout et les « tendinopathie » seulement à 0,72%.

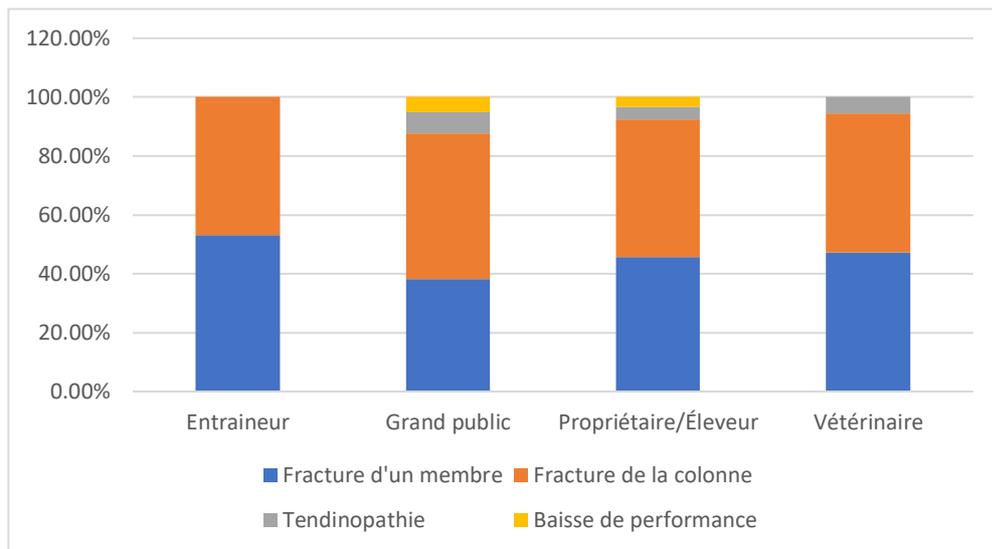


Graphique n°37 : Lésions pouvant mener à l'euthanasie fonction du sexe

- Fonction de l'activité

En comparant les résultats en fonction de l'activité des répondants, on peut constater dans un premier temps que les entraîneurs n'ont choisi que les réponses « fracture d'un membre » à 53%, et « fracture de la colonne » à 47%.

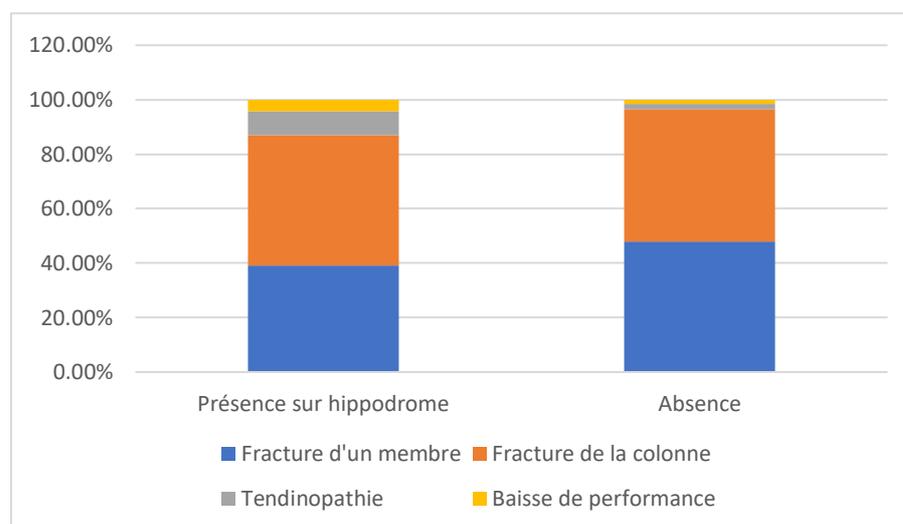
Le choix « baisse de performance » n'a été sélectionné que par le grand public à 4,9% et les propriétaires/éleveurs à 3,3%.



Graphique n°38 : Lésions pouvant mener à l'euthanasie fonction de l'activité

- Fonction de la présence sur hippodrome

On constate que les répondants assistant à des courses hippiques semblent choisir légèrement plus les motifs « tendinopathie » à 8,6% et baisse de performance à 4,3%. Alors que ceux n'y assistent pas ne le sélectionnent qu'à 2% et 1,6%.



Graphique n°39 : Lésions pouvant mener à l'euthanasie fonction de la présence sur hippodrome

## f. Champs libres

À la fin de ce questionnaire, une section de commentaires libres était disponible pour que les répondants puissent développer leur avis sur le sujet. Les réponses ont été regroupées en grands thèmes en fonction de leurs commentaires et mis sous forme de tableau.

7	Aspect financier prédominant, pas uniquement dans le monde des courses mais dans tout le milieu équestre.
2	Je pensais que les euthanasies étaient des cas isolés. Cas extrême ou risque épidémique
5	Aucune euthanasie ne devrait être imposée à un vétérinaire. Développer les alternatives : retraite, assurance, décision au vétérinaire
8	Le choix de ne pas soigner doit être respecté, risque d'abandons
	Question 8 : ma réponse ne correspond pas exactement à ma pensée
	Vétérinaire en mixte rurale et éleveur de chevaux : assisté à une euthanasie sur hippodrome à la suite d'une fracture membre, choquant, euthanasie effectuée aux yeux de tous et cadavre enlevé sur une remorque
	Une demande d'euthanasie peut avoir n'importe quel motif, cela ne veut pas dire que c'est éthiquement acceptable.
2	Question 14 : Un motif économique entre forcément en compte quand on voit le montant des frais de certains soins, mis en balance avec le pronostic et les chances de réussite de certains soins ainsi que leur impact sur la qualité de vie et la douleur éventuellement associée.
	Question 13 : une décision d'euthanasie n'est jamais prise par une seule personne mais toujours une concertation entre propriétaire et vétérinaire, le vétérinaire se réservant le droit de refuser toute euthanasie qu'il jugerait inacceptable.
	Question 12 : Certaines fractures (même axiales) peuvent être de très bon pronostic, alors que pratiquement toute fracture ouverte présente un pronostic très défavorable. De même, une "simple" tendinite n'est pas motif d'euthanasie, mais une rupture complète peut avoir de lourdes conséquences, tout dépend du contexte.
	Harmoniser les décisions en partant du vétérinaire
2	Il faut un cadre juridique et éthique pour protéger les chevaux avec bienveillance et non une manne financière, et développer un cadre en amont pour éviter d'arriver à l'euthanasie
4	L'euthanasie est psychologiquement très difficile pour le propriétaire car les chevaux ne sont pas que des objets.
	Plus de choix d'activité
	Expérience d'une euthanasie sur hippodrome ou le vétérinaire n'était pas présent. L'attente de trouver un autre vétérinaire et le temps passer à voir le cheval souffrir était compliqué. La raison passe au second dans l'objectif d'abrèger les souffrances de mon animal

Tableau 5 : Répartition des commentaires libres

## IV- Discussion

### a. Perspective du questionnaire

#### *i. Choix de l'étude*

Pour cette étude, une approche descriptive, observationnelle, transversale, quantitative a été choisie. L'objectif était de recueillir un grand nombre de réponses de différentes catégories de population déterminées, à un instant donné. Cela permet de déterminer la prévalence de diverses opinions concernant l'euthanasie et le milieu des courses hippiques. Le thème de la connaissance des courses hippiques a été abordé pour déterminer si une meilleure connaissance du milieu avait une incidence sur l'opinion des répondants.

L'utilisation d'un questionnaire a permis de rendre cette étude quantitative, en analysant les proportions de réponses en fonction des questions posées et en croisant les données avec les quatre différentes catégories de population pour évaluer leur influence.

#### *ii. Biais*

Deux biais rencontrés dans cette étude sont à citer.

Dans un premier temps, il convient de noter la présence d'un biais de sélection dans cette étude.

Le questionnaire ayant été diffusé à grande échelle, les réponses sont basées sur le volontariat. Il est possible que les personnes ayant répondu soient celles ayant des opinions les plus tranchées sur le sujet, ou celles ayant le plus de connaissances sur la question. Quelques commentaires ont été laissés par quelques répondants, pour dire que leurs connaissances sur le sujet étaient presque inexistantes, mais cela ne représente qu'une très faible proportion de la totalité des répondants. De plus, bien que la question sur la fréquentation régulière des courses ait montré que la répartition était équitable avec 48% de « oui » et 52% de « non », il est important de garder à l'esprit que la majorité des répondants peuvent avoir une idée tranchée sur les questions d'éthiques.

Il est également important de noter que les catégories d'âge semblent être réparties de manière équitable, mais ce n'est pas le cas en ce qui concerne la répartition par sexe et par activité. En effet, on observe que les femmes ont été beaucoup plus enclines à répondre au questionnaire, avec 72% de femmes contre seulement 28% hommes. De plus, pour ce qui est

des activités la diffusion à grande échelle a entraîné un déséquilibre, avec une majorité de répondant issu du grand public représentant 52%.

Il est également possible de constater la potentielle présence un biais de confirmation. Celui-ci se base sur le biais que les idées préconçues peuvent influencer la manière dont les informations sont interprétées et classées. Ce biais a pu affecter à la fois les personnes n'ayant pas de connaissances particulières dans le milieu et se fiant principalement aux rumeurs circulant sur les réseaux sociaux, ainsi que les professionnels très impliqués dans le domaine et qui souhaitent à tout prix défendre leur activité.

### *iii. Difficultés*

La principale difficulté rencontrée lors de la réalisation de cette étude a été liée à la diffusion du questionnaire. Le choix avait été fait, dans un premier temps, de sélectionner certaines catégories et de les contacter directement. Pour ce faire, des sites spécialisés ont été tels que Vétofocus, France Galop, Équidia et Jour de Galop ont été contactés via leurs pages sur les réseaux sociaux. L'objectif était de toucher davantage de vétérinaires, d'entraîneurs et de propriétaires/éleveurs. La seule réponse positive a été obtenue de Vétofocus, qui a permis la diffusion du questionnaire sur leur site. Les vétérinaires ont donc pu être ciblés, mais pas les deux autres catégories de professionnels.

Face à ce manque de visibilité, il a été nécessaire de diffuser le questionnaire via les réseaux sociaux directement. Cependant, cela a entraîné un problème du taux de complétion, qui n'était pas suffisamment élevé. Un grand nombre de personnes ont consulté le questionnaire et ont commencé à y répondre, mais un certain nombre d'entre elles n'ont pas terminé le processus. Par conséquent, une version papier du questionnaire a été utilisée et distribuée spécifiquement à des entraîneurs, des propriétaires et des éleveurs pour augmenter les réponses de ces catégories et améliorer le taux de complétion. En général, les répondants ont tendance à aller plus facilement au bout du questionnaire sur une version papier, car ils sont moins susceptibles d'être distraits au moment de répondre.

#### *iv. Perspectives du questionnaire*

Le choix d'utiliser principalement des réponses fermées dans le questionnaire avait pour objectif de faciliter le traitement des données ultérieurement. Cependant, cela peut présenter un inconvénient important. En effet, comme certains répondant l'ont souligné dans la section champs libre, ces réponses fermées peuvent ne pas permettre une expression précise de la pensée de certains répondants. Le sujet étant polémique, il peut parfois être difficile de répondre à certaines questions de manière simpliste par « oui » ou « non ». Cela se reflète, par exemple, dans les questions 8, 11 et 14.

En ce qui concerne les catégories de populations proposées à la question 3, seulement quatre catégories sont proposées, il est vrai qu'il y aurait pu en avoir davantage, notamment en ce qui concerne les personnes directement impliquées dans le milieu des courses, comme les « jockeys » par exemple.

#### *b. Opinion sur l'euthanasie*

##### *i. Les différents motifs d'euthanasie : sujet polémique*

Selon les réponses au questionnaire, les motifs d'euthanasie les plus souvent choisis sont les motifs : médical, règlementaire et sanitaire. Ces trois motifs sont les plus évidents et les plus facilement justifiables sur le plan éthique. Cependant, il est important de noter que les trois autres motifs, à savoir économiques, environnemental et de confort, existent également et sont des situations auxquelles les vétérinaires sont fréquemment confrontés.

Le motif environnemental peut être expliqué de manière assez simple. Lorsqu'un animal présente un danger pour l'environnement ou d'autres espèces, il peut être nécessaire de procéder à son euthanasie. Cela peut se produire dans le cas où il ne se trouverait pas dans son territoire naturel et ne peut pas être réintroduit en toute sécurité.

Le motif économique soulève des questions plus complexes. En particulier, il se pose lorsque les animaux sont élevés à des fins lucratives. Si l'éleveur ou le propriétaire ne peut pas assumer le traitement ou l'entretien de l'animal, il y a un risque qu'il le laisse dépérir. Dans de tels cas, il est nécessaire de se demander quelle serait la décision la plus éthique : maintenir la vie de l'animal dans des conditions précaires ou mettre fin à ses souffrances avant qu'elles ne s'aggravent. Peu de données sont disponibles sur le nombre d'euthanasies correspondant à ce motif. Une étude datant de 1982 sur les petits animaux de compagnies montrait néanmoins qu'elle était réalisée dans 3% des cas chez le chien et 4% chez le chat. (Stead 1982)

L'euthanasie pour motif économique est également illustré par le fait que les demandes d'euthanasie augmentent en temps de crise financière, comme cela a été le cas aux États-Unis en 2009, ou ces demandes ont présenté une augmentation de 20%. (Nowicki 2011)

De même, les euthanasies de confort peuvent être délicates sur le plan éthique. Cela se produit lorsqu'un propriétaire décide qu'il peut plus s'occuper de l'animal, pour des raisons qui lui sont propres, mais que l'animal est en bonne santé. (Rathwell-Deault 2018). La nécessité d'une approche plus nuancée a donc poussé le comité d'éthique a proposé une nouvelle définition de l'euthanasie qui intègre ces 6 critères. (Comité d'éthique 2020)

Il est intéressant de constater que les réponses semblent être fortement influencées par l'âge des répondants, en particulier en ce qui concerne le motif « médical ». Cette tendance peut s'expliquer par le fait que les préoccupations liées à l'environnement et à la santé sont de plus en plus présentes dans la société actuelle, ce qui peut influencer la vision des catégories les plus jeunes. Il est vrai que ces préoccupations environnementales et sanitaires ont gagné en importance au fil des décennies.

En ce qui concerne le motif « économique » et son acceptabilité, il est intéressant de noter les différences qui paraissent exister entre les sexes et les activités des répondants. Les hommes semblent être plus enclins à accepter ce motif que les femmes, ce qui est également le cas des entraîneurs et des vétérinaires, qui l'acceptent plus que d'autres catégories. On peut émettre l'hypothèse que cette différence est due au fait que ces deux catégories sont plus souvent confrontées à des situations où des décisions économiques doivent être prises, ce qui peut les sensibiliser davantage à cette réalité. Il est a noté que ce motif engendre notamment ce qu'une étude anglaise qualifie de « stress moral » et qui impact fortement les vétérinaires. (Rollin 2011)

En résumé, l'âge, le sexe et la profession des répondants semblent influencer leurs opinions sur les motifs d'euthanasie, ce qui souligne l'importance de prendre en compte ces facteurs lors de l'analyse des résultats.

## *ii. La place du vétérinaire dans l'euthanasie*

La grande majorité des répondants (88,53%) s'accordent à dire que les euthanasies ont un impact psychologique sur le vétérinaire qui la réalise. Cependant, les caractéristiques socio-professionnelles des répondants semblent exercer une influence sur ces réponses.

Tout d'abord, les hommes ont davantage le sentiment que cet acte n'a pas de réel impact psychologique que les femmes. Il est possible de supposer que les hommes seraient moins sensibles à ce sujet, sans pour autant le banaliser.

De plus, la part de répondant pensant qu'il n'y a pas d'impact psychologique sur le vétérinaire semble augmenter avec les catégories d'âge. Nous pouvons émettre l'hypothèse que ce fait est dû à une évolution sociale. La place de l'animal a changé au cours des générations, et l'euthanasie de celui-ci n'est pas perçue de la même manière par les personnes les plus âgées. Il a été montré, dans certaines études, que le stress causé par les euthanasies, associé aux autres facteurs, tels que les situations d'urgence, ont tendance à accroître le taux de suicide dans la profession. (Rollin 2011)

Enfin, bien qu'actuellement la décision finale de l'euthanasie revienne au propriétaire, une majorité des répondants pensent qu'elle devrait appartenir au vétérinaire (64,16%). Une fois encore, on peut observer une influence en fonction de l'activité des répondants. En effet, le grand public et les propriétaires/éleveurs paraissent choisir préférentiellement de laisser cette décision au vétérinaire (74% et 67%), tandis que les entraîneurs et les vétérinaires préfèrent la laisser au propriétaire (53%). On peut émettre l'idée que le lien direct avec le milieu que peuvent avoir les entraîneurs et les vétérinaires les rend plus conscients de la nécessité de respecter l'obligation légale qui incombe au propriétaire de prendre cette décision. En effet, même si l'animal est légalement considéré comme étant doté de sensibilité, il reste la propriété d'une personne. Légalement, il revient donc à cette personne de prendre la décision, car dans le cas où l'animal serait soumis au régime de bien selon l'art. 515-14 du Code Civil. (Code civil s. d.)

L'euthanasie répond à deux principes moraux ; l'autonomie du patient et la bienfaisance. L'autonomie du patient correspond au fait que le patient doit être en mesure de prendre cette décision pour lui-même. Cela ne pouvant pas être appliqué à un animal il a été établi que l'autonomie à respecter serait celle du propriétaire. (Rebuelto 2008)

Néanmoins, on peut comprendre la volonté du grand public et des propriétaires/éleveurs de laisser cette décision au vétérinaire, car la décision peut être difficile à prendre et le vétérinaire est celui qui possède toutes les informations nécessaires pour décider de ce qui est le mieux à faire. C'est là que le besoin fondamental de communication entre le vétérinaire et le propriétaire rentre en jeu, puisqu'il est du devoir du vétérinaire d'expliquer toutes les alternatives et les risques au propriétaire, afin qu'il soit en mesure de prendre une décision éclairée.

c. Milieu des courses hippiques

*i. Nécessité indiscutable du vétérinaire*

La nécessité de la présence d'un vétérinaire sur l'hippodrome n'est absolument pas remise en question. En effet, 97% des répondants ont choisi la réponse « oui ». Cela suggère que l'idée que les courses hippiques puissent être dangereuses est solidement ancrée dans l'esprit des répondants. Sur un hippodrome, les chevaux ne sont pas à l'abri d'un accident plus ou moins grave, et la présence immédiate d'un vétérinaire est essentielle pour intervenir rapidement en cas de besoin préventif ou d'urgence.

Au Canada et aux États-Unis, bien que les règles à respecter soit plus souples, les sanctions ont, par le passé, été plus importantes. Le vétérinaire pouvait, sur un hippodrome, retirer le droit de posséder, d'entraîner, de soigner ou de monter un cheval de courses en cas de négligence. (Ford 1960) En Grande-Bretagne la notion de bien-être du cheval de course reste la lutte numéro un, encore aujourd'hui, encourageant le développement des vétérinaires spécialisés dans le domaine. (D. Butler et al. 2019)

*ii. Divergence d'opinion sur le devenir du cheval blessé*

En général, le premier choix concernant le devenir du cheval blessé dans ce questionnaire a été le « remplacement », suivi de « conservé par le propriétaire » et en dernier lieu « euthanasie ». Cependant, ces résultats sont impactés par différents facteurs.

Tout d'abord, le pourcentage du choix « conservé » semble augmenter avec la catégorie d'âge, en passant de seulement 28,6% pour les 20 à 30 ans à 41,6% pour les plus de 60 ans. Cette augmentation au fil des catégories d'âge se fait au détriment de l'euthanasie. Nous

aurions pu supposer que ce serait l'évolution inverse, mais cela peut être expliqué par la perte de confiance dans le milieu des courses hippiques des nouvelles générations. Celles-ci penseraient donc que les propriétaires vont se tourner plus facilement vers l'euthanasie.

En analysant les réponses en fonction de l'activité, on remarque que les vétérinaires sont ceux qui ont le pourcentage le plus élevé parmi les quatre catégories en ce qui concerne l'euthanasie, avec 29,8%. On peut supposer que les vétérinaires choisissent cette réponse plus fréquemment, car ils sont conscients des euthanasies qu'ils pratiquent et qu'ils considèrent cette option comme réaliste. Mais aussi que cet acte doit les marquer et par conséquent favoriser la réponse. (Rollin 2011) Les propriétaires/éleveurs semblent, eux, favoriser le remplacement avec 51,9%. Le choix de la réponse « conservé », même si elle n'est pas majoritaire, peut être expliqué par la « valeur du sang ». Un animal qui possédait de bonne capacité en course, peut devenir un bon reproducteur et tout sera fait pour le conservé dans cet optique. (Porcher et Barreau 2023) Enfin, les réponses des entraîneurs et du grand public sont relativement similaires.

En Italie, pays où l'on retrouve des courses historiques appelées « Palio », très appréciés des italiens, les chevaux blessés durant cette course peuvent parfois être placés dans des maisons de retraites financées par le Ministère de l'Agriculture. (Anonyme 1999)

Pour finir, si l'on examine les résultats en fonction de la présence des répondants sur hippodrome, on constate que pour ceux qui assistent régulièrement à des courses hippiques, l'euthanasie paraît revenir légèrement plus que pour ceux n'y assistant pas (25,6% contre 19,6%). Ces résultats peuvent être contre-intuitif, car on aurait pu supposer que le fait d'assister régulièrement à des courses réduirait le nombre de réponses en faveur de l'euthanasie, mais il semble que cela tende à l'augmenter.

#### d. Lien entre les courses hippiques et l'euthanasie

##### *i. Nombre d'euthanasie en 2019*

En partant du principe qu'en 2019, il y a eu 135 euthanasies sur hippodrome (Malo 2022), on peut procéder à l'analyse des résultats obtenus. Une majorité des répondants ont choisi la réponse correcte, qui était « 120-140 ». Cependant, 20% était en dessous de la valeur réelle, et 33,4% au-dessus.

Si l'on analyse ces résultats en fonction du sexe des répondants, on constate que les hommes ont choisi la réponse correcte dans 64,5%, ce qui semble représenter une grande majorité. En revanche, 21,5% de ces hommes ont choisi des réponses supérieures à la réalité, contre 38% des femmes. Les femmes semblent donc plus enclines à penser qu'il y a plus d'euthanasie que ce qu'il est. Cela peut être lié au fait que les hommes ont moins de sensibilité avec le sujet, à nouveau.

Lorsque l'on s'intéresse aux différentes activités, on remarque que toutes les catégories ont répondu en majorité « 120-140 », mais plus particulièrement les entraîneurs avec 66,67%. On peut supposer que cela est dû au fait qu'ils connaissent particulièrement bien le milieu des courses hippiques.

Enfin, on peut souligner que les répondants assistant aux courses hippiques ont donné cette réponse à plus de 50%. En revanche, ceux n'y participant pas ont donné des réponses supérieures dans 40% des cas. Cela pourrait signifier que les personnes n'assistant pas à des courses ont tendance à surestimer le nombre d'euthanasies, car elles sont influencées par les informations circulant dans les médias et sur les réseaux sociaux qui dégradent l'image des courses.

#### *ii. Notion d'euthanasie abusive*

En ce qui concerne la question 11 intitulée « selon vous, l'euthanasie au cours des courses hippiques est-elle réalisée de manière abusive ? », les réponses possibles consistaient en une échelle de gradation allant de « jamais » à « systématiquement », la réponse « autre » était également possible. Cette question a parfois posé un problème, car les répondants ont eu du mal à exprimer leur pensée exacte sur cette échelle de gradation, ce qui était généralement compensé par le choix « autre ».

Malgré ces difficultés, une grande majorité des répondants ont tout de même répondu « jamais » et « parfois », ce qui implique que l'image de l'euthanasie dans le milieu des courses hippiques n'est pas si catastrophique, les qualificatifs les plus élevés n'ayant été que peu utilisés.

Si l'on analyse ces résultats en fonction de l'âge, on constate que la proportion de la réponse « jamais » semble augmenter avec l'âge, ce qui est conforme aux autres déductions faites et confirme que pour les catégories d'âges les plus élevées, l'euthanasie est généralement justifiée plus facilement. Les trois qualificatifs les plus élevés s'effacent d'ailleurs en augmentant les catégories d'âge.

En ce qui concerne les activités des répondants, on constate que les vétérinaires et les entraîneurs sont les catégories qui considèrent le moins l'euthanasie comme étant réalisé de manière abusive. De même, si l'on analyse les résultats en fonction de la présence des répondants sur hippodrome, les personnes y assistant répondent « jamais » ou « parfois » à 88,1%, contre seulement 66,6% pour ceux qui n'y assistent pas. Ces deux éléments peuvent être dus, à nouveau, au fait de leur connaissance du milieu et des difficultés qui peuvent être rencontrées.

En ce qui concerne les lésions pouvant entraîner une euthanasie au cours d'une course hippique, les réponses les plus fréquemment sélectionnées, et presque exclusivement, sont « fractures de la colonne » et « fracture d'un membre ». Cependant, en analysant les données en fonction du sexe, on peut remarquer que les hommes semblent plus pragmatiques, car ils n'ont répondu « tendinopathie » et « baisse de performance » qu'à 0,72%, contre 11% pour les femmes. Cela montre à nouveau que les hommes ont tendance à avoir une perspective moins dramatique de l'euthanasie. Les entraîneurs ont exclusivement répondu en sélectionnant les deux réponses liées aux fractures, ce qui confirme leur connaissance approfondie du milieu.

Contrairement à ce à quoi nous aurions pu nous attendre, au vu des autres résultats, les personnes assistant régulièrement aux courses hippiques ont répondu davantage tendinopathie (8,6%) et baisse de performance (4,3%) que ceux n'y assistant pas (respectivement 2% et 1,6%). Ce résultat va à l'encontre des conclusions tirées jusqu'à présent, qui montraient que les personnes les plus investies dans le milieu, en contact direct avec celui-ci, avaient des réponses plus proches de la vérité et une meilleure perception du milieu. Dans une étude menée dans l'Ontario on constate que la mort des chevaux de courses consécutive à une lésion musculosquelettique s'élevait à 68%, dont 95% ont été euthanasiées. Parmi ses lésions, 86% correspondaient à des fractures des membres et 7% à des fractures du squelette axial. (DeLay 2017)



## Conclusion

L'euthanasie dans le milieu des courses hippiques suscite des questions éthiques et engendre des points de vue qui peuvent être divergents. Il est indéniable que cette pratique n'est employée que dans les cas les plus graves où aucune issue favorable pour le cheval n'est envisageable. Il reste tout de même nécessaire de souligner que les euthanasies peuvent avoir différents motifs et qu'ils ne sont pas tous acceptés d'une manière unanime. Dans ce contexte, il revient au vétérinaire de prendre tous les éléments à sa disposition en considération et d'exposer les éléments au mieux au propriétaire pour que les meilleures décisions soient prises de manière éclairée.

Cette étude a révélé que les points de vue varient considérablement en fonction du sexe ou de l'âge. En effet, l'euthanasie semble être moins problématique pour les hommes et pour les catégories de personnes les plus âgées, qui ont tendance à considérer moins fréquemment l'euthanasie comme étant réalisée de manière abusive. L'influence de ces facteurs démographique montre une évolution sociétale mettant l'accent sur les conditions de vie des animaux et le respect de leur bien-être. Ces considérations mettent en lumière la responsabilité des acteurs du milieu et soulignent l'importance de leur engagement envers les questions éthiques.

Ces opinions sont également fortement influencées par les activités des répondants. Les personnes ayant un lien direct avec le milieu, telles que les entraîneurs ou les vétérinaires, semblent plus averti sur les raisons qui peuvent mener à une euthanasie et sur le fait que celle-ci peut parfois être nécessaire pour le bien de l'animal. De même, en ce qui concerne la décision finale de l'euthanasie, bien qu'une majorité de personnes estiment qu'il serait plus approprié de la laisser entre les mains du vétérinaire plutôt que du propriétaire, les vétérinaires et les entraîneurs semblent plus enclins à respecter la législation en vigueur.

Il ressort de cette étude qu'il est nécessaire de promouvoir la réflexion sur l'euthanasie dans le milieu des courses hippiques, et éventuellement, de mener d'autres études pour recueillir davantage de chiffres précis sur la fréquence et les conditions dans lesquelles elle est pratiquée. Des discussions pourraient être menées en prenant en considération les opinions

de différentes catégories de population et les valeurs éthiques qu'elles portent. Enfin, il est essentiel d'informer davantage le grand public afin qu'il prenne conscience des enjeux du milieu des courses hippiques et qu'il développe une image plus nuancée de cette pratique.



## Bibliographie

- 1) Alber, M. T., M. P. Brown, K. A. Merritt, et T. N. Trumble. 2014. « Vascular Perfusion of the Dorsal and Palmar Condyles of the Equine Third Metacarpal Bone ». *Equine Veterinary Journal* 46 (3): 370-74. <https://doi.org/10.1111/evj.12136>.
- 2) Anne-Archard, Nicolas. 2017. « Étude de la microarchitecture trabéculaire du sillon parasagittal et du condyle du métacarpe distal chez le cheval de course, à la naissance et chez l'adulte », mars. <https://papyrus.bib.umontreal.ca/xmlui/handle/1866/18624>.
- 3) Anonyme. 1999. « Le Cheval En Eurasie : Pratiques Quotidiennes et Déploiements Mythologiques ». *L'Harmattan*, 1-218.
- 4) Bailliu, Diane. 2014. « Fractures des os longs chez le cheval : étude bibliographique ». Other. <https://oatao.univ-toulouse.fr/12243/>.
- 5) Béata, Par Claude, Augustin Becquey, Vincent Boureau, Ghislaine Jançon, Catherine Mège, et Jean François Rousselot. 2014. « THE PHENIX GUIDE TO ANIMAL EUTHANASIA », avril.
- 6) Bertoni, Lélia. 2008. « MODULE D'ENSEIGNEMENT INTERACTIF ET INFORMATISE SUR LES FRACTURES FREQUENTES DU CHEVAL ».
- 7) Bérubé, Richard. 1962. « Les Fractures de la première phalange chez le Cheval ». *Canadian Journal of Comparative Medicine and Veterinary Science* 26 (7): 167-70.
- 8) Blott, Sarah C., June E. Swinburne, Charlene Sibbons, Laura Y. Fox-Clipsham, Maud Helwegen, Lynn Hillyer, Tim DH Parkin, J. Richard Newton, et Mark Vaudin. 2014. « A genome-wide association study demonstrates significant genetic variation for fracture risk in Thoroughbred racehorses ». *BMC Genomics* 15 (1): 147. <https://doi.org/10.1186/1471-2164-15-147>.
- 9) Bruneau, Damien. 2017. « Les hippodromes au rythme des saisons : localisation et intensité des courses hippiques ». *M@ppemonde*. <https://hal.science/hal-03320247>.
- 10) Brut. 2020. « Australie : la mort d'un cheval relance les critiques à l'encontre des courses hippiques ». Brut. 7 novembre 2020. <https://www.brut.media/fr/nature/australie-la-mort-d-un-cheval-relance-les-critiques-a-l-encontre-des-courses-hippiques-85e5d80c-6dc1-4959-bb1f-1fb325b7bc13>.
- 11) Butler, Deborah, Mathilde Valençon, Rachel Annan, Helen R. Whay, et Siobhan Mullan. 2019. « Living the 'Best Life' or 'One Size Fits All'—Stakeholder Perceptions of Racehorse Welfare ». *Animals* 9 (4): 134. <https://doi.org/10.3390/ani9040134>.
- 12) Butler, JA, CM Colles, S Dyson, S Kold, et P Poulos. 2000. « Clinical Radiology of the

- Horse, 2nd ed. » *Blackwell science* 43 (10): 781.
- 13) Butler et Janet A. 2008. *Clinical radiology of horses*. 3rd ed. Oxford, UK ; Ames, Iowa : Blackwell Pub.
  - 14) Carnus, Octave. 1952. « Le Pronostic de certaines fractures des Membres chez le Cheval ». *Bulletin de l'Académie Vétérinaire de France* 105 (6): 254-60. <https://doi.org/10.4267/2042/69230>.
  - 15) Clinique vétérinaire de Grosbois. 2012. « Fracture du coude ». Clinique vétérinaire de Grosbois. 2012. <https://www.cliniqueveterinairegrosbois.fr/fr/fiches-info-sante/fracture-du-coude/>.
  - 16) Code civil. s. d. « Art. 515-14 ». Consulté le 31 août 2023. [https://www.dalloz.fr/documentation/Document?id=CODE\\_CCIV\\_ARTI\\_515-14&scrl=CCIV169049&FromId=DZ\\_OASIS\\_001100](https://www.dalloz.fr/documentation/Document?id=CODE_CCIV_ARTI_515-14&scrl=CCIV169049&FromId=DZ_OASIS_001100).
  - 17) Comité d'éthique, Animal, Environnement, Santé. 2020. « Avis sur l'euthanasie animal ».
  - 18) Dauvillier, Julie. 2004. « LES FRACTURES DE FATIGUE CHEZ LE CHEVAL ». ENVA.
  - 19) DeLay, Josepha. 2017. « Postmortem Findings in Ontario Racehorses, 2003–2015 ». *Journal of Veterinary Diagnostic Investigation* 29 (4): 457-64. <https://doi.org/10.1177/1040638717700690>.
  - 20) Deneux-Le Barh, Vanina. 2020. « On n'achève plus les chevaux ». *Géographie et cultures*, n° 115 (septembre): 19-39. <https://doi.org/10.4000/gc.15324>.
  - 21) Desfarges, Marie. 2015. « La dorsalgie du cheval de saut d'obstacles : conformation, diagnostic, traitements et prévention ».
  - 22) FFE. 2023. « CCE ». 2023. <https://www.ffe.com/pratiquer/disciplines/cce>.
  - 23) FNCH. 2021. « Fiche bien être équin ».
  - 24) FNCH. 2023. « Retrouvez tous les hippodromes de France | Fédération Nationale des Courses Hippiques ». FNCH. 2023. <https://www.fnch.fr/hippodromes-france>.
  - 25) Ford, Wilson. 1960. « Common Conditions Encountered in Race Horses ». *The Canadian Veterinary Journal* 1 (12): 520-23.
  - 26) France Galop. 2022. « Une activité événementielle record en 2022 sur les hippodromes de France Galop | France Galop ». 2022. <https://www.france-galop.com/fr/content/une-activite-evenementielle-record-en-2022-sur-les-hippodromes-de-france-galop>.
  - 27) France Galop. 2023. « Code des courses au galop ». France Galop.
  - 28) Furtado, Tamzin, Liane Preshaw, Jo Hockenhull, Jennifer Wathan, Janet Douglas, Sue Horseman, Rebecca Smith, et al. 2021. « How Happy Are Equine Athletes? Stakeholder

- Perceptions of Equine Welfare Issues Associated with Equestrian Sport ». *Animals* 11 (11): 3228. <https://doi.org/10.3390/ani11113228>.
- 29) FVE. 2021. « Best Practice Protocol for Euthanasia of Horses 2021 ». Iowa State University Press.
- 30) Gauchot, Jean-Yves, et Pierre Préaud. 2013. « Guide pratique du vétérinaire d'hippodrome ».
- 31) GIALLULY;, Pauline DOLIGEZ;Marianne VIDAMENT;Bénédicte FERRY;Léa LANSADE;Sophie SCEMAMA DE. 2015. « Le Bien-Être Du Cheval ». 02 2015. <https://equipedia.ifce.fr/sante-et-bien-etre-animal/bien-etre-et-comportement-animal/generalites/le-bien-etre-du-cheval>.
- 32) Grison;, Anne claire, et Laetitia Le Masne. 2016a. « FNCH ». 2016. <https://equipedia.ifce.fr/economie-et-filiere/organisation/organismes-et-filiere-francaise/fnch>.
- 33) Grison, Anne-Claire. 2012a. « France Galop ». 2012. <https://equipedia.ifce.fr/economie-et-filiere/organisation/organismes-et-filiere-francaise/france-galop>.
- 34) Grison Anne-Claire. 2012b. « PMU ». Equipédia. 2012. <https://equipedia.ifce.fr/economie-et-filiere/organisation/organismes-et-filiere-francaise/pmu>.
- 35) Grison; et Le Masne. 2016b. « Fonds Eperon ». 2016. <https://equipedia.ifce.fr/economie-et-filiere/organisation/organismes-et-filiere-francaise/fonds-eperon>.
- 36) Harrison, Simon M., R. Chris Whitton, Chris E. Kawcak, Susan M. Stover, et Marcus G. Pandy. 2010. « Relationship between Muscle Forces, Joint Loading and Utilization of Elastic Strain Energy in Equine Locomotion ». *The Journal of Experimental Biology* 213 (Pt 23): 3998-4009. <https://doi.org/10.1242/jeb.044545>.
- 37) Hennessy, S. E., M. A. Muurlink, G. A. Anderson, T. N. Puksmann, et R. C. Whitton. 2013. « Effect of Displaced versus Non-Displaced Pelvic Fractures on Long-Term Racing Performance in 31 Thoroughbred Racehorses ». *Australian Veterinary Journal* 91 (6): 246-50. <https://doi.org/10.1111/avj.12053>.
- 38) Henry, Justine. 2014. « La communication dans la relation client : analyse des pratiques des vétérinaires équins à partir d'une enquête ».
- 39) Homéric. 2012. *Dictionnaire amoureux du cheval*. Plon. Dictionnaire amoureux.
- 40) Hue, Sarah. 2010. « EVALUATION DU SEUIL DE SENSIBILITE DORSALE A LA PRESSION AU MOYEN D'UN ALGOMETRE AVANT ET APRES TRAITEMENT OSTEOPATHIQUE CHEZ LE CHEVAL ».
- 41) Ikeda, Yoko, Akikazu Ishihara, Masahiko Nakajima, et Kazutaka Yamada. 2019. « Risk

- Factors for Superficial Digital Flexor Tendinopathy in Thoroughbred Racing Horses in Japan ». *Journal of Equine Science* 30 (4): 93-98. <https://doi.org/10.1294/jes.30.93>.
- 42) Jez, Christine, Bernard Coudurier, Marion Cressent, Philippe Perrier-Cornet, et Emmanuel Rossier. 2012. « La filière équine française à l’horizon 2030 », octobre.
- 43) Jour de Galop. 2022. « Découvrez en avant-première le plan stratégique PMU 2025 - Jour de Galop ». 9 décembre 2022. <https://www.jourdegalop.com/2022/12/decouvrez-en-avant-premiere-le-plan-strategique-pmu-2025>.
- 44) Kasashima, Yoshinori, Atsutoshi Kuwano, Yoshinari Katayama, Yasuho Taura, et Toyohiko Yoshihara. 2002. « Magnetic Resonance Imaging Application to Live Horse for Diagnosis of Tendinitis ». *The Journal of Veterinary Medical Science* 64 (7): 577-82. <https://doi.org/10.1292/jvms.64.577>.
- 45) Louf C.F., Lecomte S., Dutoit M., De Rothschild E., Audige P., Bellaigue D., Beulin X., et Diemer T. 2016. « Charte pour le bien être équin ».
- 46) Luce. 2022. « The Jockey Club ». mars 2022. <https://jockeyclub.com/Default.asp?section=Resources&area=10&story=1329>.
- 47) Malek, Gwladys. 2021. « Recherche de biomarqueurs d’activité ostéoclastique pour prévenir les fractures de stress chez les chevaux de course ».
- 48) Malo, Paul. 2022. « Violences, euthanasies... Pourquoi il faut boycotter les courses hippiques ». ConsoGlobe. 5 juin 2022. <https://www.consoglobe.com/violences-euthanasies-pourquoi-il-faut-boycotter-les-courses-hippiques-cg>.
- 49) Manneval, Théo. 2021. « Courses hippiques : que sait-on des nombreux décès de chevaux sur des hippodromes ? » Europe 1. 26 janvier 2021. <https://www.europe1.fr/societe/courses-hippiques-que-sait-on-des-nombreux-deces-de-chevaux-sur-des-hippodromes-4020945>.
- 50) Nesen, Isabelle. 2018. « Les fractures du bassin chez le cheval: état des lieux des méthodes diagnostiques, du pronostic et du traitement ».
- 51) Nowicki, Stacy. 2011. « Give me shelter : The foreclosure crisis and its effects on america’s animals ». *Stanford Journal of Animal Law and Policy* Volume 4: 97.
- 52) Oki, H., T. Miyake, Y. Kasashima, et Y. Sasaki. 2008. « Estimation of Heritability for Superficial Digital Flexor Tendon Injury by Gibbs Sampling in the Thoroughbred Racehorse ». *Journal of Animal Breeding and Genetics* 125 (6): 413-16. <https://doi.org/10.1111/j.1439-0388.2008.00758.x>.
- 53) O’Meara, B., B. Bladon, T. D. H. Parkin, B. Fraser, et C. J. Lischer. 2010. « An Investigation of the Relationship between Race Performance and Superficial Digital Flexor

- Tendonitis in the Thoroughbred Racehorse: SDF Tendonitis in the Thoroughbred Racehorse ». *Equine Veterinary Journal* 42 (4): 322-26. <https://doi.org/10.1111/j.2042-3306.2009.00021.x>.
- 54) Parkin, T. D. H., P. D. Clegg, N. P. French, C. J. Proudman, C. M. Riggs, E. R. Singer, P. M. Webbon, et K. L. Morgan. 2004a. « Risk of Fatal Distal Limb Fractures among Thoroughbreds Involved in the Five Types of Racing in the United Kingdom ». *The Veterinary Record* 154 (16): 493-97. <https://doi.org/10.1136/vr.154.16.493>.
- 55) Parkin et al.. 2004b. « Race- and Course-Level Risk Factors for Fatal Distal Limb Fracture in Racing Thoroughbreds ». *Equine Veterinary Journal* 36 (6): 521-26. <https://doi.org/10.2746/0425164044877332>.
- 56) Pépin, Anne-Lise. 2019. « Le marché du cheval de course en France », février 2019.
- 57) Pinguet, Elodie. 2022. « Le double enjeu du bien-être équin en compétition ». *Cheval Magazine* (blog). 4 janvier 2022. <https://www.chevalmag.com/sports/le-double-enjeu-du-bien-etre-equin-en-competition/>.
- 58) Porcher, Jocelyne, et Sophie Barreau. 2023. « Chevaux et footballeurs. Travailler pour le sport ». *Staps* 139 (1): 99-113. <https://doi.org/10.3917/sta.pr1.0058>.
- 59) Powell, S. E. 2012. « Low-Field Standing Magnetic Resonance Imaging Findings of the Metacarpo/Metatarsophalangeal Joint of Racing Thoroughbreds with Lameness Localised to the Region: A Retrospective Study of 131 Horses ». *Equine Veterinary Journal* 44 (2): 169-77. <https://doi.org/10.1111/j.2042-3306.2011.00389.x>.
- 60) Ramzan, P. H. L., L. Palmer, et S. E. Powell. 2015. « Unicortical Condylar Fracture of the Thoroughbred Fetlock: 45 Cases (2006-2013) ». *Equine Veterinary Journal* 47 (6): 680-83. <https://doi.org/10.1111/evj.12349>.
- 61) Rathwell-Deault, Dominick. 2018. « L'euthanasie de convenance des animaux de compagnie : conceptualisation par les médecins vétérinaires de leurs responsabilités morales et professionnelles », juin. <https://papyrus.bib.umontreal.ca/xmlui/handle/1866/20741>.
- 62) Rebuelto, Marcela. 2008. « Ethical Dilemmas in Euthanasia of Small Companion Animals ». *The Open Ethics Journal* 2 (1). <https://benthamopen.com/ABSTRACT/TOJ-2-21>.
- 63) Richardson, Dean. 2012. « Third Metacarpal and Metatarsal Bones ». *Equine Surgery*, décembre, 1325-38. <https://doi.org/10.1016/B978-1-4377-0867-7.00092-2>.
- 64) Rollin, Bernard E. 2011. « Euthanasia, Moral Stress, and Chronic Illness in Veterinary Medicine ». *Veterinary Clinics of North America: Small Animal Practice* 41 (3): 651-59.

<https://doi.org/10.1016/j.cvsm.2011.03.005>.

- 65) Rossignol, Fabrice, Olivier Brandenberger, et Céline Mespoules-Rivière. 2016. « Internal Fixation of Cervical Fractures in Three Horses ». *Veterinary Surgery* 45 (1): 104-9. <https://doi.org/10.1111/vsu.12425>.
- 66) Rozenbaum, Mia. 2020. « Prédire et prévenir les fractures des chevaux de course ». *Vetitude* (blog). 26 août 2020. <https://vetitude.fr/predire-et-prevenir-les-fractures-des-chevaux-de-course/>.
- 67) Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada. 2015. « Qu'est-ce que l'éthique ? » Éducation et sensibilisation. 23 juillet 2015. <https://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor/services/valeurs-ethique/code/quest-ce-que-ethique.html>.
- 68) Stead, A. C. 1982. « Euthanasia in the Dog and Cat ». *The Journal of Small Animal Practice* 23 (1): 37-43. <https://doi.org/10.1111/j.1748-5827.1982.tb01633.x>.
- 69) Stover, Susan M., et Amanda Murray. 2008. « The California Postmortem Program: Leading the Way ». *Veterinary Clinics of North America: Equine Practice, Performance Horse Lameness and Orthopedics*, 24 (1): 21-36. <https://doi.org/10.1016/j.cveq.2007.11.009>.
- 70) Turfomania. 2018. « Qu'est-ce que le steeple-chase ? » [turfomania.fr](https://www.turfomania.fr/questions-reponses/steeple-chase-definition.html). 2018. <https://www.turfomania.fr/questions-reponses/steeple-chase-definition.html>.
- 71) Vert. 2023. « En Angleterre, une course hippique provoque la mort de 3 chevaux et l'arrestation d'une centaine d'activistes venus les défendre ». *vert.eco* (blog). 17 avril 2023. <https://vert.eco/articles/en-angleterre-une-course-hippique-provoque-la-mort-de-3-chevaux-et-larrestation-dune-centaine-dactivistes-venus-les-defendre>.
- 72) Verwilghen, Denis, Isabelle Caudron, Gaby Galen, Annick Gabriel, Sigrid Grulke, et Didier Serteyn. 2010. « Les tendinopathies et desmopathies des régions métacarpienne et – tarsienne: revue des thérapies actuelles. Seconde partie : les traitements ». *Annales de médecine vétérinaire* 154 (janvier).
- 73) Verwilghen, Denis, Annick Gabriel, Valeria Busoni, Gaby Van Galen, Sigrid Grulke, et Didier Serteyn. 2009. « Les tendinopathies et desmopathies de la région métacarpienne et – tarsienne: une revue des thérapies actuelles. Première partie : la structure, les lésions du tendon et le diagnostic. » *Annales de Médecine Vétérinaire* 3 (153). <https://orbi.uliege.be/handle/2268/1264>.
- 74) Watkins, J. P., J. A. Auer, S. Gay, et S. J. Morgan. 1985. « Healing of Surgically Created Defects in the Equine Superficial Digital Flexor Tendon: Collagen-Type Transformation and Tissue Morphologic Reorganization ». *American Journal of Veterinary Research* 46

(10): 2091-96.

- 75) Williams, R. B., L. S. Harkins, C. J. Hammond, et J. L. N. Wood. 2001. « Racehorse Injuries, Clinical Problems and Fatalities Recorded on British Racecourses from Flat Racing and National Hunt Racing during 1996, 1997 and 1998 ». *Equine Veterinary Journal* 33 (5): 478-86. <https://doi.org/10.2746/042516401776254808>.
- 76) World Animal Protection. 2022. « Five Reasons Why Horse Racing Is Cruel ». 29 octobre 2022. <https://www.worldanimalprotection.org.nz/news/five-reasons-why-horse-racing-cruel>.





## Euthanasie dans le milieu des courses hippiques

**Bonjour,**

**Je réalise ce questionnaire dans le cadre de ma thèse d'exercice vétérinaire qui a pour sujet "L'euthanasie dans le milieu des courses hippiques, état des lieux et question éthique."**

**L'objectif de cette thèse est de mettre en avant différents points de vues en ce qui concerne l'euthanasie dans ce milieu. Pour ce faire, ce questionnaire sera transmis à des vétérinaires équins, des professionnels du cheval et des personnes extérieures au milieu.**

**Ces données seront enfin utilisées afin d'effectuer une analyse et proposer des axes d'amélioration concernant la communication a propos de l'euthanasie dans ce milieu. À l'issue de ce questionnaire vous aurez accès à quelques chiffres détaillant la réalité du terrain.**

**Merci d'avance pour vos réponses.**

<b>1</b>	<b>Sexe</b>
<input type="checkbox"/>	Homme
<input type="checkbox"/>	Femme

<b>2</b>	<b>Tranche d'âge</b>
<input type="checkbox"/>	20-30ans
<input type="checkbox"/>	30-45ans
<input type="checkbox"/>	45-60ans
<input type="checkbox"/>	Plus de 60ans

<b>3</b>	<b>Quelle est votre activité ?</b>
<input type="checkbox"/>	Entraîneur
<input type="checkbox"/>	Vétérinaire
<input type="checkbox"/>	Grand public
<input type="checkbox"/>	Propriétaire/Éleveur

<b>4</b>	<b>Assistez-vous régulièrement à des courses hippiques ?</b>
<input type="checkbox"/>	Oui
<input type="checkbox"/>	Non

<b>5</b>	<b>Une demande d'euthanasie peut avoir plusieurs motifs, lesquels?</b>
<input type="checkbox"/>	Economique Ex : le traitement serait supérieur à ce que pourrait rapporter l'animal
<input type="checkbox"/>	Médical Ex : Il n'y a pas de traitement envisageable
<input type="checkbox"/>	Confort du propriétaire Ex : La convalescence serait trop difficile à prendre en charge pour le propriétaire
<input type="checkbox"/>	Environnemental Ex : Une espèce envahissante pouvant potentiellement nuire à d'autres
<input type="checkbox"/>	Réglementaire Ex : L'animal est atteint d'une maladie dont le cadre légal impose l'euthanasie
<input type="checkbox"/>	Sanitaire Ex : Maladie extrêmement transmissible au sein d'une espèce ou transmissible à l'Homme

<b>6</b>	<b>Selon vous les euthanasies peuvent-elles avoir un impact psychologique sur le vétérinaire qui la réalise?</b>
<input type="checkbox"/>	Oui
<input type="checkbox"/>	Non

<b>7</b>	<b>Actuellement, lors des courses hippique, la présence d'un vétérinaire est obligatoire sur l'hippodrome. Selon vous, la présence de ce vétérinaire sur l'hippodrome est-elle indispensable?</b>
<input type="checkbox"/>	Oui
<input type="checkbox"/>	Non

<b>8</b>	<b>Selon vous, quel est le devenir d'un cheval blessé dans le monde des courses hippiques ?</b>
<input type="checkbox"/>	Remplacement dans un autre domaine d'activité hippique (ranch, balade...)
<input type="checkbox"/>	Conservé par le propriétaire en champs
<input type="checkbox"/>	Euthanasie

<b>9</b>	<b>Combien y a-t-il de courses hippiques en France par an?</b>
<input type="checkbox"/>	1000
<input type="checkbox"/>	5000
<input type="checkbox"/>	10 000
<input type="checkbox"/>	20 000

<b>10</b>	<b>Selon vous combien de chevaux ont été euthanasiés sur hippodrome au cours de l'année 2019, sachant qu'il y a 30 000 chevaux de course en France ?</b>
<input type="checkbox"/>	Entre 10 et 20
<input type="checkbox"/>	Entre 120 et 140
<input type="checkbox"/>	Entre 250 et 300
<input type="checkbox"/>	Entre 1300 et 1400

<b>11</b>	<b>Selon vous, l'euthanasie au cours des courses hippiques est-elle réalisée de manière abusive?</b>
<input type="checkbox"/>	Jamais
<input type="checkbox"/>	Parfois
<input type="checkbox"/>	Souvent
<input type="checkbox"/>	Très souvent
<input type="checkbox"/>	Systématiquement
<input type="checkbox"/>	Autre

<b>12</b>	<b>Quelles lésions peuvent conduire à euthanasie dans le milieu des courses hippiques selon vous?</b>
<input type="checkbox"/>	Fractures d'un membre
<input type="checkbox"/>	Fracture de la colonne
<input type="checkbox"/>	Tendinopathie
<input type="checkbox"/>	Baisse de performance

<b>13</b>	<b>Actuellement la décision finale d'euthanasie appartient au propriétaire. Selon vous, à qui devrait appartenir cette décision lors d'un accident grave pendant une course hippique ?</b>
<input type="checkbox"/>	Le vétérinaire
<input type="checkbox"/>	Le propriétaire
<input type="checkbox"/>	L'entraîneur
<input type="checkbox"/>	L'hippodrome

<b>14</b>	<b>Selon vous l'euthanasie pour un motif économique est-elle acceptable?</b>
<input type="checkbox"/>	Oui
<input type="checkbox"/>	Non

<b>15</b>	<b>Champs libre de discussion, pour vos commentaires</b>

**Encore merci d'avoir pris le temps de répondre à ce questionnaire !**  
**Il y a en réalité 18 000 courses hippiques en France, impliquant 30 000 chevaux. En 2019, 135 chevaux ont été euthanasiés suite à une blessure en course, ce qui représente environ 0,45%.**  
**En déontologie une euthanasie peut être réalisée pour motif : économique, médical, environnemental (espèces invasives), réglementaire (santé des populations), sanitaire, mais aussi pour le confort du propriétaire parfois. La décision finale de la réalisation de cet acte appartient toujours au propriétaire, et sont réalisées dans le milieu de courses hippiques dans le cas de fractures des membres ou de la colonne.**





# L'euthanasie dans le milieu des courses hippiques de galop : état des lieux et question éthique

**CASAROLI Marie-Catherine**

**Résumé :** L'évolution de la place des concepts d'éthique et de bien-être animal dans notre société suscite des réflexions et des jugements, notamment dans le milieu des courses hippiques qui est de plus en plus critiqué. Dans un premier temps, une analyse de l'euthanasie dans le milieu des courses hippiques et des questions éthiques qui y sont associées sera réalisée à partir d'une étude bibliographique. Ensuite, nous étudierons l'image actuelle des courses hippiques et de la place de l'euthanasie dans ce milieu, à partir d'une enquête transversale d'opinion. Les résultats seront ensuite analysés en fonction des catégories socioprofessionnelles, de l'âge ou encore du sexe des répondants, dans le but de mettre en évidence une tendance susceptible d'influencer l'opinion. Cette étude, première du genre, nous permettra d'explorer des solutions pour promouvoir l'image des courses hippiques et constituera une première analyse de la situation.

**Mots-Clés :** euthanasie, courses hippiques, chevaux, éthique, fractures, opinion publique

## Euthanasia in horse racing: the current situation and ethical issues

**CASAROLI Marie-Catherine**

**Summary:** The changing place of ethics and animal welfare in our society is giving rise to reflection and judgment, particularly in the horse-racing world, which is coming under increasing criticism. First, an analysis of euthanasia in horse-racing and the associated ethical issues will be carried out, based on a literature review. Next, we will study the current image of horse-racing and the place of euthanasia in this environment, based on a cross-sectional opinion survey. The results will then be analyzed according to respondents' socio-professional categories, age, and gender, with the aim of highlighting a trend likely to influence opinion. This study, the first of its kind, will enable us to explore solutions for promoting the image of horse-racing, and provide an initial analysis of the situation.

**Keywords:** euthanasia, horse racing, horses, ethics, fractures, public opinion